



## Evaluation du document d'objectifs Natura 2000

*Site FR5300019 « Presqu'île de Crozon »*



**Evaluation de 15 ans de mise en œuvre**

**2006 – 2022**

**Structure animatrice : Communautés de communes Presqu'île de Crozon – Aulne  
Maritime.**





Maître d'ouvrage

Communautés de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime  
Z.A. de Kerdanvez.  
29160 Crozon

Période d'étude

Novembre 2021 à avril 2022.

Rédaction

Agathe Courant.

Avec la contribution et la relecture

Ségolène Gueguen, chargée de mission Natura 2000.

Photo de couverture : Plage de Losmarc'h (haut), Pointe de Dinan (gauche), Plage de Pen Hat (droite).

Référence du document

Courant A., 2022. Evaluation du document d'objectifs Natura 2000 du site FR5300019 « Presqu'île de Crozon ». Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime. 139 p.

Principaux partenaires financiers et pour la gestion du site :



# Tables des matières

Liste des figures, tableaux et annexes _____	6
Abréviations _____	9
<b>1. CONTEXTE GENERAL _____</b>	<b>10</b>
<b>Introduction _____</b>	<b>10</b>
Présentation du site Natura 2000 de la presqu'île de Crozon _____	11
Présentation du Document d'objectifs _____	12
Contexte de l'évaluation _____	13
Méthode _____	14
<b>2. RESULTATS</b>	
<b>PARTIE 1 : Gouvernance _____</b>	<b>17</b>
1. Mise en œuvre du Document d'objectifs _____	18
2. Création d'un service espaces naturels communautaire _____	22
3. Bilan financier _____	24
4. Coordination entre les différentes politiques de gestion & vie de réseau _____	27
5. Maîtrise du foncier _____	28
6. Charte Natura 2000 _____	29
Bilan général sur la gouvernance _____	30
<b>PARTIE 2 : Evolution des milieux naturels et des espèces _____</b>	<b>31</b>
1. Régénération des milieux dégradés par la fréquentation _____	32
2. Fermeture des milieux _____	40
3. L'enrésinement _____	44
4. Rudéralisation des dunes _____	46
5. Gestion des zones humides _____	47
6. Espèces invasives _____	50
7. Actions espèces et taxons _____	55
8. Déchets marins _____	58
Bilan général sur l'évolution des milieux naturels _____	60
<b>PARTIE 3 : Fréquentation _____</b>	<b>62</b>
1. La fréquentation de la Presqu'île de Crozon _____	63
2. Stationnements _____	64
3. Camping-cars et fourgons aménagés _____	68
4. Incivilités : toilettes, feux, déchets _____	70
5. Fréquentation directe sur les espaces naturels _____	72
6. Gestion des sentiers _____	78
7. Activités de plein air _____	77
8. Evènements et manifestations _____	81
9. Fréquentation sur les anciens terrains militaires _____	84

10. Autres problématiques en lien avec la fréquentation	84
Bilan général sur la fréquentation	85
<b>PARTIE 4 : Amélioration des connaissances</b>	<b>87</b>
1. Suivi et études des espèces d'intérêt communautaire	88
2. Autres études	93
3. Données et base de données	95
4. Documents de gestion	96
Bilan général sur l'amélioration des connaissances	98
<b>PARTIE 5 : Information et sensibilisation</b>	<b>100</b>
1. Information et concertation, l'engagement des acteurs du territoire	101
2. Communication auprès du public	102
3. Transmission des connaissances auprès des étudiants	107
4. Autres intervenants et acteurs de la sensibilisation : leurs actions	107
Bilan général sur l'information et la sensibilisation	109
<b>PARTIE 6 : Agriculture</b>	<b>110</b>
1. Conventions à usage, un outil pour les terrains du CDL	111
2. Les mesures agro-environnementales	111
3. La ferme de Kerguillé, un projet agricole pour les espaces naturels	113
Bilan général sur l'agriculture	114
<b>3. EVALUATION TRANSVERSALE</b>	<b>116</b>
Bilan général de 15 ans d'actions	117
Regard critique sur l'évaluation	120
<b>CONCLUSION</b>	<b>121</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>122</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>126</b>

## Listes des figures, tableaux & annexes

### Figures

---

- Figure 1 : Cartographie du périmètre Natura 2000 du site « Presqu'île de Crozon ». *Page 11.*
- Figure 2 : Chronologie de la démarche d'évaluation fu DOCOB Natura 2000. *Page 14.*
- Figure 3 : Schéma de la gouvernance du site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon. *Page 18.*
- Figure 4 : Répartition des comités de pilotage pour la période 2005 – 2021. *Page 20.*
- Figure 5 : Financement annuel de la part de l'Etat pour l'animation du site. *Page 25.*
- Figure 6 : Photographie du ravinement à Dinan. *Page 32.*
- Figure 7 : travaux de restauration d'un secteur de lande : canalisation, décompactage, cocos. *Page 33.*
- Figure 8 : Régénération de la lande sèche sur la pointe de Dinan : 2014, 2016, 2022. *Page 34.*
- Figure 9 : Régénération de la lande sur la pointe de Dinan. *Page 35.*
- Figure 10 : Efficacité du géotextile sur la pointe de Pen Hir : 2017, 2020, 2022. *Page 35.*
- Figure 11 : Photographie aérienne des chemins fermés depuis l'action de restauration de la lande à la pointe de Dinan. *Page 35.*
- Figure 12 : Evolution du grand caoudeyre de Pen Hat entre 2008 et 2022. *Page 36.*
- Figure 13 : évolution de 2009 à 2021 de l'impact des lapins et de la taille du grand caoudeyre sur les dunes de Pen Hat. *Page 36.*
- Figure 14 : Secteurs canalisés dans les dunes de Goulien. *Page 37.*
- Figure 15 : Evolution des dunes de Pen Hat. Photographies aériennes en 2005, 2010 et aujourd'hui. *Page 37.*
- Figure 16 : Evolution du trait de côte à l'Aber entre 2009 (tracé bleu) et 2021 sur les secteurs : parking (à gauche), proche de la flèche (milieu) et flèche dunaire (à droite). *Page 38.*
- Figure 17 : Evolution du trait de côte à Losmarc'h (gauche) et à Kerdreux (droite). *Page 38.*
- Figure 18 : Colonisation de landes par les Pins maritimes (à gauche et au milieu) et chantier bénévole réalisé par le lycée de Kerliver sur le secteur de St Drigent. *Page 45.*
- Figure 19 : Invasion des dunes de Kersiguénou par des Yuccas (à gauche), chantier bénévole d'arrachage de Sénéçons du Cap dans les dunes de l'Aber, arrachage de Griffes de sorcière dans l'enceinte du sémaphore du Toulinguet (à droite). *Page 52.*
- Figure 20 : Grille à barreaux horizontaux installée sur une fortification dans le cadre du contrat Natura 2000 « Protection de l'habitat du Grand Rhinolophe ». *Page 56.*
- Figure 21 : Bacs à marée installés par le PNMI dans les dunes du site Natura 2000. *Page 58.*
- Figure 22 : Schéma bilan des menaces et réponses en fonction des grands types de milieux. *Page 60.*
- Figure 23 : Evolution de la fréquentation en randonneurs sur le sentier côtier sur le secteur Morgat – Île vierge. *Page 64.*
- Figure 24 : Stationnement sur les landes rases sur les sites de Pen Hir, Dinan, Cornouaille. *Page 65.*
- Figure 25 : Bilan des flux routiers et de l'offre de stationnement à l'échelle du territoire de la presqu'île de Crozon. *Page 66.*
- Figure 26 : Aménagements permettant la canalisation de la fréquentation : monofils au Cap de la Chèvre (à gauche) et ganivelles à la pointe de Dinan (à droite). *Page 73.*
- Figure 27 : Evolution du nombre d'évaluation d'incidence pour la période 2010 – 2021. *Page 82.*
- Figure 28 : Nombre d'évaluation d'incidences par thématiques 2010 – 2021. *Page 82.*
- Figure 29 : Construction de cairns sur le Cap de la Chèvre. *Page 85.*
- Figure 30 : Evolution de la population de Liparis de Loesel. *Page 89.*
- Figure 31 : Evolution de la population de Grand Rhinolophe sur la Presqu'île de Crozon entre 2006 et 2022. *Page 91.*
- Figure 28 : Chronologie de la mise en œuvre du DOCOB. *Page 117.*

## Tableaux

---

Tableau 1 : Système de cotations de la réalisation des actions dans le cadre de l'évaluation.

Tableau 2 : Bilan de l'action 4.A.1.

Tableau 3 : Bilan de l'action 4.A.2.

Tableau 4 : Bilan de l'action 4.B.1.

Tableau 5 : Bilan de l'action 4.B.2.

Tableau 6 : Bilan de l'action 4.A.4.

Tableau 7 : Bilan de la maîtrise foncière.

Tableau 8 : Bilan de l'action 4.A.3.

Tableau 9 : Travaux de restauration : pose de géotextiles dans les landes et pelouses

Tableau 10 : Travaux de restauration : installation de ganivelles dans les dunes

Tableau 11 : Bilan de l'action 1.A.2.

Tableau 12 : Bilan de l'action 1.B.2.

Tableau 13 : Travaux de réouverture de milieu.

Tableau 14 : Bilan de l'action 1.A.3.

Tableau 15 : Bilan de l'action 1.A.4.

Tableau 16 : Bilan de l'action 1.A.5.

Tableau 17 : Bilan de l'action 1.A.6.

Tableau 18 : Bilan de l'action 1.B.3.

Tableau 19 : Bilan de l'action 1.B.4.

Tableau 20 : Bilan de l'action 1.C.8.

Tableau 21 : Travaux de maîtrise de l'enrésinement

Tableau 22 : Bilan de l'action 1.A.7.

Tableau 23 : Bilan de l'action 1.B.5.

Tableau 24 : Bilan de l'action 1.C.1.

Tableau 25 : Bilan de l'action 1.C.2.

Tableau 26 : Bilan de l'action 1.C.3.

Tableau 27 : Bilan de l'action 1.C.4.

Tableau 28 : Bilan de l'action 1.C.10.

Tableau 29 : Bilan de l'action 1.E.1.

Tableau 30 : Bilan de l'action 1.E.2.

Tableau 31 : Bilan de l'action 1.E.3.

Tableau 32 : Bilan de l'action 1.E.4.

Tableau 33 : Bilan de l'action 1.C.6.

Tableau 34 : Bilan de l'action 2.E.2

Tableau 35 : Bilan de l'action 2.C.3

Tableau 36 : Bilan de l'action 2.C.4.

Tableau 37 : Bilan de l'action 2.C.5

Tableau 38 : Bilan de l'action 2.C.6.

Tableau 39 : Bilan de l'action 2.B.2.

Tableau 40 : Bilan de l'action 2.E.4.

Tableau 41 : Bilan de l'action 2.D.3.

Tableau 42 : Pourcentage des actions menées au titre de Natura 2000.

Tableau 43 : Aménagement des stationnements en fonction des secteurs

Tableau 44 : Bilan de l'action 1.F.1.

Tableau 45 : Bilan de l'action 1.F.2.

Tableau 46 : Bilan de l'action 1.F.3.

Tableau 47 : Bilan de l'action 1.F.1.

Tableau 48 : Aménagements des secteurs de falaise et de dunes.

Tableau 49 : Aménagement des secteurs de dunes et de zones humides

Tableau 50 : Bilan de l'action 1.A.1.

Tableau 51 : Bilan de l'action 1.B.1.

Tableau 52 : Bilan de l'action 1.C.5.

Tableau 53 : Bilan de l'action 1.F.4.

Tableau 54 : Bilan de l'action 1.F.6

Tableau 55 : Bilan de l'action 3.B.2.

Tableau 56 : Bilan de l'action 1.F.5

Tableau 57 : Bilan de l'action 1.A.8.

Tableau 58 : Bilan de l'action « Veiller à la destruction des cairns ».

Tableau 59 : Bilan de l'action 2.A.1.

Tableau 60 : Bilan de l'action 2.A.2.

Tableau 61 : Bilan de l'action 2.A.3.

Tableau 62 : Bilan de l'action 2.A.4.

Tableau 63 : Bilan de l'action 2.D.1.

Tableau 64 : Bilan de l'action 2.C.2.

Tableau 65 : Bilan de l'action 2.C.1.

Tableau 66 : Bilan de l'action 2.E.1.

Tableau 67 : Bilan de l'action 2.B.1.

Tableau 68 : Bilan de l'action 1.D.1.

Tableau 69 : Bilan de l'action 1.D.4.

Tableau 70 : Bilan de l'action 1.D.5.

Tableau 71 : Bilan de l'action 1.C.7.

Tableau 72 : Bilan de l'action 1.C.9.

Tableau 73 : Domaines nécessitant des investigations supplémentaires identifiés dans le DOCOB et leur niveau de réalisation

Tableau 74 : Structures et personnes ressources dans le cadre de l'amélioration des connaissances

Tableau 75 : Bilan de l'action 3.B.2.

Tableau 76 : Bilan de l'action 3.B.1.

Tableau 77 : Bilan de l'action 2.C.7.

Tableau 78 : Bilan de l'action 1.D.2.

Tableau 79 : Bilan de l'action 3.B.1.

Tableau 80 : Bilan de l'action 3.A.2.

Tableau 81 : Liste des mesures agro-environnementales.

## **Annexes**

---

Annexe I : Listes des habitats d'intérêt communautaire

Annexe II : Liste des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire

Annexe III : Composition des groupes de travail dans le cadre de l'évaluation du DOCOB

Annexe IV : Liste des personnes ressources contactées dans le cadre de l'évaluation

Annexe V : Répartition du temps d'animation alloué aux différents volets Natura 2000

Annexe VI : Composition du Comité de pilotage

Annexe VII : Contrats Natura 2000

Annexe VIII : Observation des mammifères terrestres sur les communes du périmètre Natura 2000

Annexe IX : Liste des articles autour de Natura 2000 publiés dans les bulletins intercommunaux

## Liste des abréviations

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

AOT : Autorisation d'occupation temporaire

CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest

CCPCAM : Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime

CD29 : Conseil Départemental du Finistère

CDL : Conservatoire du Littoral

CEREMA : Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

COFIL : Comité de Pilotage

CT88 : Cahier Technique de l'Atelier Technique des espaces naturels

DOCOB : Document d'objectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Espaces Naturels Sensibles

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre

GMB : Groupe Mammalogique Breton

GR : sentier de Grande Randonnée

GRETIA : Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains

MAE : Mesures agro-environnementales

OGS : Opération Grand Site

ONF : Office Nationale des Forêts

PAC : Politique Agricole Commune

PNMI : Parc Naturel Marin d'Iroise

PNRA : Parc Naturel Régional d'Armorique

RNR : Réserve Naturelle Régionale des sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon

# 1. CONTEXTE GENERAL

## Introduction

Située à l'extrême ouest de la Bretagne, la Presqu'île de Crozon se compose d'un ensemble exceptionnel de milieux naturels. Entourée, au nord par la rade de Brest, au sud par la baie de Douarnenez, la zone possède un caractère quasi insulaire, présentant des intérêts faunistiques et floristiques particuliers. La majorité des espèces remarquables est liée aux habitats littoraux : dunes, plages, falaises et aux landes plus ou moins humides.

On constate une vulnérabilité de ces espaces naturels. La fréquentation est bien sûr en grande partie en cause, mais d'autres facteurs jouent aussi un rôle. Incontestablement, l'enrésinement, le développement des plantes invasives et la fermeture des milieux pèsent sur la biodiversité.

Fort de son importance écologique et des menaces qui y pèsent, le territoire fait l'objet d'une superposition de statuts de protections réglementaires et foncières. Une partie de la Presqu'île de Crozon est désignée comme un site Natura 2000 au titre de la directive « habitats, faune, flore ». Le site n°FR5300019 « Presqu'île de Crozon » est une Zone Spéciale de Conservation.

La Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime, opérateur depuis le début de la démarche Natura 2000 a rédigé le Document d'objectifs (Gueguen, 2006). Découpé en trois tomes, le document sert de fil conducteur à la gestion du site Natura 2000, guidant l'opérateur dans ses actions. Ainsi, les premières actions ont pu débuter en 2007.

Depuis sa validation par arrêté préfectoral en 2008, le document n'a pas fait l'objet de mises à jour. Il arrive donc largement à échéance puisque qu'il est théoriquement prévu pour 6 ans.

Le présent document constitue l'évaluation du Document d'objectifs (DOCOB) conduite sur l'année 2021 – 2022 en lien avec la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de Bretagne.

L'évaluation est structurée en six thématiques qui ont été le fil conducteur du document. Le rapport d'évaluation est organisé de la façon suivante :

- Une présentation du site et du document d'objectifs actuel,
- La présentation de la méthode d'évaluation,
- La déclinaison de l'évaluation pour chaque thématique : gouvernance, évolution des milieux naturels et des espèces, fréquentation, amélioration des connaissances, information et sensibilisation et agriculture,
- Le bilan transversal et global croisant toutes les thématiques, et faisant un bilan sur les perspectives de l'évaluation.

## Présentation du site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon »

La Presqu'île de Crozon se situe à l'extrême ouest de la Bretagne dans le département du Finistère (29). La zone Natura 2000 du site « Presqu'île de Crozon » est répartie sur quatre communes, Crozon, Camaret-sur-Mer, Roscanvel et une petite partie sur Telgruc.

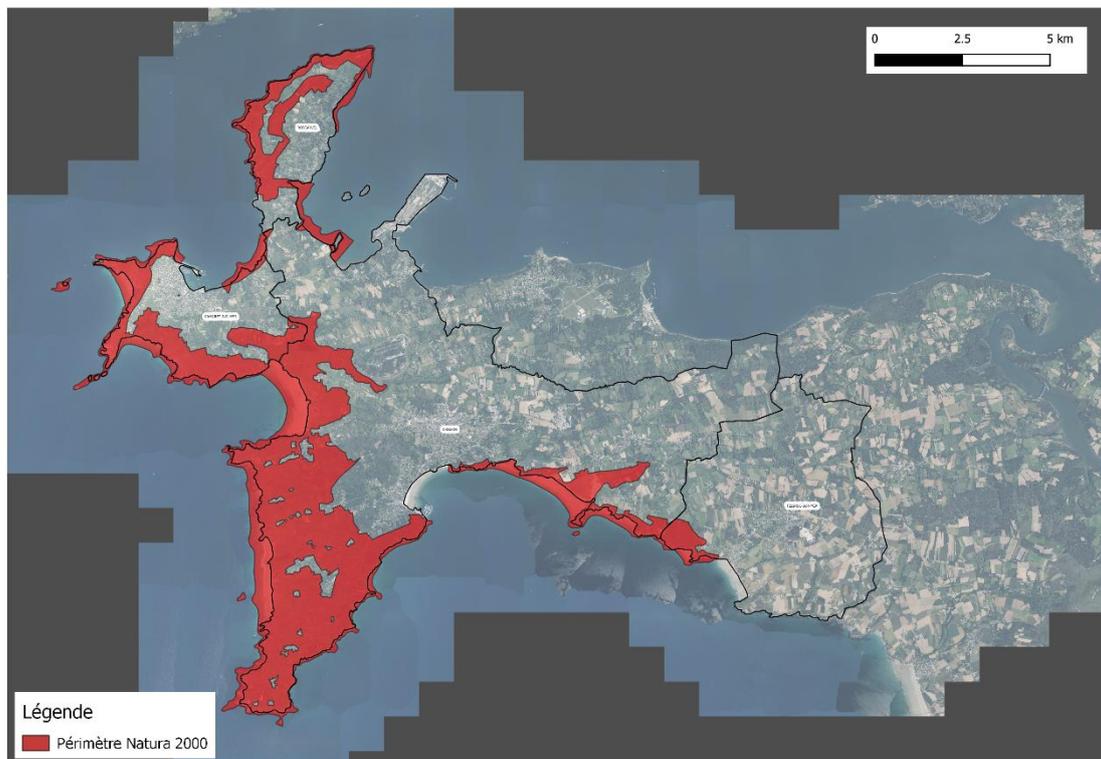


Figure 1 : Cartographie du périmètre Natura 2000 du site « Presqu'île de Crozon ».

Elle représente 4382 ha sur les 19 415 hectares de la Presqu'île entière. La plupart du site fait partie du domaine terrestre (76%). La partie marine du site comprend l'estran, sur lequel le PNMI (Parc Naturel Marin d'Iroise) intervient également.

Le site se compose d'un ensemble exceptionnel en mosaïque de falaises, de landes, de dunes, de tourbières et de zones humides littorales. Il est à noter que la plupart du site est concerné par la présence de milieux ouverts, et que les principaux enjeux sont liés à l'influence du littoral.

Le site comporte 22 habitats d'intérêt communautaire répartis sur une surface de 628,3 hectares (annexe I). Sur le site, on constate que les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire sont principalement représentées par les landes sèches européennes (4030 – code eur15), qui représentent 79% des surfaces couvertes par ces habitats (Gueguen, 2006).

Différents facteurs interviennent dans la modification et la dégradation des habitats : d'une part, la dynamique naturelle d'embroussaillage, d'autre part, les modifications d'origine anthropique principalement liées à la fréquentation.

L'ensemble de ces habitats hébergent quatre espèces végétales d'intérêt communautaire et 11 espèces animales (annexe II).

## Présentation du Document d'objectifs

Le Document d'objectifs (DOCOB) actuel, dont cette évaluation fait l'objet, a été rédigé en 2005 et 2006 par l'opérateur Natura 2000, anciennement la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon, aujourd'hui fusionnée à celle de l'Aulne maritime (cf. page 18). Il est ensuite validé par le Comité de Pilotage le 23 mai 2006.

Le DOCOB actuel est organisé en trois volets qui présentent respectivement :

Pour le tome 1, un état des lieux environnemental qui décrit les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et socio-économique ;

pour le tome 2, les objectifs puis les actions et mesures de gestion pour les atteindre ;

enfin pour le tome 3, les cartes et annexes qui accompagnent le document.

Le document d'objectifs se structure autour de 4 objectifs à long terme.

- Objectif 1 : Maintien et restauration des habitats d'intérêt communautaire

Il convenait ici de maintenir et de restaurer à la fois les surfaces qu'occupent les habitats d'intérêt communautaire, mais également leur bon état de conservation. Cet objectif prend non seulement en compte les activités humaines locales mais également l'évolution naturelle des milieux.

- Objectif 2 : Maintien et restauration des populations d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et leurs habitats d'espèces

Pour cet axe, il convenait de maintenir des conditions en adéquation avec le maintien des espèces. Ici, les actions sont généralement orientées vers des stations d'espèces bien définies.

- Objectif 3 : Assurer une information et une sensibilisation des acteurs et du public au sujet des espaces naturels

Les actions de gestion n'ont pu être mises en place qu'en parallèle avec une information des usagers et une communication autour du programme Natura 2000. Des actions de sensibilisation et d'éducation au respect de l'environnement étaient prévues afin de participer à une prise de conscience générale de l'importance des espaces naturels.

- Objectif 4 : Vers une gestion du patrimoine naturel à l'échelle de la Presqu'île de Crozon

Les surfaces des espaces naturels ne se cantonnent pas au périmètre Natura 2000, et sont des atouts non négligeables pour les communes. Il était préconisé ici, de développer de quelques formes se soit, les moyens humains et techniques au service de ces espaces naturels.

Les objectifs présentés ci-dessus, s'articulent en quinze objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en un programme de 67 actions.

## Contexte de l'évaluation

Depuis 2008, année de validation du DOCOB, de nombreuses démarches en faveur de la protection du site ont été mises en œuvre, par la Communauté de communes et par l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent pour la protection des espaces naturels.

En 15 ans, le territoire de la Presqu'île a largement évolué : les pressions humaines, particulièrement liées au tourisme s'accroissent, et tout comme la déprise agricole. On suppose aujourd'hui, que le DOCOB n'est plus à jour : état des connaissances, nouvelles protections des espaces naturels, actions réalisées...

Pour ces raisons, l'évaluation du document d'objectif est aujourd'hui nécessaire à la poursuite d'un travail efficace d'animation du site Natura 2000.

Cette démarche d'évaluation est une obligation réglementaire au regard du code de l'environnement (Article R.414-8-5). La durée du programme d'action est de 6 ans, conformément au décret du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Elle permet à la France de répondre à ses engagements nationaux et européens en matière de protection et de conservation de la biodiversité.

Ce processus va permettre d'établir un bilan de l'achèvement de 15 ans d'actions et rendra compte des efforts humains, techniques et financiers qui ont été investis autour de Natura 2000. L'évaluation présente une synthèse de l'ensemble des réalisations, notamment en comparaison de ce qui était prévu. Elle permet également d'analyser dans quelles mesures les opérations réalisées ont permis d'atteindre les objectifs fixés, et de manière générale les résultats engendrés par la gestion afin de réajuster certaines actions initialement prévues.

Ce document constitue une base pour ajuster le prochain document d'objectif ; faisant émerger les nouveaux enjeux, les réorientations éventuelles, les perspectives à envisager et les faiblesses auxquelles il faudra pallier, à l'avenir. En effet, l'évaluation permet de conclure en la nécessité d'une révision complète ou d'une actualisation du DOCOB. Elle détermine les actions et les objectifs à poursuivre, à reconduire, à adapter ou à abandonner pour améliorer les résultats.

## Méthode

### ▪ Définition d'une méthode d'évaluation

La démarche d'évaluation des DOCOB est récente, peu de sites Natura 2000 en ont fait l'objet pour le moment. Il n'existe donc pas réellement de méthode officielle d'évaluation. L'Office Français de la Biodiversité prévoit néanmoins un guide méthodologique, le CT88 (cahier technique de l'atelier technique des espaces naturels) ; (OFB, 2021). Cependant, au vu de l'ancienneté du DOCOB et de la modernité de la méthode, cet outil n'a pas vraiment pu être utilisé. En effet, la méthode du Cahier Technique n°88 nécessite l'utilisation d'indicateurs, qui dans le cas du site « Presqu'Île de Crozon » n'ont pas été définis, et dont l'état initial n'est par conséquent, pas connu. Par ailleurs, certaines données ne pourront pas être mises à jour dans le cadre de l'évaluation par manque de moyens financiers (cartographie des habitats par exemple).

La méthode de l'évaluation a été définie à partir de retours d'expérience de gestionnaires bretons réalisant ou ayant finalisé leur évaluation de DOCOB. La méthodologie s'appuie principalement sur la méthode soumise en 2017-2018 par le CEREMA (Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ; (CEREMA, 2019) sur deux sites pilotes bretons tout en intégrant les recommandations des autres opérateurs rencontrés.

La DREAL Bretagne, qui assure la coordination régionale de la politique Natura 2000, a validé la méthode définie au sein de la collectivité locale.

Le choix s'est porté vers une évaluation **transversale** ; **participative** intégrant des temps d'échanges avec des groupes de travail ; et **qualitative** à partir de la connaissance et du ressenti des experts et des acteurs locaux croisant les données mobilisables et les visites de terrains. La présente évaluation inclue six grandes thématiques : la gouvernance, l'évolution des milieux naturels, la fréquentation, l'amélioration des connaissances, l'information et la sensibilisation et l'agriculture.

Le travail d'évaluation se compose de plusieurs étapes clés, et la chronologie de la démarche peut se répartir ainsi :

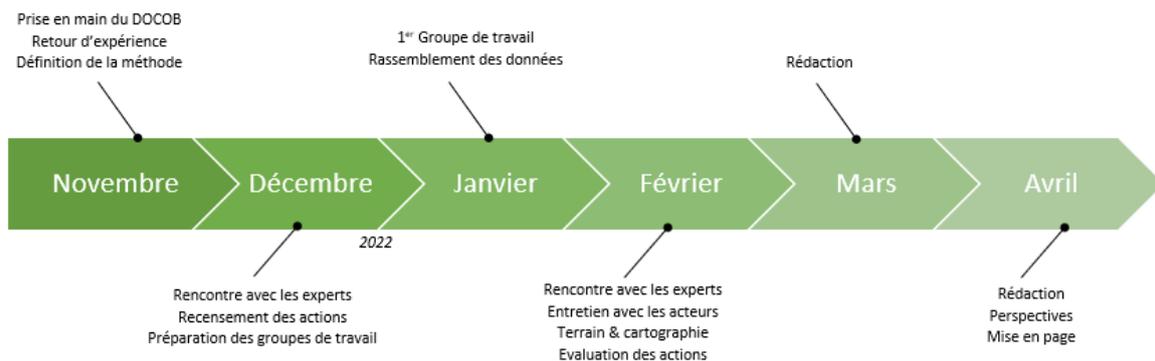


Figure 2 : Chronologie de la démarche d'évaluation du DOCOB Natura 2000.

- Groupe de travail

Dans une logique de concertation, deux groupes de travail ont été mis en place pour appuyer la démarche d'évaluation. La création de ces groupes permet d'associer les parties prenantes de la politique Natura 2000, de créer un lieu d'échange et de concertation et de croiser les regards de certains acteurs ou usagers peu ou pas associés à la politique.

Le groupe « technique » rassemble des référents techniques et scientifiques qui pourront donner une appréciation de l'impact des mesures et apporter les connaissances nécessaires à l'évaluation.

Le groupe « usagers » réunit des usagers des milieux naturels parfois peu associés à la procédure, et qui apportent un regard extérieur quant à la gestion du site.

La composition des groupes de travail est proposée en annexe III.

Initialement, les groupes de travail devaient réunir trois fois chacun. Au vu du contexte sanitaire et devant la difficulté de trouver une date qui convienne à tout le monde, les groupes n'ont pu se réunir qu'une fois chemin faisant et une fois lors de la restitution de l'évaluation.

Néanmoins, des entretiens individuels ont été menés en substitution de ces échanges collectifs.

- Regroupement des éléments d'évaluations

Un temps conséquent a été consacré pour retrouver les actions qui ont été mises en œuvre et collecter les données du site. Ont ainsi été utilisés :

- Bilans d'activités et de l'animation du DOCOB Natura 2000 de 2006 à 2021,
- Archives des actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000,
- Bilans sommaires des activités du service Espaces Naturels & Patrimoine de la Commune de Crozon de 2006 à 2018,
- Rapports d'activités de la Réserve Naturelle Régionale de la Presqu'île de Crozon 2014 à 2020,
- Bilans annuels de gestion des espaces naturels par le service espaces naturels communautaire pour les années 2020 et 2021,
- Document d'aménagement 2008 – 2027 de la forêt domaniale des dunes de Lesteven.

En parallèle, de nombreux acteurs ont été contactés au cours de l'évaluation. La liste des personnes contactées dans le cadre de l'évaluation est présentée en annexe IV.

- Rédaction

Les six thématiques transversales définies ont été le fil conducteur de l'évaluation. Ces thématiques permettent d'englober l'ensemble des problématiques du site et d'intégrer toutes les actions qui ont été réalisées.

Les thématiques sont divisées en différentes problématiques et sont à chaque fois structurées ainsi :

- Problématique : ce premier point permet de faire un rappel du constat qui était dressé en 2006 et de rappeler les éventuels questionnements que la problématique engendre.

*Question : Quelle est la problématique et quels en sont les impacts sur les habitats et les espèces ?*

- Actions engagées : ce deuxième point passe en revue l'ensemble des actions menées pour répondre à la problématique. Cette partie de l'analyse porte sur la réalisation des actions en comparaison de ce que prévoyait le DOCOB.

*Question : Quelles mesures ont été mises en œuvre pour répondre à la problématique ?*

- Résultats : cette partie permet de dresser un bilan des résultats engendrés par les actions.

*Question : Les mesures mise en œuvre ont-elles produit les effets attendus ?*

- Perspectives : pour finir, ce paragraphe permet d'ouvrir une première réflexion sur les perspectives à envisager, notamment dans le cadre d'un prochain DOCOB.

*Question : Quelles pistes d'amélioration pourrait être explorées ?*

L'idée de l'évaluation est également d'estimer l'atteinte des actions, des objectifs opérationnels et plus largement des objectifs à long terme.

Cette atteinte est mesurée grâce au système de cotation suivant :

■ ■ ■ ■	Toutes les actions prévues ont été menées et l'objectif est atteint.
■ ■ ■	Plusieurs actions ont été initiées et l'objectif est quasiment atteint.
■ ■	Peu d'action ont été menées et l'objectif est encore loin d'être atteint.
■	Aucune action n'a été commencé et l'objectif n'est absolument pas atteint.

Tableau 1 : Système de cotations de la réalisation des actions dans le cadre de l'évaluation.

# PARTIE 1

## LA GOUVERNANCE



### Objectifs et actions concernés

#### Objectif 4. Vers une gestion du patrimoine naturel à l'échelle de la Presqu'île de Crozon

##### 4.A. Assurer la mise en œuvre du DOCOB

4.A.1. Assurer la mise en œuvre et le suivi administratif et technique des actions prévues dans le Document d'objectif.

4.A.2. Mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelle du document d'objectifs

4.A.3. Pris en compte de toutes les contraintes réglementaires et foncières lors du montage des dossiers.

4.A.4. Coordonner les différentes politiques de gestion des espaces naturels

##### 4.B. Vers une politique communautaire d'entretien et de gestion du patrimoine naturel.

4.B.1. Réflexion sur la mise en place d'une structure communautaire de coordination simple.

4.B.2. Réflexion sur la mise en place d'une structure communautaire intégrale de gestion des espaces naturels.

## La gouvernance

Plusieurs instances de décisions interviennent dans la gestion du site Natura 2000. Ces acteurs prennent part au programme avec différents degrés d'investissement et de mobilisation. Ce chapitre vise à préciser les modalités d'organisation et la manière dont le programme Natura 2000 a été mis en œuvre sur le site « Presqu'île de Crozon ».

Les instances s'investissent avant tout au programme en :

- décidant des orientations à prendre pour répondre aux objectifs de conservation nationaux,
- apportant un appui scientifique, technique ou financier,
- en participant à la mise en œuvre opérationnelle du DOCOB.

Ce volet permettra de rendre du compte du rôle de chacun dans la mise en œuvre et de l'efficacité de cette gouvernance.

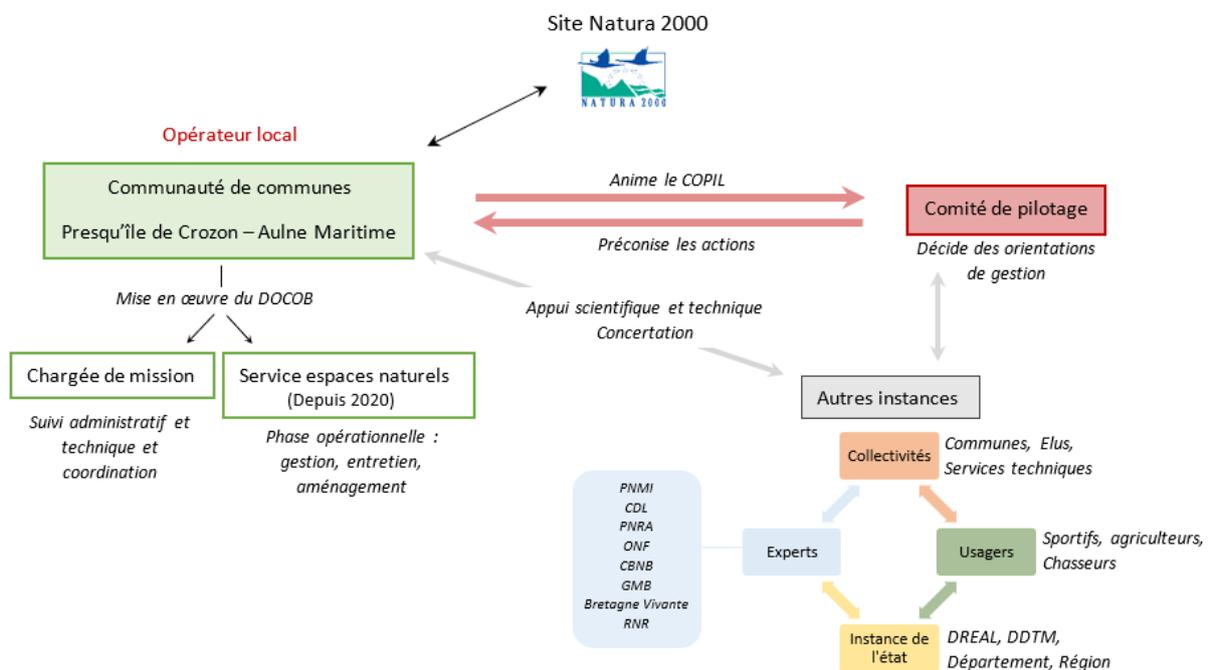


Figure 3 : Schéma de gouvernance du site « Presqu'île de Crozon ».

### 1. Mise en œuvre du Document d'objectifs

#### Problématique :

L'élaboration du document d'objectif est la première étape du programme Natura 2000. A long terme, l'objectif est de le mettre en œuvre pour assurer le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ce travail nécessite une animation soutenue, pour assurer le suivi scientifique, administratif, technique et financier des actions mises en œuvre.

## Actions engagées :

### ▪ **La Communauté de communes, un opérateur local**

Dès 2003, la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon est désignée comme l'opérateur Natura 2000. A partir de 2017, en application de la loi Notre, qui a élevé le seuil démographique des Communautés de communes à 15 000 habitants, les Communautés de Communes de la Presqu'île de Crozon et celle de l'Aulne maritime fusionnent (Site internet de la CCPCAM, <https://www.comcom-crozon.com/la-communaute-de-communes/>, consulté en mars 2022). Elles forment ensemble, la Communauté de communes Presqu'île de Crozon - Aulne maritime (CCPAM), qui sera désignée à son tour comme l'opérateur local de la gestion du site « Presqu'île de Crozon ». La collectivité regroupe dix communes dont 4 (Crozon, Camaret-sur-Mer, Roscanvel et Telgruc) sont inscrites dans le périmètre Natura 2000.

La collectivité a établi le DOCOB en 2005 – 2006, et l'anime toujours aujourd'hui. Elle fait l'objet d'une désignation tous les trois ans par le COPIL (comité de pilotage). Ces désignations par les représentants des collectivités territoriales concernées ont eu lieu en 2009, 2012, 2014, 2018.

#### - Poste de chargé de mission

Le travail de l'opérateur local est principalement orchestré par la chargée de mission Natura 2000. A la suite de la rédaction et de la validation du DOCOB, le poste de chargée de mission, crée initialement pour la rédaction du document, s'est vu pérennisé pour en permettre l'animation. Ce poste permet notamment de prendre en charge les aspects : financier (dossier de demande de subventions, financement FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et de l'état, budget), administratif (veille juridique, contrats Natura 2000, recherche de prestataires), technique (gestion) et scientifique (suivis d'espèces) de la procédure. La répartition du temps de travail est proposée en annexe V.

#### - Service Espaces Naturels communautaire

Le fonctionnement, le rôle et l'historique du service sont décrits dans le chapitre « création d'un service Espaces Naturels communautaire » page 21.

#### - Services ressources & direction

En plus de la chargée de mission, la démarche Natura 2000 mobilise régulièrement du temps à un ensemble d'agent du pôle ressource.

On pourra citer parmi eux :

- une chargée de communication, qui assiste les missions de communication autour de la procédure, et intervient lors de la production de document à destination du public,
- une comptable, qui participe aux démarches administratives (subventions),
- une gestionnaire aux ressources humaines, qui intervient lors de recrutement au sein du service et accomplit les tâches administratives en lien avec les emplois (fiche de paye, contrats),
- une technicienne S.I.G., qui assure un service de support en informatique et assiste la chargée de mission pour les missions de cartographie,
- un encadrant, qui pilote l'ensemble des agents de la collectivité.

L'animation génère également des charges induites par l'occupation d'un bureau, l'utilisation d'un véhicule et donc du temps de travail d'un mécanicien, d'un agent d'entretien.

#### - Commissions et conseils d'exploitation

Des commissions thématiques, composées d'élus communautaires et communaux, définissent au sein de la collectivité les orientations des services et les actions à mener et valident le budget des services. Certains points doivent également être délibérés par le Conseil de communauté. Le programme Natura 2000 est suivi par la commission Espaces naturels, Biodiversité, Climat et Energie. Il existe également un comité de suivi Natura 2000, qui semble aujourd'hui accessoire et qui ne se réunit jamais.

#### ▪ **Le comité de pilotage, instance décisionnelle**

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle principale de la gestion du site Natura 2000.

Il a pour mission d'examiner, d'amender, d'ajuster et de valider les propositions faites par l'opérateur. Il doit également suivre la mise en œuvre du DOCOB. Ces réunions permettent de faire un bilan des actions menées et de définir les futurs projets.

Un arrêté préfectoral du 19 juin 2012 fixe sa composition, et est présentée en annexe VI. Le comité de pilotage se réunit toujours sous sa forme plénière, réunissant une trentaine d'acteurs à chaque fois. Il intègre les élus locaux, les services de l'Etat, les usagers, les propriétaires, les exploitants, les associations de protection de la nature et les experts techniques.

La présidence du comité de pilotage est assurée par un élu communautaire :

- de 2006 à 2009 : M. Cornec, Maire de Crozon,
- de 2009 à 2021 : M. Moysan, Maire de Crozon,
- de 2021 à 2024 : M. Pasqualini, Maire du Faou.

Depuis 2021, cette tâche est assurée par le président de la Commission Espaces naturels, Biodiversité, climat et Energie, vice-président de la Communauté de communes (Maire du Faou).

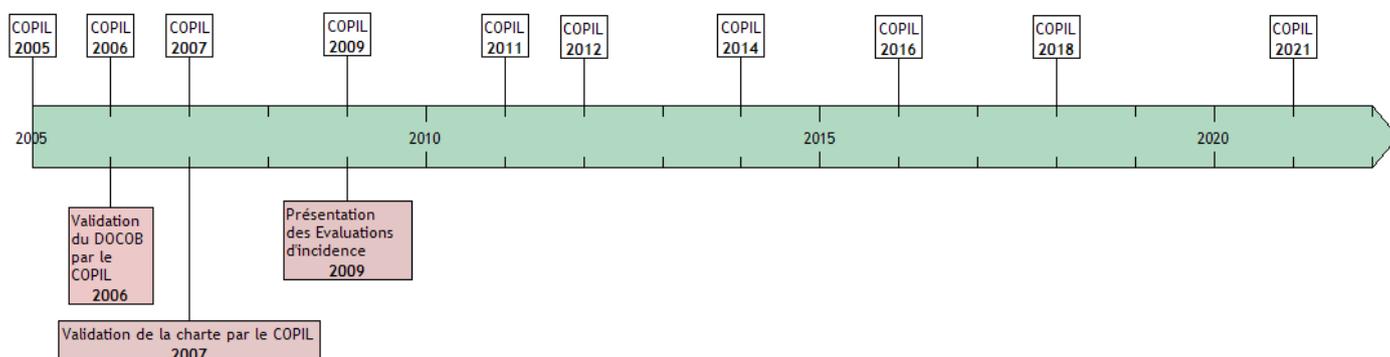


Figure 4 : Répartition des comités de pilotage pour la période 2005 – 2021.

Pendant la période d'écriture du DOCOB et donc de mise en place de la procédure, le comité se réunit annuellement. Depuis 2007, l'assemblée est moins régulière, et se réunit plutôt tous les deux ans.

**Résultat :**

L'opérateur local Natura 2000, est largement identifié comme moteur de la gouvernance. Il joue un rôle déterminant dans la procédure coordonnant la mise en œuvre du DOCOB et organisant également la concertation des différents acteurs.

A noté qu'une seule structure a œuvré en tant qu'opérateur Natura 2000 pendant toute la durée de la mise en œuvre. L'opérateur, donc inchangé depuis 2006, a permis une continuité logique dans la gestion du site et un lien permanent avec le territoire.

Aujourd'hui, le temps d'animation correspond à un demi-équivalent temps plein sur Natura 2000. Le temps de travail consacré est donc assez faible au vu de la charge de travail. Il s'avère parfois difficile de dégager suffisamment de temps pour initier des actions au vu du temps nécessaire sur d'autres volets. En effet, Le temps d'animation est principalement consacré aux volets administratifs, tandis que les suivis scientifiques et la gestion correspondent seulement à entre 20 et 30 % du temps de travail. Ce qui paraît faible au regard de la finalité des objectifs Natura 2000.

De plus, le poste de chargée de mission est initialement prévu (par la DREAL) à mi-temps, la chargée de mission complète donc son temps de travail sur d'autres missions : route des fortifications, lutte contre le Frelon asiatique... Généralement, ces missions secondaires viennent empiéter le temps alloué à Natura 2000, et il est difficile pour la chargée de missions de pouvoir accorder un mi-temps sur Natura 2000. De plus, avec moins de temps, moins d'actions peuvent être engagées, si bien que moins de temps est dédié à Natura 2000, et ainsi de suite.

La fréquence des réunions du comité de pilotage est assez faible pour répondre aux enjeux de la mise en œuvre du DOCOB et pour maintenir un intérêt pour la démarche.

La composition du Comité de pilotage est, elle, satisfaisante puisqu'elle a su s'adapter aux évolutions du territoire intégrant les nouveaux acteurs au fur et à mesure de la mise en œuvre du DOCOB. Le Copil s'avère être une instance adaptée à la concertation sur les actions de gestion.

<b>4.A.1. Assurer la mise en œuvre et le suivi administratif et technique des actions prévues dans le document d'objectif</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Maintien du poste de chargée de mission.	Suivi et mise en œuvre du DOCOB effective.	■ ■ ■ ■	Poursuite de l'action de l'opérateur local.

Tableau 2 : Bilan de l'action 4.A.1.

<b>4.A.2. Mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelles du document d'objectif</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Mise en place de COPILs.	Manque d'une instance technique qui réunirait les experts.	■ ■ ■	Maintien des COPILs. Création d'une nouvelle instance qui réunirait les experts.

Tableau 3 : Bilan de l'action 4.A.2.

### Perspectives :

Pour compléter l'instance déjà disponible, il serait intéressant de créer, tout comme il existe pour la RNR (Réserve Naturelle Régionale), un comité scientifique, ou comité plus restreint que le comité de pilotage. Ce conseil réunirait un ensemble d'experts dans des disciplines divers dont la mission serait d'appuyer la chargée de mission dans ses missions scientifiques, de suivis, d'études et de gestion. Toutefois, le manque de disponibilité des experts pour ce genre d'instance a été soulevé en groupe de travail.

Afin d'obtenir de vrais résultats en matière de maintien de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, un temps plus conséquent consacré à la recherche de contrats Natura 2000 et à la gestion écologique est préconisé.

## **2. Création d'un service espaces naturels communautaire**

---

### Problématique :

La Presqu'île de Crozon, par ses richesses possède une superposition de protections réglementaires et foncières. Ce sont donc une multitude d'acteurs qui interviennent en faveur de la protection de l'environnement.

Le CDL (Conservatoire du littoral) mène une politique d'acquisition foncière dans un périmètre géographiques précis. Le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral correspond approximativement au périmètre de la zone Natura 2000 « Presqu'île de Crozon ».

Nationalement, le CDL confie la gestion de ses sites aux collectivités, aux syndicats mixtes ou à des associations. Lors de la rédaction du DOCOB, la gestion des terrains du conservatoire est confiée, pour la commune de Crozon, à celle-ci. Sur les trois autres communes, les terrains ne possèdent alors pas de gestionnaire local. En effet, en 2006, seule la commune de Crozon possède un service espaces naturels, et possède donc les compétences de gestion des propriétés du conservatoire.

Dès la mise en place de la procédure, les terrains du CDL font donc face à un problème de gestion technique. D'une part, par un manque de gestionnaire sur certaines communes, d'autre part, par la faible puissance d'action (service espaces naturels de Crozon est composé uniquement de quatre agents).

Aux services communaux s'ajoutent différents acteurs qui participent à la gestion et au suivi des sites. On pourra facilement citer : l'ONF (Office Nationale des Forêts) qui assure la gestion des zones boisées, les associations naturalistes qui effectuent les collectes de données, le PNMI qui gère la partie marine du secteur. Elles nécessitent donc une certaine mise en commun et une coordination pour effectuer une gestion logique à l'échelle du territoire.

Pour répondre à ces problématiques, le document d'objectifs proposait deux alternatives : soit la mise en place d'une structure communautaire de coordination simple, soit la mise en place d'une structure communautaire intégrale de gestion des espaces naturels. Ces structures auraient eu pour but de mener une réelle vision globale de la gestion, d'améliorer l'efficacité de la gestion et de limiter les inégalités de gestion à l'échelle du territoire.

### Actions engagées :

A partir de 2015, les pistes de réflexions concernant la création d'un service Espaces naturels communautaire émergent. Deux bureaux d'études, « Dervenn » et « Portances conseils » ont eu en charge de la rédaction d'un diagnostic et d'un schéma d'intention pour la prise de la compétence « espaces naturels » par la Communauté de communes (Riu et Kerever, 2017)

Lors de cette étude, un réel travail de concertation entre les élus, les experts scientifiques et techniques et les instances de l'état a été mené. Ce travail de concertation sera poursuivi après l'étude et passera notamment par la création de groupe de travail permettant de définir pour le futur service : les futures missions, le périmètre d'action, les ressources nécessaires, les besoins financiers et humains.

En fin d'année 2018, le Conseil de communauté et les communes du territoire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le transfert de la compétence « gestion des espaces naturels et des sentiers » à la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime. A l'instar de nombreuses communautés de communes bretonnes, le service « Espaces Naturels & Sentiers de randonnées » voit le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette nouvelle compétence vient en complément et en appuie aux actions que la Communauté de communes mène déjà au titre de Natura 2000 et de la RNR.

Certaines compétences restent du ressort des communes comme la gestion des espaces verts où la propreté des plages. La commune de Crozon conserve tout de même un service des espaces naturels et du patrimoine. Le service communautaire et municipal sont régulièrement appelés à travailler ensemble lors de suivis scientifiques ou dans la gestion d'échouages de mammifères marins.

Le service communautaire est aujourd'hui composé de 9 personnes à l'année, complété par un renfort saisonnier :

- une chargée de mission Natura 2000,
- une conservatrice de la Réserve Naturelle Régionale,
- un responsable technique & gestionnaire,
- deux gardes du littoral, dont un transfert de personnel existant de la commune de Crozon,
- trois agents techniques, et un à venir en 2022.

Les agents techniques et les gardes, veillent à l'aménagement des sites, améliorent le confort sur les sentiers, et effectuent une surveillance régulière sur le terrain.

L'entretien des sentiers de randonnées dits « d'intérêt communautaire » représente 80% du temps des agents techniques, et les 20% restants sont dédiés aux espaces naturels. La saison estivale est consacrée à la compétence « sentiers », et l'hiver, aux chantiers plus axés « espaces naturels ». Sur les cinq mois d'été, ce sont uniquement deux jours par mois qui sont dédiés aux espaces naturels. En été, les gardes assurent un patrouillage sur les espaces naturels 7 jours sur 7.

### Résultats :

Le service espaces naturels communautaire est encore jeune, et ses actions sont avant tout tournées vers l'entretien des sentiers. Mission qui avait, lors des premières réflexions, principalement motivé les élus à la création du service.

Aujourd'hui, les agents techniques tendent à optimiser au maximum l'entretien des sentiers pour se dégager du temps pour les espaces naturels. La gestion du temps s'améliore grâce l'équipement du

service en matériel de plus en plus performant, mais extrêmement coûteux. Aujourd’hui, le service est équipé pour la partie « sentier » mais encore très peu pour la partie « espaces naturels ».

Le récent service permet de répondre aux besoins de moyens techniques pour les objectifs Natura 2000 mais également ceux de la Réserve Naturelle Régionale. Les deux entités sont étroitement liées puisque le bon état de conservation des habitats et des espèces remarquables est un objectif commun. Le service est plus largement gestionnaire de l’ensemble des terrains du Conservatoire du littoral et des ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département. Le service espaces naturels vient donc en parfaite complémentarité aux protections réglementaires existantes du site.

<b>4.B.1. Réflexion sur la mise en place d’une structure communautaire de coordination simple</b>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l’objectif	Reconduction
Action abandonnée.			

Tableau 4 : Bilan de l’opération 4.B.1.

<b>4.B.2. Réflexion sur la mise en place d’une structure communautaire intégrale de gestion des espaces naturels</b>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l’objectif	Reconduction
Création du service communautaire en 2020.	Service pas encore assez tourné vers les espaces naturels.	■ ■ ■ ■	Agrandissement du service et investissement dans du matériel.

Tableau 5 : Bilan de l’opération 4.B.2.

Perspectives :

L’agrandissement du service espaces naturels pourrait être préconisé, afin de répondre aux besoins actuels, sachant que le périmètre d’action s’agrandit en lien avec la politique d’acquisition foncière menée par le CDL. Pour le moment, au vu du nombre d’agents techniques, la problématique de la gestion des sentiers est visée en priorité. Dorénavant, le service doit s’orienter vers la gestion des espaces naturels, et ça, en développant le nombre d’agents techniques. Pour répondre aux besoins, il semblerait qu’il faille un minimum de 6 agents techniques, et potentiellement un chef d’équipe technique.

L’orientation vers un aspect plus « espaces naturels » nécessitera également l’acquisition de matériel. Il pourrait également être intéressant de développer les compétences en éducation à l’environnement au sein du service. Un poste d’agent chargé d’animation nature et de sensibilisation pourrait tout à fait venir renforcer le service.

### **3. Bilan financier**

Problématique :

La programme Natura 2000 est accompagné d’outils budgétaires spécifiques qui permettent la mise en œuvre des documents d’objectifs. Il s’agit ici de faire un bilan des moyens financiers publique levés pour l’animation du site.

Ce chapitre porte sur les moyens financiers de l'Etat et de l'Europe, bien que la collectivité et les communes aient investi au niveau des espaces naturels, les financements sortent du cadre de Natura 2000.

### Actions engagées & résultats :

- Dépenses liées au fonctionnement et à l'investissement

Le budget alloué à la mise en œuvre du document d'objectifs pour la période 2007 – 2020 a été de 236 307,92 €, soit un investissement moyen de 16 880 € par an.

Ces dépenses sont à 100 % pris en charge par d'une part l'Etat (47%) et d'autre part l'Europe (53%) via le FEADER. Le FEADER est un instruments financier issu de la politique agricole commune, il permet de soutenir le développement rural, aide à renforcer les pratiques respectueuses de l'environnement.

La plus grande partie des financements est directement liée au financement du poste de chargée de mission. A titre d'exemple, pour l'année 2019, la somme allouée au financement du poste de chargée de mission correspond à 61% de l'ensemble des dépenses. Les subventions dont dispose le site sont principalement liées au pilotage du DOCOB.

Le financement semble plutôt stable pendant les 15 ans de mise en œuvre.

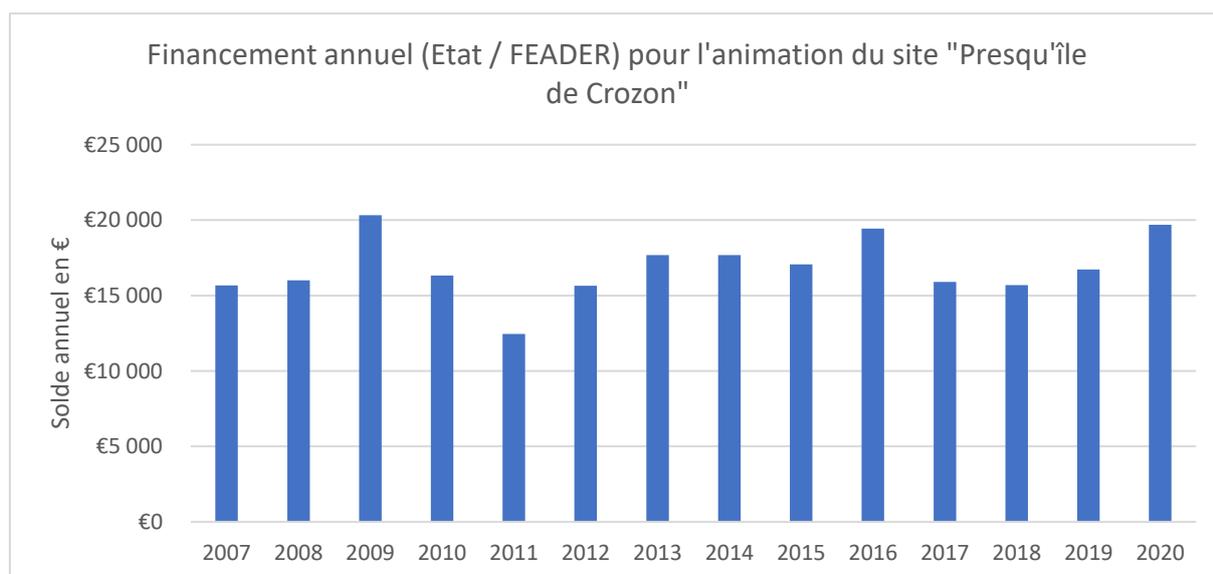


Figure 5 : Financement annuel de la part de l'Etat pour l'animation du site.

- Contrat Natura 2000

Dans le cadre des outils Natura 2000, certaines actions peuvent être financées par des fonds européens. Il peut notamment s'agir de contrats Natura 2000, outils financiers et opérationnels. Sur cette première période d'animation, se sont en tout 10 contrats Natura 2000 qui ont été animés.

Les contrats Natura 2000 souscrits ont permis de prendre en charge des actions de restauration de landes, de canalisation du public et de gestion des invasives par exemple.

Les bénéficiaires de contrat Natura 2000 ont été :

- la société de chasse de Roscanvel,
- la communauté de communes de la presqu'île de Crozon,
- les communes de Crozon et Camaret-sur-Mer
- le Conservatoire du littoral.

Les bénéficiaires sont donc principalement du secteur public.

Si l'on considère l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre de contrats Natura 2000, le montant total s'élève à 120 184,45 €. L'ensemble des contrats Natura 2000 est présenté en annexe VII.

On constate en regardant l'ensemble des contrats Natura 2000 conduits sur le site, que la plupart des contrats se sont déroulés sur la période 2006 – 2014. Cette répartition s'explique par une difficulté, voir une impossibilité d'obtenir des financements (problème informatique qui a exclu la possibilité de réaliser des contrats) de la part de l'Europe pendant la période du deuxième FEADER (à partir de 2015). Le seul contrat Natura 2000 de la période, soit la canalisation du public à Pen Hir a été financé par l'Etat à 100 %.

Les contrats Natura 2000 semblent être des outils performants pour réaliser des chantiers de grande ampleur, mais n'ont pas été tellement efficaces dans la gestion quotidienne du site.

Aujourd'hui, la dynamique des contrats Natura 2000 semble repartie puisque deux contrats ont été acceptés sur le site pour 2022.

- Autres dépenses

Il est évident que certaines opérations en dehors du cadre Natura 2000 participent aux objectifs du DOCOB. N'ayant pas les descriptifs des moyens financiers des partenaires, il est difficile pour ces opérations de déterminer l'argent investi.

### Perspectives :

La proportion des actions financées par Natura 2000 par rapport à l'ensemble des actions menées sur le site est assez faible. En effet, sur le volet « actions de gestion », seules 36 % des actions sont directement financées et réalisées dans le cadre de Natura 2000 (contrat Natura 2000, chantiers bénévoles organisés dans le cadre de Natura 2000, actions réalisées par la chargée de mission).

Sur l'ensemble de l'investissement, l'évaluation met donc en évidence que peu d'argent est directement apporté grâce à la procédure Natura 2000 pour la réalisation d'action de gestion. Cette affirmation est d'autant plus vraie depuis 2015 où peu de contrats Natura 2000 ont été réalisés.

Dans une prochaine phase d'animation, il est recommandé à l'opérateur local de reprendre la dynamique de recherche de financement via des contrats Natura 2000, sous réserve d'un fonctionnement efficace au niveau des instances financeuses.

## 4. Coordination entre les différentes politiques de gestion & vie de réseau

### Problématique :

Au vu de la diversité d'acteurs de la protection de l'environnement sur le territoire, l'opérateur local doit mener un travail d'articulation et de coordination.

En effet, sur le territoire différentes politiques environnementales sont engagées.

Le PNMI et le site Natura 2000 partagent leurs actions sur le secteur de l'estran. Certains sites de la RNR sont inclus dans le périmètre du site « Presqu'île de Crozon ». Le PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique) englobe l'ensemble du site Natura 2000. Le PNMI est apparu après le début de la mise en œuvre du DOCOB, il n'a donc pas été identifié dans le document.

### Actions engagées et résultats :

Devant la multitude de politiques de gestion, Natura 2000 a permis une articulation et a favorisé les échanges entre les structures de gestion des territoires. Cette mise en relation des acteurs locaux se fait notamment au travers des comités de pilotage.

A l'échelle local, la communication avec la RNR et le service espaces naturels est efficace puisque qu'ils sont tous les trois hébergés au sein de la communauté de communes.

Entre les structures présentes sur le territoire, la coordination se passe également bien. Par exemple, le PNMI, la Communauté de communes et le CDL ont mené conjointement la rédaction, puis l'application du plan de gestion de l'Aber. Ce projet donne un aperçu d'une mission de coordination réussie menée dans le cadre de la gestion des espaces naturels.

A plus grande échelle, Natura 2000 a vocation à être un réseau de site et donc aussi de gestionnaires. Le réseau breton rassemble 80 sites Natura 2000 terrestres et marins. Ce réseau permet, dans le cadre de réunions de réseau (orchestrées par la DREAL et l'Association des chargé.es de mission Natura 2000 de Bretagne), d'échanger régulièrement entre les gestionnaires, de mettre en commun des connaissances, des savoir-faire, à travers des journées d'échange autour de problématiques de gestion.

La plupart des actions de coordination relie les gestionnaires, souvent multiples, aux propriétaires et aux financeurs.

A l'échelle du site, la coordination des instances est efficace, et malgré un nombre important d'acteurs, la gestion des espaces naturels reste cohérente. La multitude des intervenants semble cependant compliquée à appréhender par les élus et par les usagers du site.

4.A.4. Coordonner les différentes politiques de gestion des espaces naturels			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Contact régulier avec les autres structures.	Bonne coordination entre les différentes instances.	■ ■ ■ ■	A maintenir.

Tableau 6 : Bilan de l'action 4.A.4.

### Perspectives :

Forte de sa compétence en matière de gestion des espaces naturels, la CCPCAM (Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime) semble idéalement placée pour centraliser les informations sur les actions des différentes structures gestionnaires et pour coordonner certains projets.

Il semble important de proposer aussi un interlocuteur simple aux usagers afin de pouvoir répondre à leurs attentes et questionnements en matière de gestion des espaces naturels.

Il conviendra de réaliser une mise à jour de l'organisation des structures gestionnaires et autres acteurs du territoire dans la nouvelle version du DOCOB.

## **5. Maîtrise du foncier**

---

### Problématique :

La protection foncière est un outil non négligeable dans un cadre de protection et de gestion des espaces naturels à long terme.

L'absence de maîtrise foncière est souvent un facteur limitant des actions de gestion dans la mesure où il est plus facile de mettre en place une gestion sur des terrains appartenant au domaine public.

En Presqu'île de Crozon, cette problématique est particulièrement vraie, le foncier étant très morcelé.

### Actions engagées et résultats :

Le programme de maîtrise foncière n'est pas une démarche prévue par la procédure Natura 2000 mais une démarche d'acquisition foncière des espaces naturels est en place sur le site « Presqu'île de Crozon » depuis de nombreuses années.

Cette politique d'acquisition est principalement menée par le Conservatoire du Littoral et le Conseil Départemental du Finistère. Le CDL est aujourd'hui propriétaire d'environ 1 192 hectares sur les communes concernées par le site Natura 2000.

Sachant que la partie terrestre du site correspond à 3 371 ha, le Conservatoire est propriétaire de 35 % du site. Depuis la mise en place du programme Natura 2000, 457 hectares ont été acquis par le CDL. Les surfaces correspondent aujourd'hui à 934 hectares pour Crozon, 115 hectares pour Camaret-sur-Mer, 97 hectares pour Roscanvel et 46 hectares pour Telgruc.

A ces propriétés, s'ajoutent les propriétés de l'Office National des Forêt qui représente 39 hectares dont l'établissement était déjà propriétaire en 2006 sur le secteur des dunes de Lesteven (ONF, 2008). A cela s'additionne, les espaces naturels propriétés des communes sur les secteurs des dunes de la Palue à Crozon, la pointe de Pen Hir, les dunes de Pen Had, la pointe du Gouin à Camaret-sur-Mer et quelques parcelles sur Kerlaër sur la commune de Roscanvel (Conseil Départemental du Finistère, 2020). Les parcelles communales correspondent à environ 110 ha.

Au-delà de la politique d'acquisition, le foncier reste très découpé à l'échelle du site. En effet, les communes n'ont pas connu de remembrement. Les espaces naturels sont donc la propriété de nombreux privés et souvent concernés par des successions compliquées et des indivisions, il est donc très complexe et chronophage d'obtenir des accords pour la gestion des parcelles privées.

Ces éléments réduisent la possibilité de mener des actions à l'échelle d'unités de gestion cohérentes et d'initier des contrats Natura 2000 sur des surfaces conséquentes.

Perspectives :

Au-delà du programme, le CDL maintient une politique d'acquisition foncière des plus actives, avec un démarchage régulier des propriétaires. Plus le foncier sera homogène, plus la gestion sera simplifiée. A une échelle locale, le service espaces naturels communautaire peut apparaître comme un interlocuteur local pour les potentiels vendeurs, facilitant ainsi les acquisitions.

<b>Maitrise foncière</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Contact régulier avec les autres structures.	De plus en plus d'acquisition sur le territoire.	■ ■ ■	Maintenir le lien entre les propriétaires et le CDL

Tableau 7 : Bilan de la maîtrise foncière

<b>4.A.3. Prise en compte de toutes les contraintes réglementaires et foncières lors du montage des dossier</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Aucune action sur des parcelles privées sans l'accord des propriétaires.		■ ■ ■ ■	Continuer de prendre en compte les contraintes réglementaires lors des actions.

Tableau 8 : Bilan de l'action 4.A.3.

## 6. Charte Natura 2000

Problématique :

La charte Natura 2000, élément constitutif du DOCOB, est un outil contractuel permettant l'investissement des propriétaires et des usagers à travers des engagements sur des pratiques de gestion ou de loisirs respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Actions engagées et résultats :

Comme prévu par les dispositions du Code de l'environnement, il existe bien une charte Natura 2000 pour le site « Presqu'île de Crozon ». Elle a été validée en comité de pilotage en 2007, pour autant, elle n'a jamais fait l'objet de signatures depuis.

La charte Natura 2000 n'a absolument pas été exploitée en tant qu'outil de contractualisation. Cette absence d'utilisation s'explique en grande partie par la structure du foncier sur le site (cf. page 27). En effet, l'intérêt se pose quant au fait de faire signer une charte de « bonnes pratiques » sur des parcelles très petites.

Le PNMI indique que le parc propose une charte « pêcheurs partenaires », « ports partenaires » et « guide partenaires ». Seule la charte « Guide partenaire » est une charte Natura 2000. Aucune de ces chartes ne permet l'exonération d'évaluation d'incidence Natura 2000 car elle ne comprend pas d'engagement spécifique.

### Perspectives :

Au vu du peu d'efficacité de la charte Natura 2000 pendant cette première phase d'animation du DOCOB, l'utilité de l'outil est sujet à questionnement. Il serait intéressant de prendre contact avec d'autres opérateurs Natura 2000 pour jauger le fonctionnement de la charte sur d'autres sites.

Il serait possible de rédiger une charte sur les « bonnes pratiques » à destination des organisateurs d'événements ou des professionnels du tourisme, leur permettant de ne plus remplir d'évaluation d'incidence.

## **Bilan général sur la gouvernance**

Le programme Natura 2000, au-delà de ces actions directes de gestion, a permis, depuis sa mise en œuvre une coordination des politiques de gestion et a été un réel atout dans la mise en relation des acteurs de la protection des espaces naturels et des usagers. La procédure a été bénéfique pour ouvrir la discussion et a permis à des acteurs du territoire qui ne se rencontraient pas, de communiquer et de trouver leur place.

L'opérateur est l'organe centrale du programme Natura 2000 tant dans le processus de concertation que dans la conduite des actions. Au niveau local, l'opérateur est identifié comme un des interlocuteurs de la gestion des espaces naturels, surtout au début de la procédure, où l'ensemble des acteurs n'étaient pas autant en contact.

En 15 ans de mise en œuvre du DOCOB, de nombreux acteurs sont venus se superposer à la procédure. A retenir particulièrement la création du Parc Naturel Marin d'Iroise, celle de RNR et la naissance du service espaces naturels communautaire dont l'opérateur Natura 2000 a largement été initiateur. Les échanges se concrétisent régulièrement entre ces différentes instances notamment au sein de la communauté de communes qui les héberge.

Il est essentiel que le public discerne bien chaque politique de gestion existante afin de comprendre les objectifs de chaque instance. En effet, il arrive qu'il y ait des confusions quant aux leviers d'actions des différentes procédures.

Depuis le début, il faut souligner que la démarche a progressé en termes d'ancrage au sein du territoire. De nombreux acquis qui paraissent aujourd'hui anodins, de l'étaient pas au début. Les espaces naturels et les aménagements qui y sont installés sont mieux considérés.

La gestion administrative, financière et la gouvernance occupe la majeure partie du temps consacré à la mise en œuvre du document d'objectifs. Ces activités sont des activités chronophages mais malgré tout, indispensables au bon fonctionnement de la démarche Natura 2000. Trop peu de moyens et humains et financiers sont encore accordés directement aux actions de gestion. Le mi-temps paraît donc très en dessous du temps qu'il faudrait accorder au programme pour atteindre les objectifs fixés.

# PARTIE 2 : EVOLUTION DES MILIEUX NATURELS & DES ESPECES



## Objectifs et actions concernés

### Objectif 1. Maintien et restauration des habitats d'intérêt communautaire

- 1.A. Gestion des landes sèches, landes humides et pelouses littorales
  - 1.A.2. Restauration des secteurs de landes et pelouses littorales les plus dégradés
  - 1.A.3. Suivi et entretien de la lande rase d'intérêt communautaire
  - 1.A.4. Restauration de certains secteurs de lande rase
  - 1.A.5. Rajeunissement de certains secteurs de landes hautes
  - 1.A.6. Gestion particulière des landes humides
  - 1.A.7. Maitrise de l'enrésinement
- 1.B. Gestion des systèmes dunaires
  - 1.B.2. Restaurer les dunes trop dégradées
  - 1.B.3. Limiter l'enfrichement des zones dunaires
  - 1.B.4. Limiter la fermeture des dépressions humides intradunales
  - 1.B.5. Maitriser la rudéralisation des dunes
- 1.C. Gestion des zones humides
  - 1.C.2. Amélioration de la circulation des eaux et gestion hydraulique
  - 1.C.4. Maitrise des rosières et limitation du développement des saules
  - 1.C.8. Réouverture et entretien des tourbières et zones tourbeuses
  - 1.C.10. Entretien des deux habitats d'eau douce
- 1.E. Lutte contre les invasives
  - 1.E..2. Destruction des espèces végétales invasives
  - 1.E.3. Régulation des espaces invasives animales

## Evolution des milieux naturels & des espèces

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon » font face à différentes problématiques d'évolution. Ces évolutions, naturelles ou en lien avec les activités humaines, changent la répartition et l'état de conservation des habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Ces évolutions s'accompagnent souvent d'une perte de biodiversité, d'une banalisation vers des cortèges d'espèces plus communs et moins typiques.

Dans une approche de gestion conservatoire, il est donc profitable d'enrayer ou de choisir la trajectoire de ces évolutions. Cette partie traite des actions de gestions mis en œuvre dans cet optique.

*A noter : Le temps et les moyens dégagés pour l'évaluation du DOCOB n'ont pas permis une évaluation scientifiquement poussée de l'état de conservation des habitats ni une actualisation de la cartographie des habitats. Il s'agit donc plus d'une appréciation par les acteurs du territoire, par les experts scientifiques et par les agents de terrains.*

### 1. Régénération des milieux dégradés par la fréquentation

---

#### Problématique :

L'augmentation de la fréquentation touristique de la Presqu'île de Crozon a pour conséquence une forte pression sur les milieux naturels (cf. Partie 3 : Fréquentation page 61). Les zones les plus touristiques, en bordure de la mer (pointes et plages), sont les premières touchées. Les secteurs les plus dégradés sont les sentiers où le passage est répétitif, les abords des aires de stationnement de manière plus diffuse et également les pointes et points d'appels. C'est principalement le piétinement répétitif qui entraîne la dégradation du couvert végétal voir sa disparition. Sur les secteurs les plus dégradés, le sol est parfois à nu, sujet à une forte érosion et à des ravinements, les racines des végétaux ne retenant plus le sol.



Figure 6 : Ravinement à Dinan.

#### Actions engagées :

La canalisation de la fréquentation est la première étape pour enrayer la destruction des milieux puisqu'elle permet d'éviter l'expansion des secteurs dégradés et stoppe la perturbation. L'ensemble de ces travaux sont présentés page 72 dans la partie « Fréquentation ».

Une fois ces secteurs préservés avec des outils adaptés (monofils, bifils, fléchages...), la végétation se régénère naturellement. Sur la plupart des secteurs, la banque de graines du sol et les plants avoisinants suffisent au retour de la végétation typique.

Parfois, les opérations de canalisation ne suffisent pas à un retour de la végétation. En appui des actions de canalisation du public, des expérimentations de restauration active des milieux naturels ont été menées. Les actions citées ci-après, ont eu pour but de faciliter la revégétalisation, et de réduire le temps de recolonisation par les végétaux.

- Landes

- Tapis de coco :

Des tapis de coco ont été installés dans le cadre d’actions de restauration de lande, dès 2012. L’intérêt de ces tapis est de maintenir la matière organique et les graines, de limiter les effets du vent et d’augmenter l’humidité. La végétation reprend ainsi plus vite.

Les secteurs qui sont concernés par l’installation de tapis de cocos sont listés dans le tableau ci-dessous :

Année	Secteurs	Acteur de la réalisation
2012 - 2013	Pointe de Dinan	CDL
2012	Cap de la Chèvre	CDL
2017	Pen Hir	Mairie de Camaret-sur-Mer
2018	Pointe de Losmarc’h	CDL

Tableau 9 : Travaux de restauration : pose de géotextiles dans les landes et pelouses



- Décompactage :

Des actions de décompactage de sentiers ont été réalisées sur la pointe de Dinan en 2013 puis au Cap de la Chèvre en 2017. Les sentiers sont décompactés sur les dix premiers mètres pour dissimuler leur entrée.

Figure 7 : travaux de restauration d’un secteur de lande sur un ancien chemin avec canalisation de la

fréquentation (monofils), décompactage des premiers mètres et expérimentation avec un tapis de coco.

- Transfert de motte :

Par ailleurs, une expérimentation concluante de restauration par transfert de motte a été initiée à la Pointe de Dinan. L’action est notamment intéressante dans les secteurs les plus dégradés, de plus l’amélioration de l’impact paysager est immédiate. Le transfert de motte est également intéressant sur les premiers mètres des sentiers fermés, elles évitent que les gens outre-passent les monofils. Il faut quand même souligner que cette technique impact le site donneur.

- Dunes

Il existe aujourd’hui peu de caudeyre en cours de restauration. Anciennement, la mairie de Crozon a équipé quelques dépressions sur les secteurs de l’Aber, Kerdreux et la Palue. Un suivi photographique des caudeyres et de l’impact des lapins avait été initié au début de la mise en œuvre du DOCOB mais n’a pas été poursuivi annuellement sur le long terme.

Les secteurs ayant fait l'objet d'intervention sont listés dans le tableau ci-dessous :

Année	Secteurs	Travaux	Acteur de la réalisation
2008	Goulien - La Palue	Restauration des dégâts suite à une tempête	Mairie de Crozon
2011	Kerdreux	Pose de ganivelles sur un caoudeyre	Mairie de Crozon
2012	Kerdreux	Pose de ganivelles sur un caoudeyre	Mairie de Crozon
2014	La Palue	Restauration des dégâts suite à une tempête	Mairie de Crozon
Annuellement	Lesteven	Pose de ganivelles	ONF

Tableau 10 : Travaux de restauration : installation de ganivelles dans les dunes

### Résultats :

- Landes

A l'échelle du site « Presqu'île de Crozon », on assiste à un retour de la lande sur les secteurs concernées par les actions de restauration. Il semble donc que les actions engagées aient porté leurs fruits, puisque des secteurs de sol mis à nu sont peu à peu recolonisés par les espèces typiques (Bruyères, Ajoncs).



Figure 8 : Régénération de la lande sèche sur la pointe de Dinan : 2014, année des travaux (à gauche), 2016 (n+2) (au milieu), 2022 (n+8) (à droite).



Figure 9 : Régénération de la lande sur la pointe de Dinan.

Les secteurs de landes présentent donc des potentialités de régénérations importantes, dès lors que la perturbation est limitée. Dans la plupart des secteurs, le processus de rétablissement des landes sèches européennes s'est opéré naturellement, sans restauration active. Il est à noter que la dynamique de la végétation littorale est lente (Rencontres des RESTOBS, présentations disponibles à l'adresse suivante : <https://restobs.sciencesconf.org/>, consulté le 30/03/2022), au moins 5 à 10 ans. Ainsi, c'est là que les expérimentations de restauration active ont montré leur efficacité, avec un retour plus rapide de la végétation. A titre d'exemple, la végétation est mieux revenue sur les secteurs équipés de tapis de géotextile. En plus, ces outils (tapis de coco, transfert de mottes) ont le mérite de signaler au public que des opérations sont en cours, et les aménagements sont ainsi mieux respectés.



Figure 10 : Efficacité du géotextile sur la pointe de Pen Hir (à gauche : année 0 (2017), au milieu : n+3 (2020), à droite : n+5 (2022)).

Sans une cartographie précise des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation, il est difficile de déterminer la surface d'habitats d'intérêt communautaire (landes sèches européennes - 4030) regagnée.

Aujourd'hui, il est tout de même possible sur certains secteurs d'estimer le linéaire de sentiers fermés, comme indicateur d'un retour certain de la lande et des pelouses littorales.



Pour illustrer, sur le secteur de Dinan, un linéaire de sentiers de 3941 mètres fermés, pu être regagné sur la lande (Figure 11).

Pour le secteur de Pen Hir, la lande regagnée correspond à des secteurs plus diffus, il est donc difficile de déterminer exactement la surface d'habitat d'intérêt communautaire.

Figure 11 : Photographie aérienne des chemins fermés depuis l'action de restauration de la lande à la pointe de Dinan.

- Dunes

- évolution des caoudeyres

Dans les dunes, le piétinement combiné à l'action des marées et des tempêtes contribuent à la création et à l'entretien de sifflevents et de caoudeyres. La plupart des actions mises en œuvre ont eu lieu en réponse à des dégâts de tempêtes hivernales. Elles sont donc plutôt ponctuelles.

Les dunes sont un milieu soumis à des conditions variables. Elles sont donc très mobiles d'une année sur l'autre. Les caoudeyres ne semblent pas avoir évolué en 15 ans (Figure). Au vu du peu d'évolution des caoudeyres de Pen Hat, l'installation de ganivelles ne semble pas nécessaire. Sur le secteur de Losmarc'h, il semble même que certains caoudeyres se revégétalisent (Figure « évolution du trait de côte »). Pour les autres secteurs dunaires, il est possible que des installations par endroit soient nécessaires. Comme aucun suivi n'a été mené, il est difficile de définir les impératifs. La cartographie des secteurs sujets sera donc une des premières perspectives à envisager.



Figure 12 : Evolution du grand caoudeyre de Pen Hat entre 2008 (à gauche) et 2022 (à droite)

- impact des lapins :

Les lapins sont présents partout et l'évolution des populations est toujours en dents de scie. La présence de lapins est naturelle et permet de maintenir des secteurs ras dans les dunes. Leur impact n'est donc pas à priori négatif.

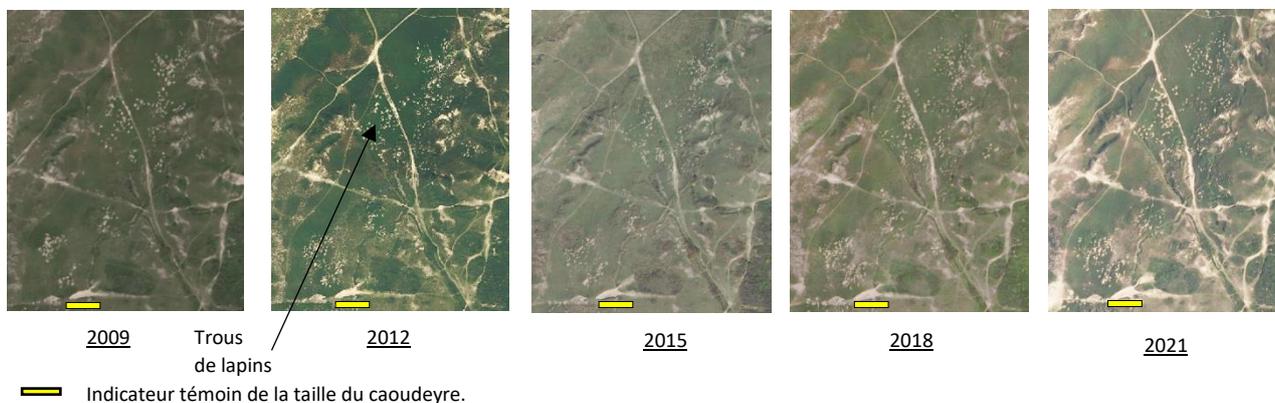


Figure 13 : évolution de 2009 à 2021 de l'impact des lapins et de la taille du grand caoudeyre sur les dunes de Pen Hat.

- impact du piétinement

Le piétinement dans les secteurs de dune est sujet à questionnement. En effet, sur les secteurs piétinés, les espèces résistantes au piétinement ont tendance à prendre le dessus sur les autres espèces, c'est le cas du Plantain Corne-de-cerf. A l'inverse, dans les secteurs soustraits au piétinement, on fait face à un enrichissement. Il est donc important de mener une réflexion sur la nécessité ou pas de maîtriser le piétinement et donc sur l'installation d'une canalisation, afin d'affiner la gestion. Pour les dunes, l'opérateur manque parfois d'une approche scientifique (surtout sur les dunes contrairement aux landes où l'UBO peut servir d'appui) pour définir les secteurs à canaliser. Il est constaté que la

canalisation ne doit pas se faire par des ganivelles car elles induiraient une problématique d'enfrichement. Les bifils ont l'avantage de laisser passer le vent. Sur certains secteurs qui ont été canalisés comme à Kersiguéno, le retour de l'Oyat est visible.



Pour le site de l'Aber, le service espaces naturels a fait le choix de définir un schéma de circulation et d'installer des bifils. Ces travaux de canalisation, (en cours de réalisation, hiver 2022) vont permettre de protéger environ 8 hectares de dunes (Dunes maritimes des rivages atlantiques – 21). A cela, s'ajoute 25 hectares de Prés salés atlantiques (1330) protégés dans le même secteur.

Sur les autres secteurs dunaires (Goulien, Pen Hat, Kerdreux), ce sont de plus petits secteurs qui sont soustraits au piétinement. A titre d'exemple, sur l'ensemble du massif dunaire de Goulien, seulement 3118 m<sup>2</sup> ont fait l'objet d'une mise en défend.

Secteurs canalisés.

Figure 14 : secteurs canalisés dans les dunes de Goulien.



Figure 15 : Evolution des dunes de Pen Hat. Photographies aériennes en 2005, 2010 et aujourd'hui.

La photographie aérienne ci-dessus montre l'évolution de la végétation sur le secteur de Pen Hat. Il semble que certains chemins se soient légèrement élargis, et que de nouvelles zones soient mises à nue. Pour autant, il est difficile de tirer de réelles conclusions. En effet, l'interprétation des photos aériennes peut être trompeuse car les photos ont pu être prises à des saisons (et donc à des stades de végétation) différentes.

- évolution du trait de côte (dune mobile).

Concernant la dune mobile, les évolutions sont très variables d'un secteur à l'autre. Mais dans l'ensemble la dune semble avoir plus reculé qu'elle n'a avancé. Ces impressions sont à nuancer puisqu'elles sont tirées à partir des photos aériennes, aucun suivi réel n'a été mené quant au recul du trait de côte. La dune est un milieu mobile, notamment au cours de l'année car la dune est détruite par les tempêtes en hiver, et se recharge aux beaux jours. Les photos aériennes sont pu être prise à des moments différents de l'année (2009 : décembre – 2021 : Juin)

► Evolution du trait de côte dans différents secteurs dunaires du site Natura 2000 :

- l'Aber : les évolutions les plus fortes de la dune ont eu lieu au niveau de la flèche dunaire avec un recul environ 20 mètres dans ce secteur. Sur le reste du massif et aux abords du parking le recul correspond plutôt à un recul de 5 mètres. Cette forte évolution au niveau de la flèche s'explique par un changement du lit de la rivière l'Aber.

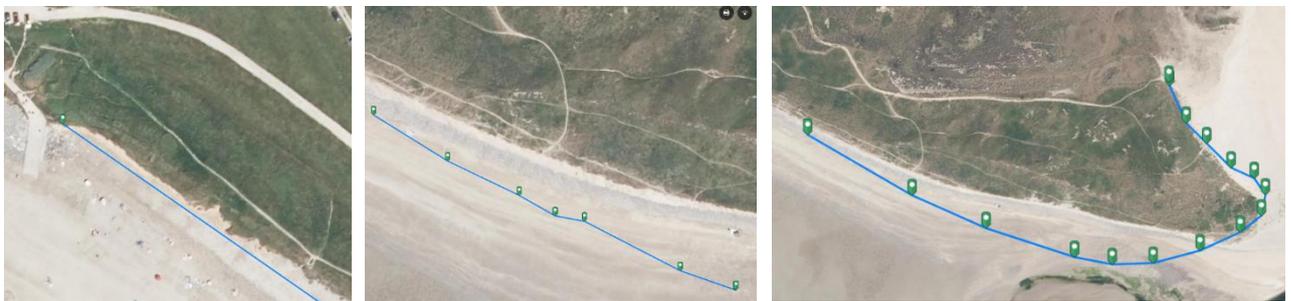


Figure 16 : Evolution du trait de côte à l'Aber entre 2009 (tracé bleu) et 2021 sur les secteurs : parking (à gauche), proche de la flèche (milieu) et flèche dunaire (à droite).



Figure 17 : Evolution du trait de côte à Losmarc'h (gauche) et à Kerdreux (droite).

- Autres secteurs : sur les dunes de Goulien, Pen Hat et Kerdreux on assiste à très peu de recul de la dune, ou sur des secteurs très localisés.

Les dunes de Kersiguenou sont légèrement plus préoccupantes, et une absence de végétation sur la dune mobile est visible sur la photo aérienne de 2021. Cette donnée sera à prendre en compte pour prioriser le suivi, et les actions sur cette zone.

\*\*\*

Concernant les landes, l'opérateur Natura 2000 est accompagnée par l'UBO, qui réalise des suivis et peut apporter son soutien pour les questions scientifiques. Pour les dunes, l'opérateur manque d'une approche scientifique permettant de définir les choix de gestion.

De manière générale, il est difficile de vraiment évaluer la restauration des secteurs de dunes, de landes et de pelouses littorales car les milieux et les actions de gestion ont manqué de suivis.

<b>1.A.2. Restauration des secteurs de landes et pelouses littorales les plus dégradées</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Pose de géotextiles. Canalisation de la fréquentation.	Retour de la lande.	■ ■ ■	Maintien des aménagements. Réflexion sur les techniques de restauration sur les secteurs qui n'ont pas encore été aménagés.

Tableau 11 : Bilan de l'action 1.A.2.

<b>1.B.2. Restaurer les dunes trop dégradées</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Pose de ganivelles et de bifils.	Peu d'évolution des caoudeyres.	■ ■	Identification des secteurs fragiles. Réflexion sur l'équilibre entre l'enrichissement et le sur-piétinement.

Tableau 12 : Bilan de l'action 1.B.2.

Perspectives :

Une mise à jour de la cartographie des habitats et de leur état de conservation pourra être programmée pour définir les secteurs qui nécessiteront des actions, intégrant l'évaluation de l'état de conservation des habitats. Cette cartographie pourra être envisager en partenariat avec le CBNB (Conservatoire Botanique National de Brest).

Par ailleurs, il serait intéressant de définir un dispositif de suivis avec les partenaires scientifique permettant de faire une analyse de la dynamique de la végétation après les travaux de restauration. Ces suivis pourraient être des relevés de végétation, des pourcentages de recouvrement de sol, des observatoires du paysage et des suivis du trait de côte par exemple.

Ces outils de suivi et de cartographie seront un outil d'aide à la décision pour la poursuite des actions de gestion. Avec l'aide de ces outils, des réflexions pourront être menées afin de définir les secteurs, le type de restauration nécessaire (active, passive), les dispositifs (ganivelles, bi-fils, géo-textiles) en fonction des nécessités des sites (piégeage du sable, canalisation de la fréquentation).

Par ailleurs, il serait intéressant de centraliser des références scientifiques quant aux résultats des actions de gestions et des retours d'expériences.

## 2. Fermeture des milieux

### Problématique :

L'évolution naturelle des milieux tend à une homogénéisation de la végétation composé de fourrés, de ronces, de prunelliers et d'ajoncs. Les milieux ouverts évoluent donc lentement vers des milieux plus fermés et plus hauts. Ce phénomène s'applique à différents milieux : les landes rases en retrait de la côte, les pelouses aérohalines, les dépressions arrière-dunaire, les zones humides et les tourbières. Au vu des nombreux types d'habitats, touchés, on peut donc considérer que le phénomène est généralisé à l'ensemble du site.

### Actions engagées :

Des actions de réouverture des milieux sont régulièrement menées sur le site Natura 2000. Généralement, les travaux de réouverture consistent généralement en une fauche avec exportation ou un gyrobroyage en fonction des moyens techniques et financiers.

Années	Secteurs	Travaux	Habitats concernés	Acteurs de la réalisation
2006	Kerdreux	Gyrobroyage	Arrière-dunes	Chasseurs
2006	Kersiguénoù	Gyrobroyage en vue d'un pâturage	Dunes	Mairie de Crozon
2007	Kerlaer	Contrat Natura 2000 Gyrobroyage avec exportation	Landes	Société de chasse de Roscanvel
2007	Losmarc'h	Fauche	Dunes	ONF
2007	Lesteven	Coupe de peuplier blanc / Reconstitution de l'habitat dunaire : défrichement, reprofilage	Dunes	ONF
2008	St Hernot	Gyrobroyage de lande	Lande	Mairie de Crozon
2008	Tromel	Contrat Natura 2000 Réouverture – fauche de landes	Tourbière	Mairie de Crozon
2009	Tromel	Contrat Natura 2000 Fauche manuelle avec exportation	Tourbière	Mairie de Crozon
2008 - 2009	Kerguillé, Losmarc'h - Kerdreux	Fauche sur 12 hectares en vue de l'installation d'un agriculteur	Dunes, landes	CDL / Société de chasse
2010	Pointe St Barbe	Broyage landes et prunelliers		
2011	Menhir	Entretien de landes	Lande	Mairie de Crozon
2011	Grande Cuvette - Kersiguénoù	Contrat Natura 2000 Fauche avec exportation, coupe de ligneux, arrachage de ligneux et étrépage sur des secteurs envahis par le Marisque, le Jonc aigu et les Saules roux.	Dunes / Dépressions arrière dunaire	Mairie de Crozon
2012	Route de Dinan	Gyrobroyage	Landes	Mairie de Crozon
2012 - 2014	Kersiguénoù – parking Est	Passage au gyrobroyeur	Dunes / Dépressions arrière dunaire	Société de chasse de Crozon
2014	Pointe St Barbe	Gyrobroyage d'ajonc, fougère, et prunelliers avec exportation	Lande	CD29 (Conseil départemental du Finistère)
2015	Pointe St Barbe	Restauration de pelouse par pâturage caprin et intervention sur du prunellier blanc	Pelouses	CD29
2017	Pointe St Barbe	Fauche de parcelles réouvertes	Landes	CD29
2017	L'Aber	Nettoyage cuvette à Ophioglossum vulgatu	Dépression arrière dunaire	Chantier de formation Natura 2000

2016 / 2017 / 2018	Grande Cuvette - Kersiguenou	Fauche tournante avec exportation des produits de coupe et coupe de Saules roux	Dunes / Dépressions arrière dunaire	CD29
2019	Kersiguenou	Fauche	Dunes / Dépressions arrière dunaire	CD29
2019	Postolonec	Fauche avec exportation Coupe de pruneliers, ajoncs	Pelouses et landes	Chantier bénévole dans le cadre de la réserve
2019	Pointe St Barbe	Gyrobroyage ajoncs, fougère et prunelier avec exportation	Pelouses et landes	CD29
2020	Pointe de Lostmarc'h	Fauche de pruneliers	Pelouse aérohalines	Régie service espaces nat.
2020	Tromel	Ouverture	Tourbière	Régie espaces nat.
2020	Secteur île vierge - chemin carrosable	Coupe d'ajonc sur une lande vieillissante et installation des ajoncs pour fermeture du chemin de l'île vierge	Lande	Régie espace nat.
2020	Pointe St barbe	Entretien de la lande avec fauche avec export (pruneliers et ajoncs) Entretien de fauche de 2014.	Lande	CD29
2019	Pointe de Raguénez	Entretiens fourrés à pruneliers	Fourrés	RNR, kerliver
2019	Grande Cuvette - Kersiguenou	Fauche avec exportation des parties les plus denses de la cuvette	Dunes / Dépressions arrière dunaire	
2020	La Fraternité	Arrachage manuel et coupe de pruneliers	Pelouse aérohalines	RNR
2020	Porz Koubou	Coupe manuelle de pruneliers	Lande	RNR
2020	Rozan	Fauche fougère, aubépines et ronciers	Fourrés	RNR
2020	Postolonec	Entretien manuel après restauration à n+1	Landes	RNR
2020	Tromel	Gyrobroyage	Landes	Régie service espaces nat.
2021	Aber	Coupe de saules pour l'Ophioglosse du Portugal	Praires	Convention agricole
2021	Lesteven	Coupe rase de Cyprès	Dunes	ONF
2021	Grande Cuvette - Kersiguenou	Fauche avec exportation de la végétation sur 3500 m2 et élagage de saules	Dunes / Dépressions arrière dunaire	CDL
2021	Pointe St Barbe	Broyage avec export	Landes	CD29
2022	Dinan / Porz Koubou	Contrat Natura 2000 Fauche de landes	Landes	Natura 2000
2022	Postolonec	Fauche avec exportation Coupe de pruneliers, ajoncs	Pelouses et landes	Régie service espaces nat. / RNR
2022	L'Aber	Ouverture des cuvettes	Dépressions arrière-dunaires	Régie service espaces nat.
2022	Pen Hat	Contrat Natura 2000 Ouverture du dune, coupe de fougère	Arrière-dune	Natura 2000

Tableau 13 : Travaux de réouverture de milieux.

Quelques expériences de pâturage des dunes de Goulien par des chevaux de traits ont été menées. Également sur la pointe St Barbe, un pâturage devait être mis en place mais il n'a pas abouti.

### Résultats :

Le constat est général de la part des usagers (chasseurs, sportifs) et des experts, les milieux ouverts sont en régression du fait d'un embroussaillage généralisé. L'évaluation du plan de gestion de la RNR faisant déjà état de cette dynamique en 2019.

Les efforts consentis n'ont définitivement pas été suffisants pour répondre à cette problématique. Ce sont principalement les pruneliers qui sont en cause dans la fermeture des milieux, particulièrement sur les secteurs de landes rases et hautes, dans les dépressions dunaires et les tourbières.

Le CBNB déplore un défaut d'entretien des milieux ouverts. Seuls les secteurs vraiment exposés aux conditions extrêmes de vent et d'embruns échappent à la dynamique. Il est quand même souligné que la dynamique est relativement lente sur les landes climaciques et que certaines landes n'évoluent pas ou peu, on pourra citer par exemple les grandes parcelles de lande sur la pointe de Pen Hir.

L'ouverture des milieux est un travail qu'il faut mener sur plusieurs années car les pruneliers ont tendance à revenir assez vite après les travaux. Malheureusement, les financements de contrats Natura 2000 sont prévus sur un unique chantier avec une possibilité d'intervention récurrente pendant 5 ans. Les financements ne sont pas planifiés pour un entretien à long terme.

Les choix de gestion se sont donc portés vers des secteurs où il peut y avoir un entretien régulier. En effet, il paraît irréaliste de pouvoir entretenir l'ensemble des secteurs qui étaient exploités par l'agriculture il y a une centaine d'années.

Cet embroussaillage est véritablement à prendre en considération puisqu'il menace les habitats d'intérêt communautaire (landes, pelouses) mais aussi directement les espèces d'intérêt communautaire. On pourra citer le *Liparis Loesel*, orchidée pionnière, qui est en régression du fait de la fermeture de son habitat. Ce sont notamment les plus petites stations qui voient leurs effectifs fortement diminuer. Au-delà des espèces d'intérêt communautaire, les dépressions dunaires de Kersiguenou accueillent jusqu'à 13 espèces d'orchidées inféodées aux dépressions arrière-dunaires (Michel David).

La récente création du service espaces naturels commence à permettre de plus en plus de travaux de réouverture. On va donc vers une facilitation de cette action, puisque les travaux peuvent être faits en régie.

D'un point de vue technique, il semble que c'est principalement « l'export » la tâche la plus complexe.

Pour l'export, il faudra nécessairement investir dans un tondeuse balai à atteler au tracteur dont le coût s'élève à 25 000 €. De plus, le micro-tracteur est pour le moment dédié à 100 % sur la thématique « sentier ». Une débroussailleuse autoportée, dont l'acquisition est en cours par le service espaces naturels, permettra une partie du travail du micro-tracteur, pouvant ainsi libérer du temps pour effectuer des opérations d'ouverture de milieu.

A l'échelle du site, la mosaïque d'habitat est relativement bien conservée puisque, certains secteurs sont réouverts et d'autres se referment.

<b>1.A.3. Suivi et entretien de la lande rase d'intérêt communautaire</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Actions sporadiques de gyrobroyage.	Fermeture des milieux et progression des pruneliers.	■ ■	Définir les secteurs qui nécessitent des actions. Programmer des actions de réouverture.

Tableau 14 : Bilan de l'action 1.A.3.

<b>1.A.4. Restauration de certains secteurs de lande rase</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Actions sporadiques de gyrobroyage.	Fermeture des milieux et progression des pruneliers.	■ ■	A maintenir et à renforcer.

Tableau 15 : Bilan de l'action 1.A.4.

<b>1.A.5. Rajeunissement de certains secteurs de landes hautes</b>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Création naturelle d'une mosaïque d'habitat. Girobroyage sur le secteur de Kerlaër.	Maintien de fourrés pour refuge de la faune.	■ ■ ■	A maintenir et à renforcer.

Tableau 16 : Bilan de l'action 1.A.5.

<b>1.A.6. Gestion particulière des landes humides</b>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Entretien des landes de St Hernot en 2008. Girobroyage sur Kerlaër.		■ ■ ■	A maintenir et à renforcer.

Tableau 17 : Bilan de l'action 1.A.6.

<b>1.B.3. Limiter l'enfrichement des zones dunaires</b>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Pâturage équin à Kersiguénoù. Travaux du service espaces naturels.	L'enfrichement concerne principalement le site de l'Aber. Quelques ronces à Kersiguénoù.	■ ■ ■	A maintenir et à renforcer. Réflexion sur un suivi du paysage.

Tableau 18 : Bilan de l'action 1.B.3.

<b>1.B.4. Limiter la fermeture des dépressions humides intradunales</b>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Travaux réguliers à Kersiguénoù. Récent travaux à l'Aber.	Cuvettes ouvertes.	■ ■ ■ ■	A maintenir et à renforcer.

Tableau 19 : Bilan de l'action 1.B.4.

<b>1.C.8. Réouverture et entretien des tourbières et zones tourbeuses</b>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Travaux à Tromel principalement.	Amélioration future de l'état de conservation mais travaux récents.	■ ■ ■	A maintenir et à renforcer.

Tableau 20 : Bilan de l'action 1.C.8.

### Perspectives :

Dans une deuxième période de mise en œuvre du DOCOB, les actions relatives à l'ouverture des milieux pourront se renforcer davantage.

Dans un premier temps, il serait intéressant de mettre en place des suivis pour mieux appréhender la dynamique et déterminer les secteurs les plus pertinents pour la gestion. A défaut d'un suivi du cortège floristique, il pourrait être mis en place un suivi de l'évolution du paysage par suivi photographique.

Pour minimiser les moyens alloués à cette problématique, un entretien par pâturage pourrait être préconisé sur certains secteurs, de lande par exemple. Cette mesure pourrait être prise à la suite d'un chantier d'ouverture, afin d'éviter d'avoir à repasser à court terme. Le pâturage reste une action difficile à mettre en place, car il faut équiper les sites en clôture, pouvoir apporter de l'eau, et trouver un agriculteur intéressé par du pâturage sur des secteurs de végétation à faible apport nutritif.

Dans le cadre d'expérimentations sur les milieux naturels, il est possible de faire des partenariats avec le PNRA, pour des actions d'étrépage notamment.

### 3. L' enrésinement

---

#### Problématique :

Sur la Presqu'île de Crozon, le Pin maritime tend à se développer au détriment de certains autres paysages typiques. Son expansion naturelle menace à terme, l'existence des landes rases à bruyères. Cette disparition des bruyères s'explique par une acidification du sol liée à la chute des aiguilles qui laisse place à une végétation banalisée comme les fougères ou par une mise à nu du sol. Les tourbières et les landes plus humides n'échappent pas non plus au phénomène.

Le DOCOB proposait deux axes concernant la gestion des pins maritimes : élimination sur la côte Ouest du Cap de la Chèvre et la maîtrise du développement sur le côté est, en maintenant des secteurs de pinède, qui participent aussi à la biodiversité.

#### Actions engagées :

L'opérateur Natura 2000 s'est saisi de la problématique de l' enrésinement dès 2006 en mettant en place un stage sur l' enrésinement. Cette étude a permis d'avoir une première base d'informations sur les secteurs à prioriser. Un plan de gestion a été réalisé par le CDL.

Ensuite ce sont plusieurs opérations de coupe de pins qui ont été menées à l'échelle du site Natura 2000. Il s'agit, pour la plupart de modestes actions sur des secteurs assez restreints. La plupart des interventions entrent dans le cadre de coupes de densité ou de sécurisation sur des secteurs fréquentés.

Les opérations de gestion des pins ont principalement été menées par la commune de Crozon, le Conservatoire du littoral, des chantiers bénévoles et plus récemment, le service espaces naturels communautaire.

En 2013, une importante intervention du CDL en lien avec la mairie de Crozon sur des parcelles coté Est du Cap de la Chèvre a permis une coupe sur 7 hectares. Cette opération est l'unique opération de grande ampleur à l'échelle du site. Elle a été complétée par quelques arrachages de repousses.

Ont ainsi pu être traités des parcelles sur les secteurs suivants :

Années	Secteurs	Travaux	Habitats concernés	Acteurs de la réalisation
2006	St Drigent	Coupe de jeunes pins	Landes	CFPA Kerliver
2007	Phare du Kador	Abattage de pins dans le périmètre de visibilité du phare	Landes	Mairie de Crozon
2006	St Hernot	Coupe et arrachage ponctuels	Landes	Mairie de Crozon
2007	Cap de la Chèvre	Coupe et arrachage ponctuels	Landes	Mairie de Crozon
2008	Kerlaër	Coupe de pins	Landes	Société de chasse de Roscanvel
2008	Tromel	Coupe de pins	Tourbière	Mairie de Crozon
2009	Cap de la Chèvre	Coupe et arrachage ponctuels	Landes	Mairie de Crozon
2004 à 2010	Menhir	Coupe et arrachage ponctuels	Landes	Mairie de Crozon
2010	Cap de la Chèvre	Coupe et arrachage ponctuels	Landes	Mairie de Crozon
2012	Cap de la Chèvre	Coupe et arrachage ponctuels	Landes	Mairie de Crozon
2012	Cap de la Chèvre	Coupe d'une rangée de pins et Cyprès	Landes	Privé
2013	Cap de la Chèvre :	Chantier d'importance d	Landes	CDL
2014	Dinan et île vierge	Coupe et arrachage ponctuels	Landes	Mairie de Crozon
2015	Cap de la Chèvre	Coupe et arrachage ponctuels	Landes	Mairie de Crozon

2016	Dinan, Cap de la Chèvre	Coupe et arrachage ponctuels	Landes	Mairie de Crozon
2017	Cap de la Chèvre	Coupe et arrachage ponctuels suite à un incendie	Landes	Mairie de Crozon
2020	Tromel	Coupe et arrachage ponctuels	Tourbière	Régie espaces naturels.
2020 - 2022	Tous secteurs	Coupe et arrachage ponctuels pour la sécurisation des sites	Landes	Régie espaces naturels.
2021	Bois du Kador	Coupe d'irrégularisation et sanitaire (prévue à l'automne)	Landes	ONF

Tableau 21 : Travaux de maîtrise de l'enrésinement

L'aménagement des boisements forestiers du CDL sur Presqu'île de Crozon s'inscrivent dans un document général d'aménagement forestier de la part de l'ONF pour la période 2018 – 2032 (ONF, 2018).

L'ONF prévoit à l'automne une coupe de pins sur le secteur du Kador. L'idée de l'opération est de réaliser une coupe d'irrégularisation et sanitaire, d'éclaircir le bois et de le sécuriser. In fine, l'objectif est de ramené de la mixité dans le peuplement.

Un contrat Natura 2000 devait être initié sur les falaises du Guern, mais n'a finalement pas abouti.

Depuis la création du service espaces naturels, les agents techniques réalisent quelques coupes ponctuelles sur des milieux sensibles. Ces opérations ont plutôt pour finalité la sécurisation des sites qu'une quelconque gestion de la colonisation par les pins.



Figure 18 : Colonisation de landes par les Pins maritimes (à gauche et au milieu) et chantier bénévole réalisé par le lycée de Kerliver sur le secteur de St Drigent.

### Résultats :

La maîtrise de l'enrésinement reste un problème sur le site, et les actions menées n'ont pas permis d'enrayer suffisamment la dynamique.

Au vu des surfaces concernées par la colonisation par les pins, le travail réalisé paraît assez faible. En effet, la menace des résineux concerne une zone très étendue, et nécessitera un travail long et surtout continu. En effet, les opérations de lourdes ampleurs, nécessite ensuite un arrachage régulier des jeunes repousses.

La plupart des coupes correspondent plutôt à des coupes ponctuelles, d'opportunité et modestes.

Sur certains secteurs l'enrésinement gagne sur la lande d'années en années. Parmi eux, on pourra citer : la partie Est du Cap de la Chèvre, le secteur de la pointe du Menhir à Postolonnec, le secteur de Trez Bihan.

Il est à noter qu'il ne s'agit pas là d'éliminer totalement les pins du site qui font aujourd'hui partie du paysage, et participe à la diversité des milieux et des paysages.

Il est à souligné qu'une certaine réticence persiste de la part du public quant à la coupe de pins. Il est donc important de bien communiquer sur les chantiers.

<b>1.A.7. Maîtrise de l'enrésinement</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Coupes ponctuelles, et opération de grande ampleur en 2013.	Enrésinement qui gagne sur la lande.	■ ■	A maintenir et à renforcer. Définir les secteurs prioritaires

Tableau 22 : Bilan de l'action 1.A.7.

#### Perspectives :

Il est recommandé que les actions pour enrayer l'enrésinement se poursuivent et s'accroissent.

L'ONF prévoit de poursuivre la gestion des boisements du Conservatoire du littoral dans une perspective de mixité des boisements et de maintien des landes.

La maîtrise des pins est limitée par de fortes contraintes. On pourra ainsi retenir la forte pente, irrégularité des terrains, le manque d'accessibilité (falaises), le manque de portance sur des secteurs plus humides. A cela s'ajoute un problème de foncier (cf. page 27).

Il semble important pour la suite de la gestion des pins sur le site « Presqu'île de Crozon » de redéfinir les zones où il est important d'intervenir et de les croiser avec les contraintes de terrain afin de prévoir les futures interventions possibles.

Le suivi régulier des parcelles restaurées est à développer et à organiser pour éviter les repousses de pins.

## **4. Rudéralisation des dunes**

#### Problématique :

Sur certains secteurs dunaires, on assiste au développement d'une flore non typique des écosystèmes dunaires. Cette rudéralisation de la végétation s'explique par des enrichissements des sols dû à des divers apports exogènes, entraînant notamment l'apparition de la Ravenelle, plante locale mais envahissante.

#### Actions engagées :

Deux secteurs concernés par l'invasion par les ravenelles ont fait l'objet d'arrachages ponctuels de l'espèce : Pen Hat et l'Anse de Dinan (Kersiguéno et Goulien dans les dunes et aux abords des stationnements).

- Chantier de Pen Hat : un arrachage en 2007 lors d'un chantier bénévole par une école.

- Chantier de Goulien et Kersiguéno : arrachages annuels en 2006, 2007 et 2008 lors d'un chantier de formation par le CPFA de Kerliver. Ces arrachages ont permis de supprimer respectivement 9m<sup>3</sup>, 15 m<sup>3</sup> et 5m<sup>3</sup>. De 2009 à 2012, la maîtrise des ravenelles est poursuivie en régie avec un passage annuel sur le secteur pour arracher les quelques pieds restants.

### Résultats :

Après plusieurs arrachages, les Bettes maritimes apparaissent à la place de la ravenelle sur certains secteurs de Goulien.

La Ravenelles est encore présente mais le service espaces naturels ne possède pas les moyens de s'en occuper.

La problématique de la rudéralisation des dunes ne semble pas être trop préoccupante puisqu'elle se cantonne aux abords des chemins et des parkings.

<b>1.B.5. Maitriser la rudéralisation des dunes</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Travaux d'arrachage de ravenelles.	Ravenelles présentes sur le site, et travail très fastidieux.	■ ■	A maintenir mais pas préoccupant.

Tableau 23 : Bilan de l'action 1.B.5.

### Perspectives :

L'opérateur pourra réaliser un suivi rudimentaire de la rudéralisation des dunes. Un protocole pourra être défini et mis en place.

Il serait intéressant de collecter les expériences réalisées sur d'autres sites afin de savoir si des solutions efficaces ont été testées depuis pour réguler les espèces rudérales.

En fonction des suivis et des informations collectées sur la ravenelle et l'état de conservation des sites concernés des actions de régulation pourront être mises en place.

Si le suivi démontre une augmentation, il faudra définir les solutions les plus efficaces pour l'éliminer (pâturage, fauche avec exportation par exemple). Il est difficile pour le service espaces naturels de passer beaucoup de temps sur cette thématique.

## **5. Gestion des zones humides**

---

### Problématique :

Les zones humides sont des milieux naturels importants en termes de biodiversité, de régulation et d'assainissement de l'eau. Ce sont principalement les rivières, les marais et les étangs qui sont concernés par ce chapitre. Le site Natura 2000 compte cinq zones humides : Kerloc'h, l'estuaire de l'Aber et l'étang de Pen ar Poul, l'étang de Kervian et la zone humide de Roscanvel.

### Actions engagées :

- Kerloc'h

En 2012, Le CDL prévoit des travaux de gestion de l'étang de Kerloc'h, comprenant notamment la création d'un ouvrage permettant la régulation des niveaux d'eau. Les travaux prévus sont incompatibles en lien avec la loi sur l'eau et la libre circulation des poissons migrateurs ici l'anguille. Compte tenu de la réglementation, les travaux sont abandonnés, et le site ne fait pas l'objet d'une gestion. D'autres pistes existent mais n'ont pas été explorées pour le moment.

L'étang de Kerloc'h est une zone de pêche de loisir. Dans le cadre de la surveillance des pratiques nuisibles au milieu, le service espaces naturels a rencontré l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques) pour développer la connaissance halieutique, les usages, les

propriétaires de barques. L'étang possède une réglementation particulière pour la pratique de la pêche : la pêche depuis la berge est très limitée, et seule une partie de l'étang est autorisée à la pêche en embarcation.

► Etang de Pen ar Poul Tremet

Le DOCOB préconisait d'étudier l'intérêt de la mise en place d'un protocole pour la gestion hydraulique de l'étang de Pen ar Poul Tremet. Le choix de conserver la vanne ouverte a été fait afin de ne pas modifier ce milieu accueillant une des plus grosses stations de *Limonium humilé*.

► L'Aber

En 2006, au niveau du ruisseau, il existe un rejet d'albumine provenant de la station de pompage d'eau potable de Poraon.

En 2012, la station de pompage d'eau potable de l'Aber à Poraon fait l'objet d'une mise aux normes. Cette mise aux normes permet enfin de respecter d'un niveau d'eau minimum pour le ruisseau de l'Aber en limitant les prélèvements dans le ruisseau. Les anciens rejets sont également stoppés.

► Quimpirou / Kerlaër

L'habitat d'intérêt communautaire « eaux oligo-mésotrophes calcaires à *Chara* sp. » a été identifié dans les landes tourbeuses. Il s'agit de trous de bombes progressivement remplis d'eau et devenus mares. La dynamique de la végétation ces plans d'eau tend à fermer les milieux. Dans le cadre de l'entretien des habitats d'eau douce, les trous de bombes du secteur de Quimpirou ont été nettoyés. La société de chasse de Roscanvel a bénéficié d'un contrat Natura 2000, permettant en plus de l'entretien de la lande, un nettoyage des bordures des plans d'eau.

Résultats :

L'étang de Kerloc'h et de Pen Ar Poul Tremet, secteurs consentis pour une gestion hydraulique n'ont pas fait l'objet de gestion particulière.

Le diagnostic du bassin versant de Kerloc'h montre que l'état du ruisseau est globalement satisfaisant, toutefois il est artificialisé par des travaux anciens (SERAMA, 2017). Le site présente un potentiel pour la croissance de truites juvéniles et l'accueil d'adultes. Cependant la morphologie actuelle du cours d'eau avec peu d'habitats en berge limitent la capacité d'accueil, et induit une perte de fonctionnalités vis-à-vis de la reproduction des poissons. L'état d'enfrichement des bords de cours d'eau ne porte pas encore atteinte au fonctionnement hydromorphologique. Les saules et les roseaux ne semblent pas gagner de terrain pour le moment (d'après la photographie aérienne). Par ailleurs, l'absence de gestion des niveaux d'eau risque d'amener à terme une disparition du plan d'eau, qui constitue un habitat pour un ensemble d'espèce.

Hors du cadre Natura 2000, l'assainissement individuel et collectif est en cours d'amélioration, ce qui vient à diminuer les pollutions diffuses.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne fait l'appréciation de l'état des masses d'eau et des cours d'eau en Bretagne depuis 2006. (Données disponibles sur le site de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne à l'adresse suivante : <https://bretagne-environnement.fr/synthese-etat-masses-cours-eau-bretagne-datavisualisation>).

La synthèse comprend deux cours d'eau du site : le Kerloc'h et l'Aber. Leur état écologique est qualifié de « bon état écologique », les informations sur l'Aber ne permettent pas de déterminer son état chimique, et l'état chimique (concerne 53 substances de type métaux, solvants, pesticides, plastifiants...) du Kerloc'h est en mauvais état (Comité de bassin Loire-Bretagne, 2019).

Le cours d'eau de l'Aber fait l'objet de suivi de sa qualité (physico-chimique) : de la part du service de l'eau communautaire (analyses ponctuelles et veille permanente avec alerte au sein de la station de pompage), de la part de l'EPAB (analyse dans le cadre du plan algues vertes), et de la part de l'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'eau (Invertébrés, poisson et diatomées), le Département (Suivi qualité de l'eau).

<b>1.C.1. Suivi et amélioration de la qualité des eaux</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Mise aux normes de la station de pompage.	Peu de connaissances pour Kerloc'h. Bon suivi pour l'Aber.	■ ■	A maintenir. Se rapprocher des structures qui participent aux suivis

Tableau 24 : Bilan de l'action 1.C.1.

<b>1.C.2. Amélioration de la circulation des eaux et gestion hydraulique</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Réflexion pour le secteur de Pen Ar Poul Tremet : choix et maintien de l'état. Projet de gestion hydraulique de l'étang de Kerloc'h incompatible avec la loi sur l'eau.	Peu de changement quant à la gestion hydraulique.	■ ■	Explorer d'autres solutions pour l'étang de kerloc'h.

Tableau 25 : Bilan de l'action 1.C.2.

<b>1.C.3. Surveiller les pratiques nuisibles au milieu</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Recensement des pratiques (particuliers)	Peu de pratiques nuisibles.	■ ■ ■ ■	Refaire un point sur les pratiques.

Tableau 26 : Bilan de l'action 1.C.3.

<b>1.C.4. Maitrise des roselières et limitation du développement des saules</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Abandon du projet de réouverture et d'arrachage de saules sur l'étang de Kerloc'h.	Pas de suivis donc difficile de déterminer l'évolution.	■	Explorer d'autres pistes pour l'étang de Kerloc'h.

Tableau 27 : Bilan de l'action 1.C.4.

<b>1.C.10. Entretien de deux habitats d'eau douce</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Contrat Natura 2000 : nettoyages plans d'eau douce.	Action positive sur les habitats mais non reconduite.	■ ■	A refaire.

Tableau 28 : Bilan de l'action 1.C.10.

### Perspectives :

Dans la perspective d'un nouveau DOCOB, il conviendra de redéfinir les actions à mener sur les habitats d'eau douces.

Sur Kerloc'h, il serait intéressant de mener une réflexion sur les possibilités de gestion en accord avec les contraintes réglementaires du site. Les saules et les roseaux ne semblent pas évoluer d'après la

photographie aérienne, mais aucune réelle vérification quant à leur progression n'a été menée, il pourra donc être nécessaire de réfléchir à un éventuel suivi.

Pour Pen Ar Poul Tremet, la réflexion à mener concerne la gestion de la Spartine.

Sur le secteur de Kerlaër, il pourrait être intéressant de réitérer les actions de gestions sur les plans d'eau qui ont eu lieu dans le cadre du contrat Natura 2000 de 2007. Une réflexion globale sur la gestion de ce site serait à mener.

## 6. Espèces invasives

---

### Problématique :

La Presqu'île de Crozon n'est pas épargnée par la présence d'espèces invasives, notamment végétales. Les espèces qui concernent le site sont identifiées comme « invasives », « invasives potentielles en voie de naturalisation » ou « à surveiller » à l'échelle du département voir de la région (Quéré & Geslin, 2016).

### Actions engagées :

- Espèces végétales

Le DOCOB de 2006 identifiait quatre espèces (*Herbe de la Pampa*, *Griffes de sorcières*, *Baccharis*, *Sénéçon du Cap* et *Renouée sp.*) à traiter en priorité.

Les interventions sur les plantes invasives ont été prioritairement réalisées sur les habitats d'intérêt communautaire ou à proximité. Une cartographie réalisée lors d'un stage a permis de planifier les interventions (Le Moigne, 2005).

#### ► Porz Naye

La station de *Baccharis* à Porz Naye a fait l'objet de travaux d'arrachage (en trois tranches) réalisés entre fin 2010 et fin 2012 afin d'éliminer les *Baccharis*. Ces travaux ont pu être réalisés grâce à un contrat Natura 2000 porté par le CDL (annexe VII).

En complément, quatre chantiers bénévoles en lien avec la fédération et les associations de randonnée pédestre ont eu lieu sur ce site. Les bénévoles ont permis l'arrachage des repousses. Par ailleurs, le parking a connu une restructuration avec la fermeture d'une partie par un talus et la pose d'un portique pour limiter le camping sauvage (cf. page 67). Une nouvelle campagne d'arrachage en 2021 a permis de supprimer les éléagnus et les *pittosporums* encore présents sur le site.

Sur cette station, le *Baccharis* est encore à surveiller et il reste plusieurs pieds d'éléagnus à arracher. Plusieurs pieds de *Baccharis* subsistent en falaise au-dessus de la plage, dont l'accès est difficile.

#### ► Pen Hat

La station d'herbe de la Pampa à Pen Hat a fait l'objet d'un contrat Natura 2000 permettant l'arrachage de 15 pieds dans l'arrière-dune en 2008 (annexe VII). Depuis, régulièrement, les Herbes de la Pampa de ce secteur font l'objet de visites de contrôle, de coupe de plumeaux et d'arrachage de jeunes pieds, notamment en 2012, où 5 pieds sont arrachés.

En décembre 2021, 7 pieds d'Herbe de la Pampa sont en fleur dans le secteur arrière dunaire de Pen Hat. La zone est également envahie par plusieurs plants d'Éléagnus (au moins 3), parfois de grande

taille. Il semblerait que les Herbes de la Pampa recolonisent le milieu et que la station n'est pas affranchie de son invasion. La surveillance et l'entretien est devenue compliqué par l'enrichissement et le développement des pruneliers.

► Kersiguenou

Avant même le premier DOCOB, l'invasion des dunes de Kersiguenou par l'Herbe de la pampa a fait l'objet de gestion. En effet, en 2004, pour le compte du Conseil Départemental, 170 plants d'Herbe de la Pampa sont arrachés manuellement tandis que quelques pieds-mères sont laissés, pour être ensuite arrachés en 2005. Depuis, un contrôle régulier de la repousse est exercé par la mairie de Crozon, par la chargée de mission Natura 2000 et par le Conseil Départemental au titre des ENS et les naturalistes bénévoles. La zone n'a pas fait l'objet de travaux axés sur la gestion des Herbes de la Pampa mais lors des travaux de gestion de la cuvette à orchidées, les plants d'invasives sont automatiquement détruits.

Aujourd'hui, de nombreux pieds d'herbe de la pampa sont encore présents sur le secteur et menacent à moyen terme, les cuvettes à orchidées.

Par ailleurs, la présence d'une dizaine de Yucca, une invasive potentielle, à donner lieu à une intervention de régulation par arrachage en 2017 (et à chaque intervention sur la cuvette par le Département) par le Conseil Départemental.

► Toulinguet et Cap de la Chèvre

Pendant 3 ans, les sémaphoristes du sémaphore du Toulinguet ont réalisé des arrachages de Griffes de sorcières installées dans l'enceinte du sémaphore. C'est ensuite la chargée de mission Natura 2000 qui a pris le relais pendant quelques années en continuant les arrachages. En 2020, des cordistes sont intervenus dans le cadre de fonds d'intervention pour l'environnement obtenus par le service de la Défense. Ayant mal jauger la quantité et le poids des Griffes de sorcières, tout n'a pas pu être arraché. Il serait nécessaire de repasser, au moins sur les parties accessibles.

Sur le Cap de la Chèvre, en 2012 et 2014, la Communauté de communes a mis en place un contrat Natura 2000 pour financer l'intervention de professionnels des travaux en hauteur sur les griffes de sorcières. Ce sont respectivement 1,7 tonne et 44 kg qui ont été retirés des falaises.

Pour ces stations, le problème est encore d'actualité, les Griffes de sorcières repoussent, et il faudrait des financements pour intervenir à nouveau. Ce qui rend compliqué le traitement de ces stations, c'est particulièrement la difficulté d'accès aux plantes.

► Pointe du Gouin

Dans le cadre du même contrat Natura 2000 que les dunes de Pen Hat, 10 pieds d'herbe de la Pampa ainsi qu'une station de Renouée du Japon ont fait l'objet d'arrachages en 2008. La commune de Camaret est revenue sur les quelques pieds oubliés lors de chantiers bénévoles. Aujourd'hui, aucun plant d'Herbe de la Pampa n'a été repéré dans ce secteur.

En plus de la première phase de travaux d'arrachage de plants et de rhizomes, la station de Renouée du Japon a fait l'objet d'une vingtaine de chantier d'arrachage. Aujourd'hui, la station a largement diminué mais elle est toujours présente, et nécessitera, dans les prochaines années une certaine vigilance.

### ► l'Aber

En 2007, une station de Sénéçon du Cap est découverte dans les dunes de l'Aber, et un chantier d'arrachage est aussitôt mis en place avec les randonneurs de la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre) qui sera prolongé en 2008. Pendant les treize années suivantes, des centaines de pieds seront arrachés par la chargée de mission. Aujourd'hui, la station semble avoir bien diminuée, très peu de plants sont trouvés chaque année mais une vigilance continue est nécessaire pour éviter le retour de cette espèce invasive.

### ► La Spartine

Dans la rade de Brest se développe la *Spartina alterniflora*, espèce invasive d'Amérique du Nord, susceptible de faire disparaître les communautés végétales indigènes, particulièrement le *Limonium humilé*, espèce protégée.

L'étang de Pen ar Poul Tremet a fait l'objet d'un chantier bénévole de la part des étudiants du CFA de Kerliver. A cette occasion, les apprentis ont creusé des tranchées dans la vase afin de circonscrire la Spartine dans les endroits où elle est d'ores et déjà développée. Des secteurs ont également été nettoyés de l'espèce par arrachage et export. Pour le moment, la Spartine est contenue mais n'a pas régressé.

Une station de Spartine sur l'estran de Saint-Fiacre, en très proche proximité du périmètre Natura 2000 est régulièrement arrachée dans le cadre des actions de la réserve. Ce travail régulier doit être maintenu, au risque de voir la station s'étendre jusqu'au prés salés d'intérêt communautaire.

Un financement obtenu par le PNRA va permettre des interventions au niveau de l'étang de Pen Ar Poul Tremet.



Figure 19 : Invasion des dunes de Kersiguénoù par des Yuccas (à gauche), chantier bénévole d'arrachage de Sénéçons du Cap dans les dunes de l'Aber (milieu), arrachage de Griffes de sorcière dans l'enceinte du sémaphore du Toulinguet (à droite).

- Espèces animales

Le DOCOB identifiait plusieurs espèces invasives animales principalement des mammifères des zones humides : Ragondins, Rats musqués, Vison d'Amérique. Ces espèces ont été identifiées comme problématiques puisqu'elles rentrent en concurrence directe avec des espèces indigènes comme la Loutre et le Vison d'Europe. Deux secteurs sont concernés : l'Aber et Kerloc'h, où la présence de la Loutre est avérée. Aucune action en ce sens n'a été pour le moment réalisée.

Il semblerait que le Rat musqué et le Vison d'Amérique ne sont pas ou très peu présents sur le site. Le Ragondin est présent et prolifère sur le site Natura 2000. D'après le ressenti des chasseurs, les

populations sont en augmentation, on en trouve jusqu'au Cap de la Chèvre, et tous les cours d'eau sont colonisés (Joel Le Gall).

### Résultat :

Les cinq stations prioritaires, identifiées par le DOCOB ont été traitées, plusieurs fois pour certaines. Malgré cela, les invasives sont très tenaces, et les stations nécessitent encore un suivi et des interventions régulières. La colonisation des espaces naturels par ces espèces est d'autant plus alarmante que leur dissémination est très efficace. Les Herbes de la Pampa produisent des millions de graines par pied capable de se disséminer dans un rayon de plusieurs kilomètres tandis que les Griffes de sorcière se reproduisent de manière végétative.

A cela s'ajoute l'apparition de nouvelles stations. Certaines espèces se cantonnent à une station et un travail régulier permet généralement d'en venir à bout comme c'est le cas du Sénéçon du Cap, tandis que d'autres espèces sont réparties de façon éparse sur le site ce qui rend difficile l'éradication totale.

La lutte contre les espèces invasives est un travail coûteux financièrement, en temps et en énergie. En plus d'être fastidieux, cette action nécessite d'être répétée bisannuellement, annuellement voire pluri-annuellement pour certaines espèces. Malgré tout, la régularité d'intervention et d'actions (contrats Natura 2000) semble porter ses fruits sur certains secteurs puisque les stations visées tendent à disparaître.

Malheureusement, le budget alloué à ces contrats se limite à une action récurrente sur un pas de temps de 5 années. Généralement, un premier chantier, puis une possibilité de repasser au bout de deux ans. Or, les travaux montrent que ces deux passages ne peuvent garantir la maîtrise ou l'éradication à long terme. Pour finir, il est difficile de réobtenir le même contrat Natura 2000 pour repasser sur des invasives déjà traitées. Il est parfois possible de compléter en régie l'arrachage de petites plantules mais les gros travaux nécessitant une aide mécanique ou le travail en hauteur ne peuvent être réalisés que par des prestataires, et donc avec des contrats Natura 2000.

Certains secteurs envahis par des plantes invasives sont très difficiles d'accès. C'est particulièrement vrai sur les secteurs de falaises, où la gestion des invasives nécessite parfois d'avoir recours à des professionnels de travaux en hauteur. Même si ce genre d'action a déjà été menée sur le Cap de la Chèvre, le plus souvent, ce sont donc uniquement les zones accessibles qui sont traitées, laissant à proximité des plants susceptibles de fournir une banque permanente de graines. D'autre part, certaines invasives ont été repérées dans des secteurs très embroussaillés. Le traitement de ces plants nécessiterait un gros travail de débroussaillage.

La proximité entre les milieux naturels et les parcelles privées, notamment les jardins, complique la gestion durable de cette problématique. En effet, les jardins hébergent des plantes invasives qui confèrent alors une banque de graine permanente à proximité des espaces protégés. Des prises de contact pour inciter les propriétaires à éliminer leurs plants ont été menées en 2012 et 2016 dans le village de Pen Hir, mais sans réel impact.

Quelques actions de sensibilisation des acteurs économiques ont été menées, mais de manière générale, les espèces exotiques envahissantes continuent d'être commercialisées comme plante d'ornement. Depuis 2018, le code de l'environnement (Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain) interdit l'introduction dans le milieu naturel, le transport, la détention plusieurs espèces du site (Herbe de la Pampa, Sénéçon). Pour les autres espèces, aucune mesures gouvernementales ne

sont encore appliquées en France afin d'interdire la vente ou la possession de ces espèces, ce qui ne facilite pas la tâche des gestionnaires d'espaces naturels.

- Animales

► Ragondin

D'après la Société de chasse de Crozon, il sera difficile de se défaire du ragondin. Pour le moment, il ne semble pas poser de problèmes majeurs ni de concurrence ni de dégradation des écosystèmes aquatiques (Y. Sionneau, 28/12/2021). Concernant le piégeage, il est assez efficace, mais cela demande beaucoup de temps, et d'après les chasseurs, les contraintes administratives n'encouragent pas les piégeurs à s'investir. Sur l'Aber et ses environs, il y a quelques piégeurs agréés, mais pas à la connaissance des chasseurs sur l'étang de Kerloc'h. Seule une opération de tir à l'arc avait été mise en place il y a quelques années. Lors de piégeage, une vigilance est à porter quant au piégeage accidentel de Loutre.

Pour le GMB (Groupe Mammalogique Breton), les problèmes de concurrence sont quand même à surveiller, puisque là où il y a du ragondin, la loutre et le campagnol amphibie semble avoir tendance à diminuer, pour certaines plantes également. Pour autant, l'effort de piégeage nécessaire est tellement pharamineux, que ces actions interrogent sur les bénéfices obtenus au vu des efforts consacrés à la lutte contre le ragondin.

1.E.1. Inventaire des espèces invasives et mise à jour régulière des données			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Un inventaire des plantes invasives a été fait en 2005 dans le cadre d'un stage.	Connaissance des stations de la part de l'opérateur et des botanistes locaux, mais manque d'une réelle base de données. La cartographie de 2005 n'est pas exploitable.	■ ■	A initier pour le prochain DOCOB. Vérifier l'apparition de nouvelles stations et contrôle des stations existantes.

Tableau 29 : Bilan de l'action 1.E.1.

1.E.2. Destruction des espèces végétales invasives			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Plusieurs actions ont été menées sur les espaces naturels et les habitats d'IC.	Beaucoup d'invasives encore présentes.	■ ■	Actions à maintenir.

Tableau 30 : Bilan de l'action 1.E.2.

1.E.3. Régulation des espèces invasives animales			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Pas d'actions de régulation.	Présence d'invasives sur des secteurs où des espèces d'intérêt communautaire sont présentes.	■	Avoir une réflexion avec le GMB et les chasseurs sur cette problématique.

Tableau 31 : Bilan de l'action 1.E.3.

1.E.4. Sensibiliser et informer les acteurs économiques et le public			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Quelques actions de sensibilisation.		■ ■	A reconduire.

Tableau 32 : Bilan de l'action 1.E.4.

1.C.6. Maintenir un suivi de la <i>Spartina alterniflora</i>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Plusieurs actions ont été engagées sur le secteur de Pen Ar Poul Tremet et sur des secteurs de la RNR (Hors périmètre)	La Spartine est contenu mais de régresse pas	■ ■ ■ ■	Actions à maintenir sur l'étang de Pen Ar Poul Tremet et maintenir une surveillance en lien avec la station proche de St Fiacre.

Tableau 33 : Bilan de l'action 1.C.6.

### Perspectives :

Dans une prochaine phase d'animation du DOCOB, il est proposé que les actions contre les invasives se poursuivent pour éviter la colonisation des milieux d'intérêt communautaire. L'idée est de contenir les colonisations lorsque l'espèce n'est pas trop répandue. En effet, il paraît primordial de continuer ces actions au risque de voir une réelle perte de biodiversité.

Devant les efforts requis, il semblerait que ce combat doit être en priorité dirigé vers les stations les plus préoccupantes en maintenant une vigilance de l'apparition de nouvelles stations. Pour orienter les actions, un inventaire des stations d'espèces invasives pourrait être intéressante et une mise à jour de la liste des espèces invasives aussi. Cet inventaire pourrait se baser sur les travaux de Brest Métropole.

Une stratégie régionale pourrait également être une aide à la décision et au financement de cette lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

## 7. Actions espèces et taxons

### Problématique :

Le second objectif du DOCOB concerne le maintien des espèces d'intérêt communautaire. En effet, même si les actions de conservation des habitats sont bénéfiques à l'échelle des espèces, des actions tournées vers la protection d'une espèce sont également mises en place.

### Actions réalisées et résultats :

- Avifaune :

Le site Natura 2000 a été désigné sous la directive « Habitats, Faune, Flore », les oiseaux ne sont pas inclus dans les actions de gestion. Malgré tout, ils sont une partie intégrante de la diversité biologique du site, le DOCOB préconisait donc leur prise en compte dans les actions de gestion.

Pour les interventions (gyrobroyage, fauche) en milieu naturel, l'opérateur prend généralement en compte les périodes de nidification lors des travaux. Ainsi, normalement aucuns travaux n'ont lieu après le 15 mars.

Les données de la RNR témoignent de la présence de quatre espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (le Crave à Bec rouge, Grand corbeau, Faucon pèlerin, l'Hirondelle de rivage).

Ci-dessous, quelques actions en lien avec la conservation des oiseaux :

- Hirondelle de rivage : mise en place d'un exclos à l'Aber pour la nidification dans les dunes.

- ▶ Crave à Bec rouge : comptage annuelle de l'espèce, avec suivi de reproduction. Certaines actions de fauche (pointe de Losmarc'h, Dinan) sont également faites en faveur du crave, les pelouses rases garantissant l'alimentation de l'oiseau.
- ▶ Grand corbeau : recensement des observations sur le site de la RNR.
- ▶ Faucon pèlerin : suivi initié depuis 1 an, avec pour le moment le recensement des nids.
- ▶ Grand Gravelot : (hors périmètre – plage de Morgat) Mise en place d'exclos, et suivis par le PNMI.
- ▶ Phragmite aquatique : Pour répondre au plan d'actions national, un diagnostic du site de Kerloc'h et des potentialités pour le Phragmite aquatique a été mené.

Dans les marais de l'Aber, une clôture limite l'accès à la zone pour les visiteurs afin d'assurer la tranquillité des oiseaux. Sur l'ensemble du site, les oiseaux sont pris en compte dans le plan de gestion, notamment les limicoles, les anatidés et le Balbusard pêcheur.

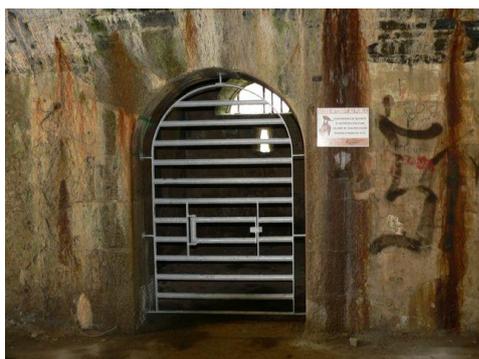
La plupart des actions n'ont pas directement été engagées au titre de Natura 2000 (RNR, PNMI, plan d'action national).

2.E.2. Prise en compte de l'avifaune lors de la gestion			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Prise en compte des périodes de nidification lors des actions de gestion.	Quelques connaissances développées grâce aux actions de la RNR.	■ ■ ■ ■	Prise en compte à maintenir. Connaissance à développer.

Tableau 34 : Bilan de l'action 2.E.2

- Chiroptères

Devant le déclin des effectifs de chauves-souris constaté au niveau national, le DOCOB prévoyait tout un axe de travail sur les Chiroptères. Les actions concernaient principalement la protection des gîtes, avec en priorité, des actions sur les Grands rhinolophes.



Ces actions ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000 dont le CDL a été bénéficiaire (annexe VII). Ce contrat a permis d'installer 16 grilles à barreaux horizontaux sur les fortifications presque-iliennes, principalement sur la commune de Roscanvel. Ces aménagements permettent d'assurer la quiétude des sites d'hivernages en interdisant l'accès aux gîtes par les visiteurs.

Figure 20 : Grille à barreaux horizontaux installée sur une fortification dans le cadre du contrat Natura 2000 « Protection de l'habitat du Grand Rhinolophe ».

Dans le cadre de la politique ENS, le blockhaus du manoir du Goandour (hors périmètre) a été équipé de brique pour accueillir les chiroptères.

L'ensemble des suivis et des études sur les Chiroptères est exposé dans la partie 4.1. Suivis des espèces d'intérêt communautaire page 89.

2.C.3. Préservation des gîtes de reproduction et d'hivernage existants			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Pose de grilles sur les fortifications.	Populations de Grands rhinolophes en augmentation.	■ ■ ■ ■	Maintenir une veille d'entretien quant aux aménagements déjà existants. Compléter les aménagements en cas de découverte de nouveaux gîtes.

Tableau 35 : Bilan de l'action 2.C.3.

2.C.4. Gestion des travaux et aménagement sur un gîte de reproduction ou d'hivernage			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Travaux sur l'église de Camaret-sur-Mer en hiver. Pas de travail sur l'éclairage public.	Pas d'impact sur le gîte de reproduction.	■ ■ ■ ■	A maintenir.

Tableau 36 : Bilan de l'action 2.C.4

2.C.5. Amélioration des capacités d'accueil des gîtes existants (ou potentiels)			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Très peu d'actions d'amélioration.	Peu de présence des espèces concernées par ces aménagements (Murins, Barbastelles, espèces des fissures).	■	A maintenir.

Tableau 37 : Bilan de l'action 2.C.5.

2.C.6. Préservation, amélioration des territoires de chasse			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Etudes radiopistages.	Connaissance des territoires de chasse.	■ ■	A maintenir.

Tableau 38 : Bilan de l'action 2.C.6

- Invertébrés

Au vu du peu de connaissances sur les invertébrés, sur leur répartition sur le site et sur leur habitat, il a été difficile d'engager une quelconque action. Il faudra avant tout développer les connaissances sur les invertébrés pour dans un deuxième temps pouvoir assurer le maintien des espèces et de leur habitat.

2.B.2. Assurer le maintien des espèces et des habitats d'espèces			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Pas d'action de gestion, mais une étude (cf. page 91)	Très peu de connaissances.	■	Connaissance à développer dans un premier temps.

Tableau 39 : Bilan de l'action 2.B.2.

- Flore remarquable

La flore remarquable est prise en compte lors de chantier. Toutefois, l'opérateur ne possède pas d'outil permettant de situer géographiquement de manière précise les espèces patrimoniales. Il est donc parfois difficile pour l'opérateur de déterminer les secteurs à enjeu.

Les suivis menés sur ces espèces ne sont pas transmis auprès de l'opérateur.

Quelques mesures ont été mises en place dans le cadre de la protection d'espèces patrimoniale, par exemple la déviation d'un chemin pour l'ophioglosse du Portugal.

2.E.4. Prise en compte de la flore protégée et remarquable lors de la gestion			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction

Action pour l'Ophioglosse du Portugal.		■ ■ ■	Maintenir une veille lors de travaux.
--	--	-------	---------------------------------------

Tableau 40 : Bilan de l'action 2.E.4.

Perspectives :

Les actions « espèces » ont été peu nombreuses, et il conviendra de mettre l'accent sur ces actions dans une prochaine phase d'animation.

Selon la nouvelle méthode de rédaction des DOCOB, toutes les espèces à enjeu seront à prendre en considération améliorant ainsi la prise en compte.

## 8. Déchets marins

Problématique :

Les hauts de plages sont des zones d'accumulation de déchets, souvent plastiques, apportés au gré des vagues, de la houle ou des tempêtes. Cette laisse de mer contient également des débris naturels (coquillages, algues) est accueille plusieurs cortèges d'espèces : puces de mer, Bécasseaux, Gravelots...

Le DOCOB mettait l'accent sur le fait de pratiquer des nettoyages manuels plutôt que des nettoyages mécaniques.

Actions engagées :

Dans ce sens, régulièrement, des opérations de nettoyage manuels de plage dites « Plages propres », sont organisées par les acteurs du territoire : associations locales, Maison des Minéraux, particuliers, scolaire, communes, gardes du littoral.

En hiver, le maintien de la propreté du site est également assuré par la présence de bacs à marée installés à partir de 2018 sur différentes plages de la Presqu'île. Le périmètre Natura 2000 compte 12 bacs à marées installés par le PNMI dans le cadre d'un interreg\* « Preventing Plastic Pollution project ».



Les bacs à marées sont éloignés des parkings et positionnés sur les plages afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets et les dépôts d'ordures ménagères.

*\* Programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes notamment dans le domaine de la gestion de l'environnement.*

Figure 21 : Bacs à marée installés par le PNMI dans les dunes du site Natura 2000.

Le PNMI, porteur du projet, travaille en étroite collaboration avec le service espaces naturels communautaire qui se charge de déposer et d'enlever les bacs pour l'été, et avec une entreprise de réinsertion qui se charge de les vider.

Le PNMI se charge également de caractériser les déchets : pour la Presqu'île, se sont principalement des déchets issus de la pêche qui sont récupérés.

Les bacs à marées sont répartis ainsi :

- Camaret-sur-Mer : Corréjou, Kerloc’h, Pen Hat, Veryac’h,

- Crozon : Kersiguénoù (x2), Goulien, Pozh Mel, Lostmarc’h, La Palue, Kerdreux, l’Aber, Trez Rouz.

Au-delà des bacs à marée, le service espaces naturels ramasse 12 tonnes de déchets par an sur l’ensemble du territoire de la CCPCAM.

### Résultats :

L’objectif est atteint puisqu’aucun nettoyage mécanique existe dans le périmètre Natura 2000. La végétation des hauts de plages est donc protégée. La prise en compte de l’impact du nettoyage mécanique a également été prise en compte en limite de périmètre puisqu’un exclos pour les Gravelots à collier interrompu a été installé à Morgat.

Pour autant, il semble que le système des bacs à marée ne soit pas infaillible puisque les dispositifs sont souvent saturés par les déchets car le nombre de collecte est insuffisant (2019 : 3 collectes, 2020 : 3 collectes, 2021 : 2 collectes et 6 sont prévues en 2022).

La saison où les déchets s’accumulent le plus sont les mois de novembre, février et mars. C’est un phénomène universel lié aux tempêtes hivernales.

Concernant la nature des déchets, ils sont composés à 90 % de plastique dont 32% de déchets issus de la pêche (notamment des bouts de ramendage), beaucoup d’emballages alimentaires et le reste est composé de bois et de métaux.

Les bacs qui présentent le plus de déchets et qui se remplissent également le plus vite sont : plage de Pen Hat, Veryac’h, Goulien, Porzh Mel et l’Aber.

<b>1.D.3. Privilégier un nettoyage manuel et respectueux des milieux pour les hauts de plage</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l’objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Pas de nettoyage mécanique. Mise en place de bacs à marées.	Pas de destruction de végétation de haut de plage et installation des Gravelots à Morgat. Assez mauvais fonctionnement des bacs à marées.	■ ■ ■ ■	Prendre une décision quant à la gestion des bacs à marées à la fin du LIFE « PPPP ».

Tableau 41 : Bilan de l’action 2.D.3.

### Perspectives :

L’interreg « Preventing Plastic Pollution project » porté par le PNMI se termine en 2022, et gestion des bacs à marée va être transféré aux communes ou à la Communautés de communes. Le coût global de la gestion de ces bacs pour la collectivité s’élèverait à 20 000 €. La question des moyens financiers et humains pour la gestion de ces bacs à marée est importante. Ce projet s’inscrit au-delà de Natura 2000, et il n’est pas prévu que la gestion des bacs à marée soit financée par le programme Natura 2000. Les collectivités vont devoir prendre à leur charge la gestion.

## Bilan général sur l'évolution des milieux naturels

Les habitats d'intérêt communautaire n'ont, à priori, pas connu d'évolutions majeures depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB en 2007. Néanmoins, seule une mise à jour de la cartographie précise des habitats d'intérêt communautaire permettrait de donner une image précise de l'évolution de ces habitats. A défaut d'une mise à jour complète de la carte, il pourrait être envisagé de renouveler quelques relevés phytosociologiques au même point qu'en 2000.

Il est à souligner que les méthodes d'évaluation de l'état de conservation des habitats sont des méthodes lourdes et difficilement réalisables en régie. L'opérateur pourrait donc appliquer un protocole simple qui s'appuie sur les critères de dégradation des milieux. Il pourrait être intéressant de réfléchir à un dispositif de suivi à long terme adapté aux connaissances et au temps disponible du gestionnaire. Le suivi pourra être orienté sur quelques types d'habitats (landes, dunes, prés salés, falaises) dont la responsabilité du site est élevée et non sur l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire.

Néanmoins, les observations empiriques permettent de montrer que les menaces listées dans le DOCOB restent d'actualité (enfrichement, surfréquentation, développement des pins, espèces invasives...) et entraîneraient une perte de biodiversité si aucune réponse efficace n'est apportée face à ces enjeux. A noter que la plupart des habitats sont menacés par plusieurs de ces dégradations en même temps.

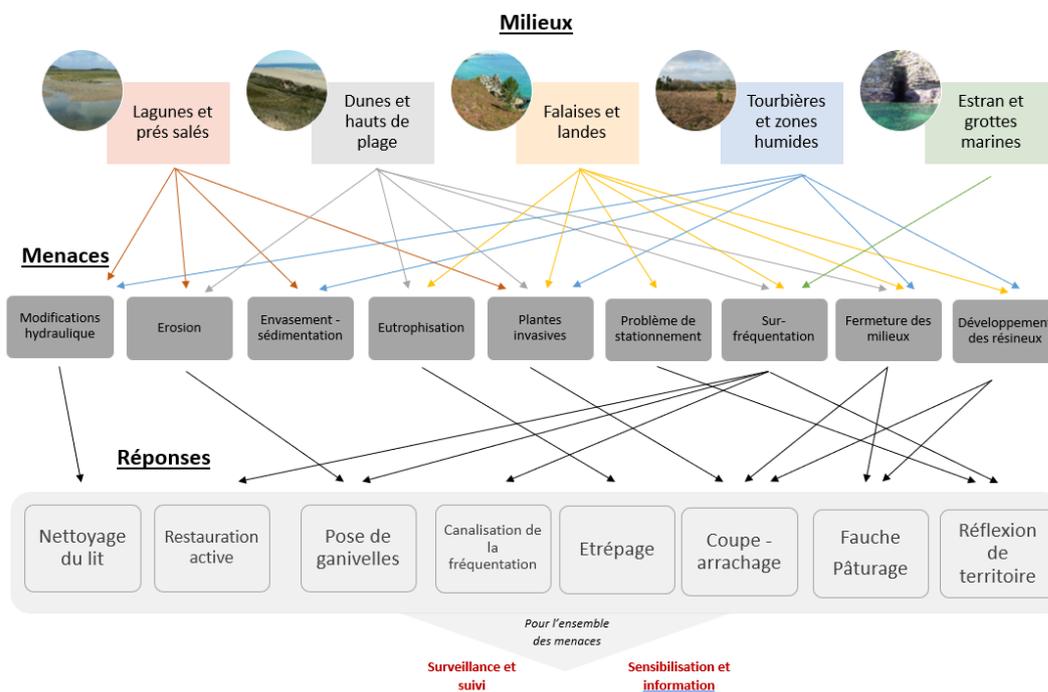


Figure 22 : Schéma bilan des menaces et réponses en fonction des grands types de milieux du site Natura 2000.

De manière générale, les habitats intérieurs ont moins été ciblés que les habitats littoraux.

A l'échelle de 15 ans d'actions, seulement 11 contrats Natura 2000 ont été menés sur le site « Presqu'île de Crozon », et la plupart des autres actions sont des petits chantiers réalisés de manière sporadique. Le CDL, les communes et la RNR sont des partenaires importants dans les actions de gestion. Sur l'ensemble des actions de type « entretien & restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire », on comptabilise uniquement 36 % d'action directement faite grâce aux outils Natura 2000.

<b>Actions</b>	<b>Pourcentage des actions « Natura 2000 »</b>
Restauration active des landes et des dunes	33 %
Ouverture des milieux	14 %
Enrésinement	10,5 %
Rudéralisation des dunes	100 %
Gestion des eaux oligotrophe	100 %
Invasives	61 %
Déchets marins	0 %
Fréquentation	10,7 %
TOTAL (183 actions)	36,07 %

Tableau 42 : Pourcentage des actions menées au titre de Natura 2000 sur l'ensemble des actions sur les espaces naturels menées sur le site.

Pendant la quasi-totalité de la mise en œuvre du DOCOB, Natura 2000 est uniquement matérialisé par un mi-temps effectué par la chargée de mission. Le temps de travail alloué à la gestion ne permet donc pas d'engager plus d'actions.

Il serait important de mener des suivis pour appréhender pleinement la dynamique d'évolution des milieux. Un inventaire des secteurs nécessitant des interventions pourrait également être croisé avec les informations concernant le foncier afin de définir où il serait possible d'intervenir et ainsi être réactif et efficace lors d'appel à projets ou de temps disponible en régie.

Des moyens seraient également nécessaires pour permettre un meilleur suivi des actions engagées, d'un côté un suivi scientifique afin de pouvoir juger de la pertinence des interventions. On peut encore se poser la question aujourd'hui de la nécessité d'engager un suivi après chaque action de gestion.

Enfin des indicateurs de réalisation et d'atteinte des objectifs sont à définir. Le CBNB averti sur le choix des indicateurs qui peuvent être parfois trop complexes et donc difficiles à évaluer, ou trop simple, et qui ne transcrivent pas la réalité.

Même si le DOCOB constitue un premier document de gestion, le service espaces naturels fait part d'un manque de documents de gestion à l'échelle des secteurs. La question se pose de savoir si le DOCOB doit décliner des plans de gestion par site ou maintenir une ligne plus générale sur la gestion des habitats d'intérêt communautaire.

# PARTIE 3

## LA FREQUENTATION



### Objectifs et actions concernées

#### Objectif 1. Maintien et restauration des habitats d'intérêt communautaire

##### 1.A. Gestion des landes sèches, landes humides et pelouses littorales

1.A.1. Organiser l'accueil des visiteurs sur les sites les plus fréquentés : canalisation du cheminement.

##### 1.B. Gestion des systèmes dunaires

1.B.1. Préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la sur-fréquentation.

##### 1.C. Gestion des zones humides

1.C.3. Surveiller les pratiques nuisibles au milieu

##### 1.D. Connaissances et préservation de l'estran

1.D.2. Veiller à une pratique de la pêche à pied respectueuse des milieux.

##### 1.F. Organiser l'accueil du public sur le site Natura 2000

1.F.1. Amélioration des stationnements menaçant des habitats d'intérêt communautaire et du réseau de stationnement à l'échelle du site

1.F.2. Réflexion à l'échelle du site ou de la Presqu'île pour un projet de territoire

1.F.3. Gestion du camping-caravaning « sauvage »

1.F.4. Organiser la gestion des sentiers sur le site

1.F.5. Gestion des grands évènements et des compétitions

# Fréquentation

Victime de son succès, la Presqu'île de Crozon n'échappe pas à l'hyper-fréquentation touristique des côtes bretonnes ; et d'ores et déjà, une évidence s'impose, la prépondérance de la problématique de la fréquentation dans le DOCOB.

La Presqu'île de Crozon accueille environ 80 000 visiteurs chaque année dans les offices de tourisme communautaires. Ce chiffre est à multiplier par trois ou par quatre pour connaître le chiffre réel de fréquentation de l'ensemble de la Presqu'île de Crozon (Chrystelle Le Bris, communication personnelle). Les visiteurs se retrouvent sur les espaces naturels aussi bien pour s'y promener, y admirer le paysage que pour pratiquer une activité de plein air, surf, randonnée ou escalade par exemple. Ce sont principalement les plages, les sentiers côtiers et les pointes rocheuses qui accueillent le plus de visiteurs mais les dunes, les landes et les zones humides n'échappent pas à la problématique. Les visiteurs se concentrent principalement sur quelques sites d'intérêt. Dans les bureaux d'accueil touristique, ce sont les sites de Pen Hir, l'Île vierge et le Cap de la Chèvre qui sont le plus sollicités.

Cet engouement pour la nature exerce une pression croissante sur les écosystèmes, il est important de la prendre en compte. Les impacts de la fréquentation sont multiples, et souvent négatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. C'est pourquoi, l'organisation de l'accueil des visiteurs est au cœur des actions prévues par le DOCOB.

Natura 2000 est une protection qui vise à assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en maintenant les activités humaines. Ainsi, l'objectif de l'opérateur est donc bien ici de préserver le patrimoine naturel tout en garantissant une ouverture des sites au public. Etant donné que le tourisme entraîne des retombées économiques non négligeables pour la Presqu'île de Crozon, la démarche est de valoriser les sites en les aménageant sans que les pratiques ne nuisent à l'environnement.

## 1. La fréquentation de la Presqu'île de Crozon

---

- Fréquentation touristique

La fréquentation touristique est augmentée sur le territoire depuis 2006. A titre d'exemple, on observe une augmentation + 25% de fréquentation entre 2017 et 2018 dans les offices de tourisme. Depuis la crise sanitaire, la fréquentation est toujours en retrait par rapport à 2018, mais la progression repart à la hausse.

Au-delà des chiffres, le constat est général de la part des acteurs : la fréquentation de la Presqu'île est en forte hausse ces dernières années. Ce flux massif de population estivale est aujourd'hui sujet à questionnement dans le cadre de la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Malgré une concentration indéniable sur la saison estivale, la fréquentation est de plus en plus étendue sur l'année. La présence est donc régulière toute l'année, même en hiver. Cette augmentation de fréquentation est nettement liée aux activités sportives de plein air qui se pratiquent maintenant tout au long de l'année.

- Eco-compteurs :

La municipalité de Crozon a installé depuis 2004, des éco-compteurs sur le chemin côtier (GR 34). Ils permettent de rendre compte de l'évolution croissante de la fréquentation de la Presqu'île, et plus

directement sur les espaces naturels. Les chiffres montrent alors un taux d'évolution de plus de 1380 % depuis la rédaction du DOCOB, avec une augmentation de 45% depuis 2015 et de quasiment 30% depuis la crise du Covid-19.

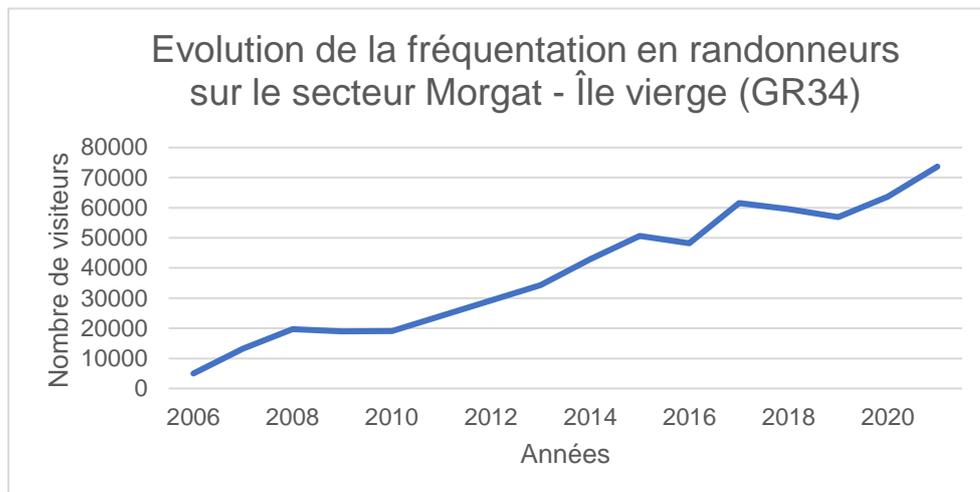


Figure 23 : Evolution de la fréquentation en randonneurs sur le sentier côtier sur le secteur Morgat – île vierge.

- Véhicules :

La Presqu'île de Crozon est le théâtre de denses flux routiers sur les axes départementaux et jusqu'au cœur des sites. Sont présentés ci-dessous, quelques chiffres de fréquentation de véhicules :

- 10 000 véhicules par jour sur l'axe d'entrée de la Presqu'île de Crozon,
- hausse de 10 à 15 % de flux routiers depuis 10 ans,
- 2 050 véhicules par jour sur la route menant aux sites naturels de la Presqu'île de Roscanvel.

A l'échelle du site Natura 2000, ce sont principalement les communes de Camaret-sur-Mer et de Crozon qui subiraient la plus forte fréquentation.

## 2. Stationnements

---

### Problématique :

L'essor du tourisme a favorisé l'aménagement de la frange littorale de la Presqu'île de Crozon. La forte fréquentation des sites présentant un attrait touristique a conduit à la construction d'infrastructures destinées à accueillir l'important flux de véhicules. Cette pression de circulation en direction et sur les sites n'est pas toujours évidente à contenir ou à gérer.

Des aires de stationnement, souvent assez anciennes, ont été aménagées ou se sont créés (habitudes de stationnement sur certaines parcelles) au plus près des sites dans une optique de confort : diminution du temps de marche, visibilité de la plage depuis le parking. Sans compter que le littoral est un espace très convoité pour la pratique des sports nautiques. Les pratiquants, souvent équipés de matériel, désirent se garer au plus proche des accès à la plage quitte à empiéter sur les milieux naturels.

On voit aujourd’hui des stationnements au bout des pointes rocheuses comme à Pen Hir, dans la dune comme à La Palue, sur le domaine public maritime comme à Goulien.



Figure 24 : Stationnement sur les landes rases sur les sites de Pen Hir (à gauche), Dinan (au milieu), Cornouaille (à droite).

Ces stationnements dégradent les habitats d’intérêt communautaire (dunes, landes rases) qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. Les parkings, aménagés il y a longtemps, sont parfois même directement situés au cœur de ces habitats. Sinon, ils concentrent un maximum de monde au même endroit, souvent à proximité d’habitats protégés. Des incivilités sont en plus à déplorer : camping sauvage, dépose de déchets, toilettes sauvages, feux de camps (cf. page 69). Par ailleurs, ces parkings entraînent une dénaturation visuelle, d’autant plus importante lorsque le parking est rempli, pendant les périodes estivales.

Les stationnements sont souvent insuffisants au moment des pics de fréquentation. Une fois les aires de stationnement saturées, on retrouve, en plein été, des véhicules garés de façon aléatoire, anarchique et sauvage sur des espaces qui ne sont pas censés les accueillir : bas-côtés, voie de secours, milieux naturels. Par ailleurs, il y a un problème d’entretien des parkings qui ne sont pas optimisés en termes de nombre de places.

Ce manque de capacité entraîne des stationnements illégaux sur des parcelles privées, communales ou du Conservatoire du littoral. Ces pratiques sont donc sujettes à questionnement d’un point de vue de la protection des milieux naturels et de la sécurité des usagers.

Actions engagées :

- **Aménagement des stationnements depuis 2006**

Secteurs	Aménagement
Île vierge / St Hernot	Aménagement d’un parc de stationnement de 150 places en 2020, avec mise en place d’un « sens interdit sauf riverains » sur le chemin communal accédant à l’île vierge.
La Palue	Installation d’une barrière de hauteur pour limiter la descente sur les stationnements dans les dunes grises. Pour l’été 2021, mise en place d’une barrière bloquant le stationnement dans les dunes avec développement d’un parking au niveau de Kerdroën. Fermeture avec des poteaux des parcelles du Conservatoire du littoral.
Losmarc’h	Mise en place d’un panneau « interdit sauf riverains » pour le stationnement dans le village de Losmarc’h. Mise en place d’une barre de hauteur pour une grande partie du parking à proximité de la station d’épuration.
Dinan	Pas d’améliorations.

<b>Goulien</b>	Mise en place d'une barrière de hauteur et profilage d'un talus pour le parking dans la dune. Aménagement d'un stationnement naturel sur une parcelle un peu plus éloignée de la mer. Pose de pierre pour empêcher le stationnement sur le haut de plage.
<b>Kersiguénoù</b>	Pas d'améliorations.
<b>Kerloc'h</b>	Installation de chasse-roue au niveau d'une bande enherbée pour éviter le stationnement sur le seul espace de végétation présent entre le stationnement et le haut de plage. Mise en place d'une barrière de hauteur pour le parking proche de la route. Installation d'une barrière pour éviter l'accès de véhicules sur la plage (mise à l'eau illégale sauf AOT (Autorisation d'occupation temporaire)).
<b>Veryac'h</b>	Mise en place d'une barrière de hauteur.
<b>Pen Hir</b>	Dans le cadre des travaux de canalisation du public (Contrat Natura 2000 de 2017), le stationnement a été légèrement diminué. Expérimentation d'ouverture d'une parcelle communale en retrait de la pointe pour un stationnement temporaire en 2021 pour éviter le stationnement anarchique.
<b>Pen Had</b>	Pas d'améliorations.
<b>Porz Naye</b>	En 2022, diminution de l'espace de stationnement et renaturation de la zone fermée aux véhicules.
<b>Trez Rouz</b>	Réaménagement du stationnement, talutage, délimitation du parking.
<b>Batterie de Cornouailles</b>	Fermeture d'un stationnement sauvage sur un espace de lande rase d'intérêt communautaire.

Tableau : Aménagement des stationnements en fonction des secteurs.



Figure : Bilan des flux routiers et de l'offre de stationnement à l'échelle du territoire de la Presqu'île de Crozon (URBICAND et al., 2020).

#### ▪ Encouragement de la mobilité douce

La Presqu'île est traversée de part et d'autre par une ancienne voie ferrée. Le Département du Finistère porte actuellement un projet d'aménagement de cette ancienne voie en véloroute dite « voie verte ». En 2012, un premier tronçon a permis de relier Tal ar Groas à Kerret, puis en 2020 s'est rallongé jusqu'à

Kervenguy. Cette piste cyclable d'Est en Ouest parcourra à terme 25 km de Telgruc-sur-Mer à Camaret-sur-Mer. Cet aménagement va permettre d'inciter les usagers à rejoindre les points d'attraction sans utiliser leur voiture.

- **Diversification de l'offre touristique**

- Répartition des flux : A partir de 2017, les communautés de communes de la Presqu'île de Crozon et celle de l'Aulne maritime fusionnent. Cette fusion ajoute trois communes à l'Est du territoire, qui confère de nouveaux espaces où peuvent se répartir les visiteurs. L'idée est de proposer d'autres points d'attraction et de diversifier l'offre touristique. Les Offices de tourisme tendent à établir un équilibre entre la « Presqu'île à l'Ouest » et « l'Aulne maritime à l'Est » en suggérant l'atout des autres communes. A terme, le tourisme pourrait être mieux réparti.

- Route des fortifications : par sa situation géographique et stratégique à l'entrée de la rade de Brest, la presqu'île de Crozon est riche de centaines de fortifications et de vestiges de fortifications. Portée par la CCPCAM, la route des fortifications est un projet touristique qui permet au public de visiter les nombreux ouvrages militaires. Ce projet permet d'orienter les visiteurs vers des endroits moins saturés en visiteurs, et donc de permettre une meilleure répartition.

### Résultats :

Malgré des problèmes évidents et déjà mentionnés dans le DOCOB dès le début, les stationnements ont peu évolué depuis 2006. Les quelques améliorations se sont faites de manière sporadique et manquent d'une vision intégrant l'ensemble de la Presqu'île de Crozon, au-delà du site Natura 2000.

Cette problématique est très complexe et il est souvent difficile de trouver des alternatives aux aménagements existants. D'une part, les collectivités se trouvent face à des contraintes foncières ne possédant pas forcément de terrains susceptibles d'accueillir des aires de stationnement alternatives, et les propriétaires ne sont pas toujours disposés à vendre leur terrain. D'autre part, les collectivités se trouvent face à des contraintes réglementaires : Loi Littoral, site classé. Ces réglementations fortes vont donc limiter les solutions possibles, déjà difficiles à trouver. Une réflexion globale est nécessaire afin d'avoir des projets d'aménagement cohérents et de pouvoir bénéficier d'autorisations et de dérogations permettant l'amélioration de la situation.

La conciliation entre toutes les parties afin d'offrir une réponse satisfaisante est délicate.

Pour le moment, la gestion se fait plutôt au cas par cas de manière isolée : fermeture et ouverture de parcelles, mise en place de sens interdit, délimitation des zones de stationnement. Pour appréhender la dynamique du territoire, une réelle approche globale avec une concertation des acteurs locaux sera essentielle.

Plusieurs réflexions concernant les flux de fréquentation sont menées à l'échelle de la Communauté de communes. Cette problématique va bien au-delà de Natura 2000. Le territoire va prochainement faire l'objet d'une « Opération Grand Site », ce qui permettrait d'avoir une réelle vision globale à l'échelle du territoire.

<b>1.F.1. Amélioration des stationnements menaçant des habitats d'intérêt communautaire et du réseau de stationnement à l'échelle du site</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Brèves actions au cas par cas. Stationnement sauvage : non résolue. Alternatives : à trouver.	Le problème s'est accru et n'est pas résolue aujourd'hui.	■ ■	A reconduire et à renforcer.

Tableau 44 : Bilan de l'action 1.F.1.

<b>1.F.2. Réflexion à l'échelle du site ou de la Presqu'île pour un projet de territoire</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Circulation douce : à développer. Transport en commun : à développer. Stationnement central : à développer.	Le projet de territoire de type « Grand site » est encore à mener.	■	A reconduire et à renforcer. Participer aux réflexions de l'OGS (Opération Grand Site)

Tableau 45 : Bilan de l'action 1.F.2.

### Perspectives :

Il est important de faire évoluer la mobilité à l'échelle de la Presqu'île de Crozon. L'objectif serait de réduire au maximum la fréquentation des véhicules en bordure littorale, et de créer de nouvelles aires de stationnement mieux placées, en d'autres termes, éloignées des habitats d'intérêt communautaire. In fine, la volonté est d'inciter à un stationnement plus central en révisant les principes de circulation, en favorisant la mobilité douce, en proposant des alternatives, par exemple la création d'un réseau de transport en commun local (navettes).

## **3. Camping-cars et fourgons aménagés**

### Problématique :

La présence des camping-cars et des fourgons aménagés s'est fortement accrue sur le territoire ces quinze dernières années, au point de créer de réels questionnements autour de leur gestion.

En 2015, on estime, pour la saison estivale (juillet – août), le nombre de camping-cars et de van aménagés présents sur l'Ouest de la Presqu'île à près de 6 110. Des week-ends comme le 15 août peuvent accueillir jusqu'à 300 camping-cars. Certains secteurs, qui ne sont pas destinés à cet usage comme Goulien, héberge un millier de fourgons et camping-cars sur l'été, soit une trentaine par jour.

De fait, cette pratique induit de nouvelles nuisances auxquelles il a fallu pallier. De plus en plus nombreux, les camping-cars et véhicules aménagés réduisent le nombre de places disponibles, par leur taille, mais aussi en s'installant parfois plusieurs semaines et en monopolisant les parkings, au détriment d'autres usagers journaliers. Enfin, l'accumulation des camping-cars sur les stationnements occasionne un fort impact paysager, bien plus important que celui d'une voiture.

### Actions engagées :

En 2015, devant l'engouement de cette pratique, les Communautés de communes de l'Aulne maritime, du Pays de Châteaulin et du Porzay et de la Presqu'île de Crozon se sont associées au PNRA pour mener une étude sur les enjeux de la fréquentation des camping-cars. L'étude a montré que les communes de Crozon, Camaret-sur-Mer et Roscanvel, et donc le site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon », sont les plus prisées par les campeurs, notamment du fait des sports de glisse. Les campeurs sont

particulièrement attirés par les sites de Goulien, La Palue, Pen Hir, le Cap de la chèvre et la pointe des Espagnols.

Lors de la rédaction du DOCOB, seule la commune de Camaret-sur-Mer avait pris l'initiative de créer une aire pour camping-cars. Aujourd'hui, cette initiative s'est étendue aux autres communes. Sur les communes qui englobent le périmètre Natura 2000, la Communauté de communes compte aujourd'hui quatre aires d'étape et plusieurs aires de service qui offrent la possibilité de gérer l'eau et les déchets. A cela s'ajoute une dizaine de campings, soit un total de 1500 emplacements disponibles.

La Communauté de communes communique à propos de l'offre d'accueil et sensibilise les usagers aux problématiques paysagères et environnementales. L'ensemble des informations nécessaires à la circulation en camping-cars dans la Presqu'île sont compilées dans un guide. Il présente les aires d'étape, la réglementation, les bonnes pratiques. Chaque été, notamment grâce à l'embauche d'un saisonnier, ce sont entre 200 et 700 guides qui sont distribués annuellement.

L'information et l'affichage indiquant les règles de conduite et les aires conseillées ont été améliorés. L'information est perceptible dès l'entrée de la Presqu'île grâce à des panneaux indiquant un stationnement réglementé pour les camping-cars.

En complément de cette sensibilisation, et comme mesure d'éloignement des camping-cars, la pratique du camping est réglementée sur les espaces naturels par la prise d'arrêtés municipaux. A cela s'ajoute, l'interdiction de stationnements nocturnes de 22h à 7h (Crozon) et de 2h à 7h30 (Camaret-sur-Mer) sur certains sites (parkings en site classé).

### Résultats :

Le phénomène, identifié dès 2006, qui a connu une augmentation exponentielle depuis, a nécessité une forte implication de la collectivité pour sa gestion. Les communes ne sont pas opposées à l'accueil des camping-cars, l'idée est plutôt de chercher à orienter ces véhicules vers des aires dédiées pour éviter leur omniprésence sur les stationnements littoraux.

Pour autant, sur certains week-ends, il arrive que les aires dédiées soit complètes, à titre d'exemple, les week-ends du 14 juillet et du 15 aout.

Malgré la création de nouvelles aires d'accueil, chaque été, les camping-cars s'accumulent le soir hors des aires dédiées. Le 17 aout 2018, on recense 91 véhicules de ce type en dehors des aires dont 47 dans des sites naturels classés. L'été, on compte entre 20 et 30 véhicules par nuit sur les sites de La Palue ou Goulien.

Ce type d'utilisateur recherche la liberté est préfère se stationner dans des endroits sauvages, souvent très proche du littoral. Maintenant que la Presqu'île est aménagée pour accueillir cette catégorie d'utilisateurs, l'objectif est de convaincre les campeurs d'utiliser ces aires officielles.

Dans un premier temps, le plan d'action s'est plutôt orienté vers la sensibilisation et l'information des usagers. A moyen terme, il semblerait que la verbalisation soit nécessaire pour faire évoluer les pratiques. La gestion des camping-cars doit se faire graduellement auprès des usagers et nécessite un important travail conjoint entre la police municipale, la gendarmerie, les gardes du littoral.

D'après les gardes, 95% des infractions qu'ils rencontrent relèvent des stationnements et donc de la police municipale ou de la gendarmerie. La principale infraction relevée étant le stationnement de plus de 24h, le camping sauvage à moins de 100 mètres du rivage et/ou en site classé. Les problèmes de

stationnement se rapportent finalement plus à des infractions au code de la route et code de l'urbanisme (site classé) qu'à des infractions en espaces naturels.

Les habitudes des usagers sont souvent bien ancrées, et l'idée n'est pas de déplacer le problème vers d'autres sites mais de faire changer les comportements de manière générale. Depuis l'interdiction de stationnement la nuit sur la partie Ouest du territoire, on observe manifestement un report de la fréquentation vers d'autres sites, l'Aber par exemple.

<b>1.F.3. Gestion du camping-caravaning « sauvage »</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Création d'aires et interdiction de stationnement la nuit.	Encore de nombreuses infractions et une difficulté de faire changer les mentalités	■ ■	Mener une réflexion dans le cadre de l'OGS.

Tableau 46 : Bilan de l'action 1.F.3.

### Perspectives :

Cette problématique nécessite de poursuivre la stratégie territoriale définie en matière d'accueil des camping-cars et véhicules aménagés.

Il est proposé que l'interdiction du camping et du stationnement nocturne soit renforcée, et une surveillance estivale doit être développée, en lien avec la police municipale. La présence policière doit être effective tôt le matin et tard le soir. En cas d'abus, la verbalisation devrait être effective. Une dynamique de sensibilisation sera à maintenir, par une présence sur le terrain par exemple.

Il serait également intéressant d'améliorer et de structurer les stationnements pour éviter les débordements (cf. Stationnement page 63).

Dans une optique de réflexion globale de la fréquentation à l'échelle de la Presqu'île, la gestion des camping-cars et véhicules aménagés est une problématique qu'il faudra prendre mieux en considération.

## **4. Incivilités : toilettes, feux, déchets**

### Problématiques :

Associées à l'accueil touristique sur les espaces naturels, de nombreuses incivilités sont à déplorer. Ces incivilités sont particulièrement liées au camping sauvage, mais pas seulement. Régulièrement, des ronds de feux, des dépôts de déchets, des tags sont retrouvés sur les espaces naturels et certains bosquets se transforment en toilettes sauvages.

### Actions engagées :

- Déchets

Les plages presqu'îlienne ne sont plus équipées de poubelles depuis 2008 pour inciter les usagers à emporter et trier leurs déchets dans leur hébergement où dans les containers des bourgs. Depuis 2015, la Presqu'île de Crozon pratique la redevance incitative concernant les ordures ménagères, compliquant la gestion des déchets pour les visiteurs n'ayant pas d'hébergement.

Ce choix, à l'instar de plus en plus de communes bretonnes, permet d'éviter de voir des tas de déchets s'accumuler aux pieds des poubelles, quelle que soit la fréquence du ramassage. Cette action vise à responsabiliser les usagers, permettre le tri de déchets, éviter la pollution visuelle liée aux tas de déchets. Pendant la période estivale, les bacs à marées (cf. page 57) sont retirés pour éviter de servir

de poubelle. Le service espaces naturels communautaire collecte régulièrement des déchets lors de « tournées dites de déchets » tout au long de l'année (bac à marée l'hiver et déchets divers l'été. A titre d'exemple, 2,4 tonnes de déchets ont été ramassées sur les espaces naturels en 2020.

- Toilettes

Les sites naturels de la Presqu'île ne disposent pas d'aménagements collectifs dévolus aux besoins naturels. Ce déficit d'équipement pour l'hygiène engendre parfois de véritables toilettes à ciel ouvert. Le service espaces naturels est contraint d'effectuer des tournées de nettoyage à la pince sur les secteurs les plus touchés.

- Autres incivilités

Les agents techniques communaux et communautaires veillent à l'entretien et au nettoyage des sites naturels de la Presqu'île de Crozon.

Ci-dessous, principales incivilités et les secteurs concernés relevés par les gardes :

- Feux de camps – Barbecue : Île vierge, pointe du Kador, La Palue, Porz Naye, Camaret, Cap sud. Très régulier en été, sur des secteurs parfois dangereux (pinèdes).
- Tags et dégradations : principalement sur les panneaux, blockhaus, bâtiments, fortifications.
- Dégradation des cadenas : disparition très régulière des cadenas de barrières sur l'ensemble des sites. Disparition des cadenas des grilles de gîtes à chauves-souris.
- Dégradation des barrières : assez rare.
- Dégradation des aménagements : détériorations régulières des bords (exemple : liées à l'étendage de combinaisons au niveau des secteurs de glisse). Sciage des barreaux des grilles dans le cadre de la protection des gîtes du Grand Rhinolophe.
- Des campagnes de nettoyage de panneaux (panneaux de site, panneaux d'obligation et d'interdiction) sont régulièrement effectuées.
- Divagation des chiens : souvent observés.

### Résultats :

Beaucoup d'incivilités sont encore à déplorer sur l'ensemble des sites.

Les sites n'étant pas équipés de poubelles, les dépôts sauvages d'ordures sont un vrai désagrément pour les collectivités. Néanmoins, il n'est pas prévu de remettre des poubelles dans les espaces naturels : d'une part, à cause du coût élevé de la collecte quotidienne, d'autre part, la présence des poubelles est souvent synonyme de débordements et d'absence de tri.

Certaines incivilités liées à un manque d'aménagement, sont améliorables. Nous pouvons citer par exemple l'absence de toilettes sur les aires naturelles de stationnement. Une réflexion est en cours pour aménager des toilettes sèches en différents points du territoire.

D'autres incivilités tels que les dégradations d'aménagements sont plus difficilement contrôlables. Ces incivilités mobilisent un certain temps pour les agents de terrains qui doivent, sans cesse, assurer la maintenance, et ont un coût pour la collectivité.

De juin à septembre, les gardes consacrent deux jours par semaine aux missions de police, régulièrement en collaboration avec les polices du territoire.

<b>1.F.1. Amélioration des stationnements menaçant des habitats d'intérêt communautaire et du réseau de stationnement à l'échelle du site.</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Suppression des poubelles. Surveillance des gardes.	Problématique en lien avec les toilettes. Encore de nombreuses incivilités.	■ ■	A reconduire et à renforcer. Réflexion dans le cadre de l'OGS.

Tableau 47 : Bilan de l'action 1.F.1.

### Perspectives :

Comme identifié plus haut, les incivilités sont difficilement maîtrisables car elles sont rarement prises sur le fait. Cependant, elles pourraient possiblement être amoindries : d'une part, par une sensibilisation des usagers aux dégradations qu'ils engendrent et par une meilleure compréhension des réglementations. D'autre part, une présence régulière sur le terrain du service espaces naturels et des différentes polices concernées pourrait réduire les détériorations.

L'installation de toilettes sur certains secteurs devra être envisagée et apparaît comme une vraie nécessité. Ces aménagements se feront sous réserve d'un entretien régulier. Il faudra donc veiller aux moyens humains nécessaires pour l'entretien de tels aménagements. Au-delà du futur DOCOB, les réflexions pourront être menées dans le cadre de l'OGS (Opération Grand Site).

## **5. Fréquentation directe sur les espaces naturels**

### Problématique :

Le littoral confère une forte attraction touristique au territoire particulièrement les pointes et les plages.

Le passage répété des usagers sont susceptibles d'impacter les milieux naturels. Les éléments les plus visibles sont la destruction d'habitats avec la disparition du couvert végétal et d'espèces remarquables. Les sols subissent des tassements et des phénomènes d'érosion. Le passage répété des usagers dans les milieux naturels engendre également un dérangement de la faune sauvage, des oiseaux nicheurs en particulier.

Un réseau de chemins excessif est souvent à déplorer sur les sites : au niveau des pointes et des points de vue, et à travers les dunes, les usagers cherchant les raccourcis pour arriver à la plage.

L'organisation de l'accueil des visiteurs sur les sites était donc un élément central du document d'objectif.

### Actions engagées :

Devant cette affluence croissante, des actions de gestion de la fréquentation sont mis en œuvre depuis une dizaine d'années sur les espaces naturels presqu'îliens. Ces actions visent à canaliser les usagers sur une partie des sites.

Les mesures visent principalement à limiter la destruction d'habitat en contenant la dégradation à quelques zones. Ce volet concerne principalement les dunes, les pelouses littorales et les landes rases.

Il a fallu définir un réseau de chemins cohérent en lien avec les habitudes des usagers, les pratiques qu'héberge le site et ses points d'intérêt : point de vue, vestiges. Pour faire ce choix, une phase de

terrain afin d'observer les usagers a été nécessaire. Elle a permis de sélectionner les chemins les plus empruntés, et d'identifier les sentiers annexes faisant double emploi et pouvant être fermés.

Une fois le réseau logique identifié, une canalisation du public a été réalisée. Les usagers limitent largement leur impact en restant sur les sentiers ainsi définis, cela permet une baisse du nombre de sentiers et plus de quiétude pour l'avifaune.

Les travaux ont généralement consisté en l'installation de monofils bas dans les landes rases ou des doubles fils dans les dunes afin de maîtriser l'élargissement. Trois sites principaux ont fait l'objet de travaux de grande ampleur : la Pointe de Dinan et de Pen Hir, jugées prioritaire par la DOCOB ont fait l'objet de contrat Natura 2000 (annexe VII), et le Cap de la Chèvre a aussi bénéficié d'une amélioration de la canalisation.



Figure 26 : Aménagements permettant la canalisation de la fréquentation : monofils au Cap de la Chèvre (à gauche) et ganivelles à la pointe de Dinan (à droite)

La fermeture de certain site est parfois une solution envisagée en Presqu'île de Crozon. Cette solution est prise en dernier recours, lorsque les sites sont extrêmement dégradés et / ou pour des raisons de sécurité.

<b>Secteurs de falaises et de pelouses littorales</b>	
<b>Pointe de Dinan</b>	A partir de 2011, la Pointe de Dinan a été aménagée par la Communauté de communes en lien avec la mairie de Crozon : les premières mise en défens par monofils ont été installées. En 2013, un contrat Natura 2000 permet de continuer le travail déjà engagé, et l'ensemble de la pointe est équipée. Ce sont en tout plus de 1600 mètres linaires qui permettent la canalisation de la fréquentation sur 17 hectares du site. C'est le Conservatoire du littoral qui réalise les travaux dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (annexe VII).
<b>Cap de la Chèvre</b>	Les premiers travaux de canalisation sont réalisés en 1999 par le ministère de la Défense. La mairie de Crozon étend son action au Cap de la Chèvre dès 2012. Le Conservatoire du littoral poursuit et termine l'opération en 2017. Les chemins sont équipés de monofils (1500 ml), et l'ensemble du site est sécurisé grâce la pose ganivelles pour les secteurs de falaises dangereux, la mise en place de marches et l'évacuation de barbelés. Le montant des réalisations s'élèvera à 15 540 €.
<b>Pen Hir</b>	Le site de Pen Hir, très dégradé, fait l'objet d'aménagement en 2017 grâce à un contrat Natura 2000 porté par la mairie de Camaret-sur-Mer (annexe VII). Le contrat permet de financer la pose de 4 km de monofils. Depuis l'installation, les aménagements ont bénéficié de travaux de maintenance : réparations suite à du vandalisme ou à des déchaussements de poteaux, maintenance générale et travaux visant à améliorer la canalisation.

<b>Île Vierge</b>	<p>Devant les dégradations du site et les problèmes de sécurité, le service Espaces naturels communautaire a mis en défens le sentier côtier et a fermé le chemin d'accès au site de l'Île vierge en 2020.</p> <p>Aujourd'hui, le site de l'Île vierge est l'unique site fermé sur le territoire. Depuis mai 2020, l'accès à la plage est interdit, mais elle est toujours visible depuis le GR34. Ceux qui outrepassent l'interdiction risquent une amende de 135 €. Plusieurs opérations de contrôle ont déjà été menées par la Mairie de Crozon, la Police Municipale en collaboration avec la Gendarmerie Nationale et les gardes du littoral.</p>
<b>Pointe des Espagnols</b>	<p>Un projet global d'aménagement du site est en cours. Il s'agit ici d'un projet permettant accueillir les visiteurs et de mettre en valeur le patrimoine historique.</p> <p>L'aménagement de la pointe des Espagnols n'est pas développé ici car le projet s'inscrit au-delà de la protection des habitats d'intérêt communautaire. Il s'agit principalement d'un aménagement paysager, mais il permettra tout de même une meilleure lisibilité des cheminements et du site.</p>

Tableau 48 : Aménagements des secteurs de falaise et de dunes.

L'ensemble des sites est aménagé progressivement par le service espaces naturels et les services techniques communaux :

- Pose de barrière bifils sur les secteurs de falaise de Kerloc'h (2010),
- Mise en place de barrière pour fermer des secteurs : landes du Stiff (2012),
- fermeture physique de sites sans prise d'arrêt : Fort des Capucins (2021), pointe de l'île de l'Aber (2020)
- Aménagements ponctuels sur le sentier côtiers.

\*\*\*

<b>Secteurs de dune et de zone humide</b>	
<b>Tourbière de Tromel</b>	<p>La mairie de Crozon a entrepris quelques travaux d'aménagement sur la tourbière de Tromel en 2008 qui ont été complétés par le service espaces naturels en 2020. Ces travaux ont permis le nettoyage des sentiers, l'ouverture d'un sentier alternatif moins impactant pour les habitats et les espèces.</p>
<b>Losmarc'h – massif dunaire de Lesteven</b>	<p>Le massif dunaire de Lesteven, propriété de l'office National des Forêt, a fait l'objet de plusieurs opérations en lien avec la gestion de la fréquentation afin de limiter la dégradation de la dune par piétinement. Ont ainsi été réalisées les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en défens de certaines zones grâce à des grillages ou des clôtures bi-fils,</li> <li>- entretien ou suppression d'accès à la plage,</li> <li>- mise en place d'une signalétique.</li> </ul> <p>En 2017, sur le secteur de la pointe de Kerdra, l'ONF a mis en place des ganivelles et a déplacé le cheminement dans le but de protéger une station à <i>Serapia lingua</i>.</p> <p>En 2018, le Conservatoire du littoral participe à la canalisation de la fréquentation sur ce secteur en installant 300 mètres linéaire de monofils sur la pointe de Losmarc'h. Plus récemment, le service espaces naturels communautaire a fermé un accès à la plage qui traversait la dune.</p> <p>L'ONF a produit un premier document d'aménagement forestier pour une quarantaine d'hectares qui définit les actions de gestion pour la période 2008 – 2027 (ONF, 2008).</p>

<b>Pen Had</b>	Les dunes de Pen Had sont équipées de ganivelles et de bifils pour canaliser la fréquentation. Ces dernières années, les aménagements ont été installés, entretenus et améliorés par la commune (2006 et 2015) et par des chantiers bénévoles (2017). Ces secteurs se cantonnent aux abords des parking et en dune blanche. Néanmoins, à l'échelle du massif dunaire, le choix de ne pas canaliser le public a été fait afin de prévenir la création de sentier qui peuvent favoriser une érosion forte dans ces endroits exposés. Un piétinement diffus semblait plus approprié. Pour autant, un questionnement existe quant à la pertinence de ce choix, en particulier avec l'augmentation de la fréquentation.
<b>Goulien</b>	La mairie de Crozon a installé à partir de 2006 des ganivelles sur les dunes de Goulien. C'est ensuite en 2011, que l'accès à la plage est amélioré par la pose d'un platelage, et des fils sont installés aux abords des stationnements.
<b>Kersiguenou</b>	L'aménagement de l'accès à la plage de Kersiguenou a été agencé en 2015 puis amélioré en 2018. Principalement, des bifils ont été installés autour de l'accès à la plage.
<b>L'Aber</b>	L'aménagement du site de L'Aber a été réalisé en 2020. Des actions de régulation des circuits et de réduction du nombre de chemins praticables ont été conduites. A partir du schéma de circulation, le service espaces naturels a réduit le nombre de chemins praticables. Une clôture limite l'accès au marais arrière-dunaire proposant aux visiteurs de ne pas accéder à cette zone afin d'assurer la tranquillité des oiseaux. Une baisse de fréquentation est déjà constatée dans le marais. Plus anciennement, la dune avait fait l'objet d'aménagements (bifils) par la commune de Crozon qui sont aujourd'hui dégradés. Le service espaces naturels a défini un plan de cheminement en lien avec la rédaction du plan de gestion du site (Delacourte, 2020). Les aménagements obsolètes sont en train d'être peu à peu remplacés et améliorés.
<b>Kerdreux &amp; La Palue</b>	Entre 2010 et 2012, la mairie de Crozon a entrepris un travail de canalisation du public pour l'accès à la plage. Ces cheminements ont été révisés et définis pour préserver la dune.

Tableau 49 : Aménagement des secteurs de dunes et de zones humides

### Résultats :

La fréquentation étant une des principales causes de dégradation de la frange littorale, les différents acteurs se sont donc rapidement emparés du problème. En effet, dans le cadre de Natura 2000, mais pas seulement, les communes, le Conservatoire du Littoral, la Communauté de communes se sont activement engagés pour garantir la protection des sites en limitant les dégradations.

Certains grands sites ont bénéficié de la mise en place de contrats Natura 2000, ou ont été aménagés par le CDL. Les plus petits sites ont été aménagés plus ponctuellement par les communes, et plus récemment par le service espaces naturels communautaire.

Aujourd'hui, une grande partie des sites a été aménagée pour accueillir l'affluence estivale, en particulier les pointes et les accès aux plages. Sur les secteurs fermés, les milieux naturels se restaurent naturellement le plus souvent.

Grâce à la communication sur les effets positifs de la canalisation, la réglementation mise en place sur les sites est aujourd'hui acceptée. En effet, l'acceptation des aménagements s'est développée dans la

conscience collective et individuelle. La plupart des comportements ont évolués et le respect des parties canalisées semblent être acquis auprès de la majorité des usagers des sites.

<b>1.A.1. Organiser l'accueil des visiteurs sur les sites les plus fréquentés : canalisation du cheminement</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Canalisation de la fréquentation sur l'ensemble des sites.	Régénération de la lande en cours	■ ■ ■ ■	Etendre la canalisation sur les secteurs non aménagés : Toulinguet, l'Aber ...

Tableau 50 : Bilan de l'action 1.A.1.

<b>1.B.1. Préserver les habitats dunaires des dégradations liées à la sur-fréquentation</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Installation de bifils.	Manque d'une approche scientifique pour orienter la gestion.	■ ■ ■	Maintenance des aménagements. Réflexion sur l'équilibre entre le piétinement / embroussaillage

Tableau 51 : Bilan de l'action 1.B.1.

<b>1.C.5. Gestion du développement de la fréquentation</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Fermeture du marais de l'Aber. Détournement d'un chemin sur la tourbière de Tromel.		■ ■ ■	Maintenance des aménagements.

Tableau 52 : Bilan de l'action 1.C.5.

### Perspective :

Il conviendra de poursuivre la gestion de la fréquentation sur le site Natura 2000. Après une phase d'aménagement dans ce premier DOCOB, nous entrons maintenant dans une phase d'entretien et d'amélioration du mobilier mis en place.

Par ailleurs, plusieurs sites restent encore à aménager dans le périmètre Natura 2000.

- ▶ Île vierge : projet d'aménagement (belvédère au niveau du sentier côtier, communication, signalétique)
- ▶ L'aber : aménagement au niveau des stationnements, et des accès à la plage.
- ▶ Pointe du Toulinguet : canalisation de la fréquentation entre le parking et la falaise.
- ▶ Lostmarc'h : sentiers entre le GR et le menhir

## **6. Gestion des sentiers**

### Problématique :

Les sentiers sont une partie intégrante des espaces naturels puisque les pratiquants des sports de nature y circulent. Afin de de minimiser les risques de piétinement des habitats d'intérêt communautaires, le DOCOB proposait un volet sur la gestion des sentiers.

### Actions engagées et résultats :

Lors de la rédaction du DOCOB, les communes avaient la charge de la gestion des sentiers de randonnée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette compétence a été transférée à la communauté de communes qui assure la gestion des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, les actions suivantes sont régulièrement réalisées :

- entretien du réseau de sentiers de mai à septembre par le service espaces naturels,
- mise en sécurité du sentier côtier,
- réaménagement de passerelles,
- édition de topo-guide, et promotion de la randonnée par l'Office du tourisme,
- actualisation de la signalétique et du balisage par la FFRP,
- création de nouveaux circuits VTT et piétons par le service espaces naturels et la coordinatrice de la randonnée,
- restauration et reprise de certains accotements.

<b>1.F.4. Organiser la gestion des sentiers sur le site</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Gestion des sentiers de randonnée par les différents services communautaire, avec l'entretien par le service espaces naturels principalement et la FFRP.	Le réseau est bien entretenu. De plus en plus de parcours sont présents. Les sentiers problématiques sont modifiés au besoin.	■ ■ ■ ■	Maintien de la gestion des sentiers par les différentes instances.

Tableau 53 : Bilan de l'action 1.F.4.

### Perspectives :

Il est proposé que le service espaces naturels et sentiers maintienne l'entretien des sentiers de randonnée, et développe les parcours et le réseau en cohérence avec le maintien des habitats d'intérêt communautaire. Une réflexion doit être mise en place afin de limiter l'ouverture future de nouveaux sentiers pour limiter le temps de travail d'entretien et l'impact écologique.

## **7. Activités de plein air**

---

### Problématiques :

Depuis 2006, les activités de plein air se déroulant dans les espaces naturels se sont diversifiées et concentrent de plus en plus de pratiquants. L'intensification et la diversification de ces activités en font une problématique au centre des politiques de gestion des milieux naturels.

Le site Natura 2000 est principalement concerné par la pratique du surf, celle de l'escalade et de la randonnée.

L'engouement pour les activités de plein air a pour conséquence la création de structures sportives et celles déjà existantes prennent de l'ampleur. Sur le site Natura 2000, se sont notamment les écoles de sport de glisse qui sont de plus en plus nombreuses. En 2006, la Presqu'île comptait une école de surf, en comparaison, aujourd'hui elles sont plus d'une dizaine à pratiquer sur le site Natura 2000. Sans compter les nombreuses écoles itinérantes qui viennent s'entraîner sur les plages, notamment les écoles étrangères. L'offre de cours de char à voile se déploie également.

En plus de l'augmentation du temps destiné aux loisirs grâce au RTT, un besoin de retour à la nature et la recherche de défis sportifs induisent une augmentation de ces sports dits « de nature ». Par ailleurs, les équipements sportifs sont de plus en plus accessibles et les débutants s'équiper à prix abordable. La location de matériel s'est fortement développée également : location de vélo, équipements pour la glisse.

De nouvelles pratiques sportives se développent chaque année. Le marché du sport est régulièrement inondé d'innovations. Certaines activités combinent également plusieurs pratiques : voile, glisse, grimpe.

Sur le site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon », de nouvelles activités posent de questions :

► Le coasting : activité qui consiste à évoluer le long d'une côte rocheuse en visitant les grottes marines, les falaises, les fonds-marins. Cette pratique allie randonnée, nage, escalade et saut de falaise. Ce sport est pour le moment pratiqué sur un secteur de Morgat, vers le Kador. Son développement semble compliqué (sécurité, autorisation).

*Habitats d'intérêt communautaire concernés par la pratique : grottes marines, falaise avec végétation, végétation vivace des rivages de galets, récifs.*

► La slackline : pratique sportive qui s'apparente au funambulisme. Une sangle est tendue entre deux points d'ancrage et les pratiquants évoluent dessus. Cette pratique est récemment mentionnée sur le site de Pen Hir, connu comme site d'escalade.

*Habitats d'intérêt communautaire concernés par la pratique : falaise avec végétation, landes sèches.*

► La « photographie et le selfie » : avec l'essor des réseaux sociaux, la quête de la plus belle photo pousse de plus en plus d'internautes à sillonner les espaces naturels en quête du cliché parfait.

*Habitats d'intérêt communautaire concernés par la pratique : tous les habitats, principalement sur le littoral.*

► Nouveaux sports de glisse : les sports de glisse se déclinent de plus en plus grâce à de nouveaux matériaux : foil, voile, pagaie.

*Habitats d'intérêt communautaire concernés par la pratique : habitats côtiers, falaise et dunes pour la phase d'approche. Habitats déjà concernés par les pratiques de glisse plus anciennes.*

► Le VTT à assistance électrique : l'augmentation de la fréquentation et du nombre de pratiquant (ouverture de la pratique à des personnes moins sportives).

*Habitats d'intérêt communautaire concernés par la pratique : landes, tourbières. Habitats déjà concernés par le vélo.*

► La marche nordique ou marche avec des bâtons : la randonnée, très présente sur le site Natura 2000, se pratique le plus en plus souvent avec des bâtons de marche spécifiques. Les bâtons à embout métallique sont agressifs pour les sentiers puisqu'ils favorisent l'érosion des chemins côtiers et la destruction de la végétation. Il serait intéressant de maintenir une veille quant à la publication d'une étude sur l'impact des bâtons de marche.

*Habitats d'intérêt communautaire concernés par la pratique : tous les habitats. Habitats déjà concernés par la pratique de la randonnée.*

Ces activités sont parfois uniquement des phénomènes de mode ou des tendances qui disparaissent au bout d'une à deux saisons. Par ailleurs, les nouvelles disciplines qui s'installent font parfois disparaître certaines pratiques plus anciennes. C'est par exemple le cas du kite-surf, qui a pris le pas sur la planche à voile. Généralement, ces pratiques nouvelles s'intègrent à des structures déjà existantes et sont enseignées par des professionnelles, des associations ou des écoles. Ce sont généralement des sportifs aguerris qui s'intéressent à ces disciplines.

L'évolution des pratiques a conduit à de nouvelles formes d'occupation de l'espace. Des habitats potentiellement exploitables pour de nombreuses espèces sauvages servent aujourd'hui de support pour ces pratiques, comme c'est le cas des grottes et des falaises. Associés à ces nouvelles pratiques, de nouveaux comportements apparaissent et interrogent sur l'encadrement de ces pratiques au regard de la préservation des sites.

Le développement et la diversification des activités entraînent également parfois aussi des conflits d'usage.

Avec l'augmentation du nombre de sportifs, les usagers se dirigent de plus en plus vers des secteurs reculés, secrets et parfois inaccessibles. En effet, les sites de pratiques sont dévoilés via les réseaux sociaux et les applications, les pratiquants locaux, en quête de tranquillité, sont donc prêts à s'aventurer sur des secteurs inconnus en quête de tranquillité. Ce sont donc de plus en plus de sites qui sont impactés par les activités de plein air. En outre, les activités nocturnes (trails de nuit) se développent aussi.

Par ailleurs, certains sports se tournent de plus en plus vers une pratique en pleine nature. C'est le cas de l'équitation avec de plus en plus de balades, de l'escalade avec la grimpe sur les sites naturels et la courses à pied et le vélo qui autrefois pratiqués sur route, s'orientent vers le trail.

#### Actions engagées :

Quelques actions de structuration des pratiques ont été mises en place sur le site.

La pratique de l'escalade sur le site de Pen Hir a été structurée, à la suite d'une évaluation d'incidence. La Fédération Française de Montagne et d'Escalade, en lien avec la Communauté de communes a travaillé sur la gestion, l'équipement et la régularisation des voies d'escalade. Des zones protégées ont été mises en place pour permettre la quiétude des oiseaux nicheurs des falaises. Ces périmètres de protection ont été définis en fonction des zones de nidification historiques. En outre, certains secteurs sont interdits à la pratique du 1<sup>er</sup> mai au 31 août, période la plus sensible pour les oiseaux nicheurs.

Par ailleurs, la FFME édite un topo-guide d'escalade pour les falaises de Pen Hir. Il permet de rappeler les règles de sécurité et fait figurer les bonnes pratiques, respectueuses des milieux naturels et des espèces sauvages. L'escalade fait l'objet d'une convention avec la commune de Camaret-sur-Mer, propriétaire des terrains de la pointe de Pen Hir.

La canalisation de certaines pratiques se fait naturellement grâce à l'entretien des aménagements et aux balisages comme c'est le cas pour la randonnée et le VTT. Il existe également des cartes et des topo-guides sur lequel les pratiquants peuvent s'appuyer, disponibles à l'Office de tourisme.

#### Résultats :

La gestion des pratiques de pleine nature était peu identifiée dans le DOCOB, or ces pratiques ont pris une ampleur considérable en 15 ans. En effet, la Presqu'île de Crozon et le site Natura 2000 en

particulier est un territoire de prédilection pour de nombreuses pratiques tant terrestres que nautiques.

Les structures locales permettent un encadrement des pratiquants. Le plus souvent, les fédérations, les associations et les écoles permettent de structurer leurs membres et diffusent les bonnes pratiques. C'est le cas pour la Fédération Française de Randonnée qui conseille à tous ces adhérents d'avoir des bâtons de marche équipés d'embouts plastiques.

Les professionnels (moniteurs, centres nautiques, associations) défendent leur site toute l'année, ils le connaissent et sensibilisent les pratiquants.

En revanche, il est difficile de contrôler la pratique des écoles itinérantes et des usagers autonomes. Or, les pratiquants libres ou individuels sont souvent moins avertis sur les bonnes pratiques spécifiques aux sites.

Il semble, pour autant, que les activités s'auto-régulent entre l'apparition et la disparition des disciplines, la répartition dans les espaces de pratiques. De plus, les conditions météorologiques (vent, vague, météo) permettent une régulation, car les conditions sont souvent favorables à telle ou telle pratique, ce qui limite les conflits-d'usage. Mais par conséquent, les espaces naturels sont utilisés en permanence par les usagers.

Il y a eu un travail de fait sur certaines pratiques, mais d'autres restent encore à maîtriser, surtout quand elles tendent à se développer.

<b>1.F.6. Surveillance et suivi des autres activités économique</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Surveillance régulière par la présence des gardes assermentés.	Mise à jour des nouvelles activités dans le cadre de l'évaluation du DOCOB.	■ ■ ■	Mettre à jour le DOCOB quant aux nouvelles activités. Maintenir une surveillance de la part des gardes.

Tableau 54 : Bilan de l'action 1.F.6

<b>3.B.2. Sensibiliser les acteurs économiques</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Information autour de la procédure disponible.	Pas de données sur la connaissance des locaux de la réglementation.	■ ■	Maintenir une information auprès des professionnels.

Tableau 55 : Bilan de l'action 3.B.2.

### Perspectives :

Si certaines pratiques venaient à se démocratiser d'avantage, la structuration de ces activités serait sans doute essentielle. Pour concilier la conservation des espaces naturels avec la pratique des activités de pleine nature, il est proposé que le prochain DOCOB prévoit des mesures de concertations et d'informations.

La structuration des pratiques peut passer par des outils d'informations, de sensibilisation, conventionnels et de contractualisation. Ces outils sont certainement plus appréciés par les usagers. Il est sans doute préférable d'opter pour une démarche de régulation par la négociation que par des outils réglementaires ou d'interdiction. Les interdictions peuvent induire des pratiques sauvages, et pourrait avoir comme résultat le déplacement des zones de pratiques vers des sites plus reculés tout aussi fragiles.

Afin de développer une sensibilité chez les pratiquants, la sensibilisation pourra également être un axe de travail. Les usagers sous-estiment souvent les nuisances et les impacts dont ils sont responsables. La sensibilisation des usagers permettra de développer des pratiques respectueuses de l'environnement.

Cette prise de conscience peut se faire à travers les professionnels tels que les loueurs de matériels, les écoles, qui font ensuite transiter l'information vers leur clientèle. D'autre part, cette responsabilisation pourra également se faire auprès des pratiquants réguliers comme les locaux. Une fois sensibilisés, les locaux peuvent transmettre les bonnes pratiques aux usagers de passage.

La présence régulière des gardes sur les sites des activités de plein air pourrait également être envisagée. Ce choix pourrait permettre une vigilance, une surveillance des activités et des usages, tout en réalisant de la pédagogie directement sur le terrain.

Il conviendrait que la pratique des activités évite les sites sensibles, de nidification ou les espaces en cours de régénération par exemple. Il est envisagé d'actualiser le Document d'objectif quant aux lieux de conflits entre protection de habitats et espèces d'intérêt communautaire et les usages. Ces zones sensibles pourront être protégées par la mise en place de zones de défend, sur certaines périodes en particulier. Il serait intéressant que ces zones de quiétudes soient particulièrement prises en compte lors d'organisations de compétition.

Une veille, grâce à des suivis et des études, pourra permettre de vérifier les évolutions de populations. Une baisse de population liée à un dérangement, où l'apparition d'espèces d'intérêt communautaire sur un site fréquenté, doit pouvoir justifier d'une structuration de pratiques. A titre d'exemple, la découverte d'un nid d'espèce protégée peut justifier de la fermeture d'une voie d'escalade.

## **8. Evènement et manifestations**

---

### Problématique :

Régulièrement, le site Natura 2000 héberge des manifestations entraînant une forte affluence sur de très courtes périodes. En tant qu'opérateur Natura 2000, la communauté de communes souhaite être avertie lors de l'organisation de tels évènements. En effet, l'organisation d'évènements doit se faire dans le respect des enjeux du site (habitats, espèces, paysages) et des contraintes réglementaires.

La Presqu'île attire aussi de nombreux professionnels dans le cadre de tournage de clips, de séries, et de films.

### Actions engagées :

A partir de 2010, certains évènements sont soumis à « évaluation d'incidence ». Ce dispositif permet de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Cet outil permet, en amont, de déterminer si les projets peuvent avoir un effet significatif sur les enjeux du site. In fine, le dispositif vise à optimiser le projet afin d'éviter les atteintes sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Depuis 2010, ce sont 129 projets qui ont été soumis à évaluation d'incidence sur le site Natura 2000.

La Communauté de communes, en tant qu'opérateur Natura 2000, a la charge du suivi de ces évaluations. Cette mission nécessite de s'informer des projets, de rencontrer les porteurs de projets, de les accompagner et de les conseiller. La chargée de mission aide à la conception des cartes et

effectue les relectures des dossiers. Le temps consacré aux évaluations d'incidences correspond en moyenne à 5,6 jours par an.

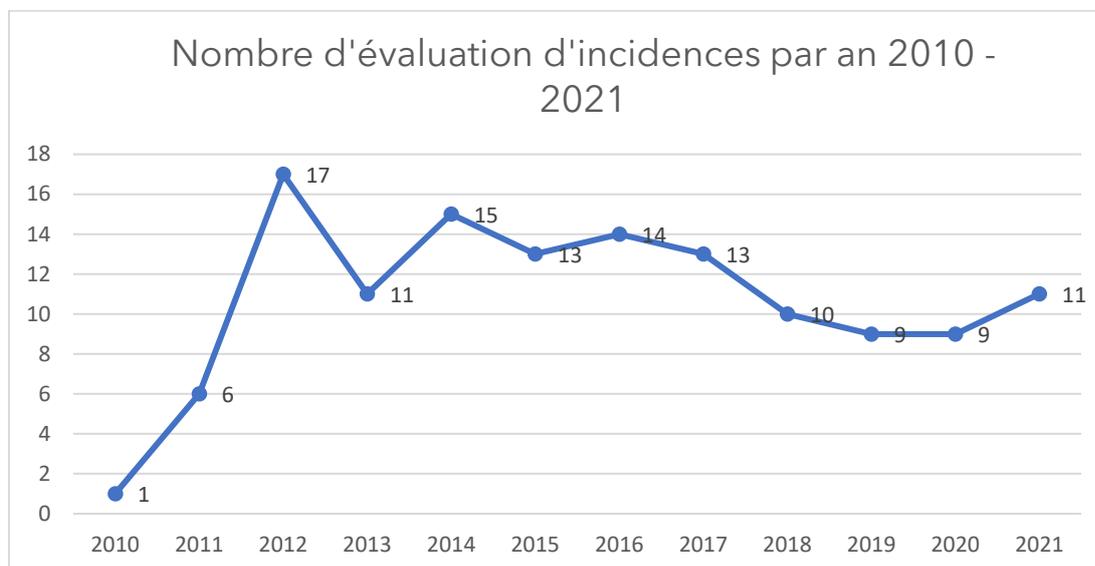


Figure 27 : Evolution du nombre d'évaluation d'incidence pour la période 2010 – 2021.

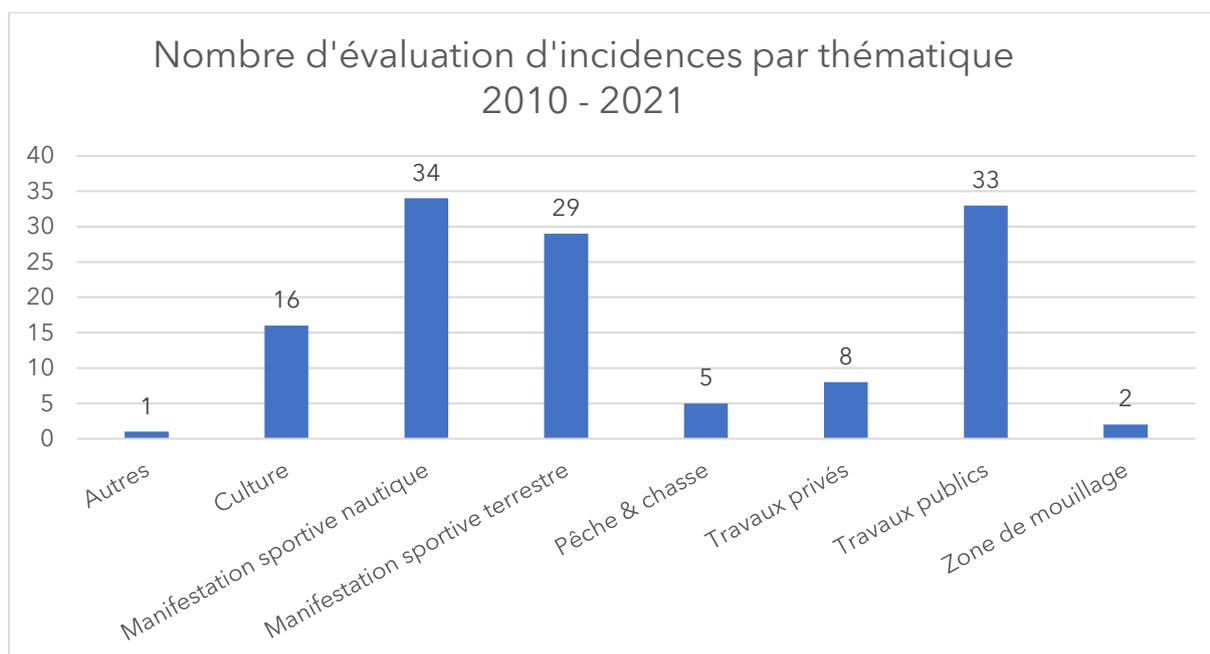


Figure 28 : Nombre d'évaluation d'incidences par thématique 2010 – 2021.

Ces évaluations d'incidence correspondent pour quasiment la moitié (49 %) à des manifestations sportives terrestre ou nautique.

Pour la partie nautique, le PNMI est régulièrement consulté lors de ce type d'évènement. Il émet environ 80 à 100 avis simples sur l'ensemble du périmètre du parc, avec une forte proportion sur le site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon ».

### Résultats :

Le dispositif d'évaluation d'incidence a permis, à partir de 2010, de centraliser les demandes au sein de la communauté de communes. Elles donnent lieu à une meilleure prise en compte de l'impacts des évènements, et elles permettent de prendre contact avec les organisateurs et de les sensibiliser et de les responsabiliser sur leurs impacts. Cet outil permet une vérification des parcours et des dérangements pour la faune sauvage et propose un ajustement au besoin.

L'objectif du dispositif Natura 2000, n'est pas de fermer les sites à toute fréquentation mais de faire prendre conscience aux organisateurs, notamment aux sportifs, des enjeux de préservation des espaces naturels qu'ils utilisent. Cette prise de conscience passe par un dialogue indispensable entre les acteurs de la protection de la nature et les utilisateurs.

Cette démarche de sensibilisation permet de diffuser de l'information concernant les habitats et les espèces qui justifient la désignation du site Natura 2000.

Pour autant, toutes les manifestations ne sont pas soumises à évaluation d'incidence. A titre d'exemple, pour les compétitions sportives, la nécessité d'une évaluation dépend : du nombre de participants et de spectateurs, du budget d'organisation, de l'importance de la compétition (nationale, internationale...).

Les manifestations à caractère sportif se déroulant sur la voie publique sont soumises à déclaration. L'organisateur déclare auprès de la mairie concernée ou auprès de la préfecture si la manifestation se déroule sur plusieurs communes. Seulement, certaines communes ne sont pas suffisamment informées des enjeux qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, et ne se tournent pas forcément vers la Communauté de communes qui pourrait leur venir en appui.

En parallèle, certains rassemblements se diffusent grâce aux réseaux sociaux sans réelle organisation, et passe au travers des déclarations réglementaires. Les services compétents ne sont informés qu'après la manifestation.

<b>1.F.5. Gestion des grands évènements et des compétitions</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Gestion grâce aux évaluations d'incidence et aux déclarations réglementaires.	Meilleur contrôle sur les compétitions mais encore beaucoup se font sans autorisations.	■ ■ ■ ■	Continuer l'accompagnement des organisateurs.

Tableau 56 : Bilan de l'action 1.F.5

### Perspectives :

Pour améliorer la gestion des événements se déroulant en espaces naturels, il conviendra que la CCPCAM maintienne un contact régulier avec les communes. La Communauté de communes pourra être identifiée par les communes comme un support pour l'accompagnement de l'organisation des projets.

De plus, la collectivité pourra faire appel à une veille sur les réseaux sociaux et auprès des clubs locaux pour identifier les événements se déroulant sur le site.

En dernier lieu, les organisateurs réguliers de rassemblements nécessitent d'être informés des contraintes réglementaires et des enjeux des sites susceptibles d'être impactés.

Pour certains évènements, une vigilance doit être particulièrement accrue : suivi de la réalisation de l'évaluation d'incidence et de la mise en œuvre des recommandations, présence sur le terrain lors de l'évènement, on peut citer par exemple, des fêtes maritimes de Brest.

## 9. Fréquentation sur les anciens terrains militaires

### Problématique :

De nombreuses emprises militaires désaffectées (forts, batteries, baraquements...) ont été transférées au Conservatoire du littoral. Ces sites du Ministère de la Défense offrent des intérêts historique, paysager, de protection de la biodiversité (gîtes à chauves-souris). Ils ont également vocation à être ouverts au public.

Les sites ont nécessité une phase de dépollution lors de la cession de l'armée vers le CDL. Le DOCOB prévoyait un suivi de ces dépollutions afin de veiller à ce que l'impact soit le plus faible possible sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

### Actions engagées :

Les sites militaires désaffectés, aujourd'hui propriétés du Conservatoire du Littoral, ont été dépollués. Ces dépollutions ont été menées par le Ministère de la Défense.

Ci-dessous, les secteurs ayant été concernés par une dépollution pyrotechnique :

- Fort Robert, batterie du Stiff, Capucins, Cornouaille, Poujoint, Roscanvel (2006)
- Cap de la Chèvre, Crozon (2006),
- Fort et pointe du Gouin Camaret-sur-Mer (2006),
- L'Aber, Crozon (2009),
- Pointe des Espagnols, Roscanvel (2022) : réalisé par le CDL et la CCPCAM.

### Résultats et perspectives :

La plupart des zones susceptibles d'accueillir du public ont été dépolluées. Les interventions n'ont pas été suivies au titre de Natura 2000 car réalisées pour la plupart en 2006, mais ne semblent pas avoir eu d'impact à long terme sur les habitats d'intérêt communautaire. Les dépollutions nécessitent un défrichage qui ne porte pas d'impact sur les habitats naturels. En cas de découverte d'un obus, les secteurs sont creusés. Il ne semble pas que les secteurs ont souffert des dépollutions.

Les actions de dépollution pourront se poursuivre mais dans une moindre mesure puisque la plupart des terrains de l'Armée ont déjà été cédés au CDL. Une attention particulière pourra être portée en cas de transfert du site du Toulinguet au CDL.

<b>1.A.8. Veiller à une dépollution pyrotechnique respectueuse des habitats</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Dépollution des sites cédés au CDL.	Dépollution avant l'animation du DOCOB, sinon pas de dégâts notables.	■ ■ ■	A maintenir au cas de nouvelles acquisitions.

Tableau 57 : Bilan de l'action 1.A.8.

## 10. Autres problématiques en lien avec la fréquentation

- Cairns

### Problématique :

Les cairns, petits tas de pierres, sont régulièrement construits sur les pointes rocheuses et les plages de galets du site Natura 2000, principalement pour en partager la photo sur les réseaux sociaux. Cette mode, apparue ces dernières années, qui consiste à empiler des galets, n'est pas sans danger les écosystèmes littoraux. Le déplacement des galets et pierres a un impact sur les milieux fragiles comme les cordons de galets et les végétations de landes et pelouses.

Actions engagées :

En conséquence, les gestionnaires des sites de la protection des espaces naturels tentent d'endiguer cette mode. C'est ainsi que les acteurs procèdent régulièrement à des destructions de ces sculptures, avec une remise en place des galets :



- 2015 – Cap de la Chèvre par la mairie de Crozon,
- 2017 – Pointe de Lostmarc'h dans le cadre de la Réserve régionale,
- 2019 – Plage du Corréjou dans le cadre de la Réserve régionale,
- 2020 – Cap de la Chèvre par le service Espaces Naturels (500 cairns détruits) – Passages réguliers.

Figure 29 : Construction de cairns sur le Cap de la Chèvre.

En parallèle, des campagnes de sensibilisation sur l'impact négatif de ces constructions éphémères sont menées par RNR et l'association Bretagne Vivante. Différents médias ont également averti à propos de cette pratique nocive : vidéos au journal télévisé local France 3 Iroise, article dans Le Parisien.

Résultats et perspectives :

Cette pratique, relativement récente, est contrôlable grâce aux destructions ponctuelles. Les gardes procèdent régulièrement à des destructions, détruisant parfois jusqu'à 500 tas de cailloux sur seulement une pointe rocheuse. La pratique est par exemple très développée sur le Cap de la Chèvre. Une veille sur ces constructions est proposée.

Veiller à la destruction des cairns (Pas de référence dans le DOCOB)			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Actions de destructions.	Pratique encore très démocratisée.	■ ■ ■	A maintenir. Pratique à intégrer dans le DOCOB.

Tableau 58 : Bilan de l'action Veiller à la destruction des cairns »

**Bilan général sur la fréquentation**

Déjà en 2006, mais encore plus aujourd'hui, la fréquentation et ses impacts dans les espaces naturels sont sujets à questionnement.

La fréquentation interroge sur la conservation des habitats d'intérêt communautaire, mais s'intègre dans une réflexion à plus large échelle.

La démarche Natura 2000 a permis de combiner la forte fréquentation à la prise en compte de la biodiversité. En ce sens, l'action à retenir est l'aménagement des sites par la canalisation de la fréquentation.

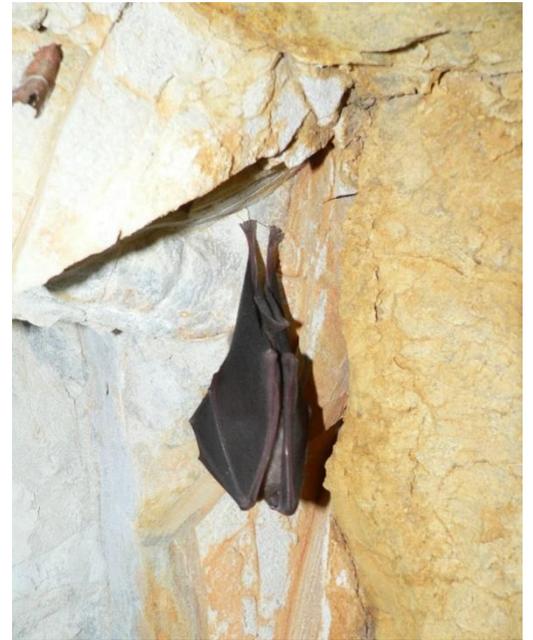
D'autres démarches en cours de réflexion sur le territoire, comme la démarche Grand site de France vers laquelle la Communauté de communes souhaite s'engager viendront compléter les actions déjà engagées au titre de Natura 2000.

Natura 2000 est un bon outil pour protéger les habitats et les espèces, mais on voit aujourd'hui la nécessité d'autres outils pour mener une réflexion à l'échelle du territoire. Premièrement, car il est facile de remarquer que la fréquentation est inégalement répartie sur la Presqu'île de Crozon, et donc au sein du périmètre Natura 2000, conduisant à des secteurs très dégradés en certains endroits. Il faut donc mener une réflexion à plus grande échelle. Deuxièmement, des questions restent encore en suspens quant au report de fréquentation vers d'autres sites à l'échelle du territoire.

Une vigilance doit être conservée quant au risque d'excès d'aménagement des sites. En effet, même si l'aménagement est nécessaire, l'idée est de conserver au maximum le caractère naturel des sites.

# PARTIE 4

## AMELIORATION DES CONNAISSANCES



### Objectifs et actions concernés

#### Objectif 1. Maintien et restauration des habitats d'intérêt communautaire

1.C. Gestion des zones humides

1.C.6. Maintenir un suivi de la *Spartina alterniflora*

1.C.7. Poursuite du suivi scientifique sur la réouverture du Polder de l'Aber et de l'évolution de la flèche dunaire

1.C.9. Réalisation d'un plan de gestion précis de la tourbière de Tromel

1.D. Connaissance et préservation de l'estran

1.D.1. Diagnostiquer les richesses de l'estran

1.D.4. Préservation des herbiers de zostères

1.D.5. Surveillance des grottes marines

1.E. Lutte contre les espèces invasives

1.E.1. Inventaire des espèces invasives et mise à jour régulière des données

#### Objectif 2 : Maintien des populations d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et de leurs habitats d'espèces

2.A. Assurer la pérennisation des stations de plantes d'intérêt communautaire

2.A.1. Gestion de la station à *Liparis* de Loesel

2.A.2. Gestion de la *Spiranthe* d'été

2.A.3. Gestion des stations d'*Oseille* des rochers

2.A.4. Suivi du *Trichomanes* Remarquable

2.B. Assurer le maintien des populations d'invertébrés

2.B.1. Développer les connaissances sur les populations d'invertébrés du site

2.C. Assurer le maintien des populations de chiroptères

2.C.1. Poursuivre les prospections liées aux différentes espèces de chauves-souris dans la Presqu'île

2.C.2. Poursuivre le suivi et l'étude de la population de Grands Rhinolophes sur le site et dans la Presqu'île

2.D. Assurer le maintien de la population de Loutres

2.D.1. Développer les connaissances au sujet de la population presqu'îlienne

2.E. Prise en compte du reste de la faune et de la flore

2.E.1. Etude du Phoque gris

## Amélioration des connaissances

La rédaction du Document d'objectif a permis d'initier et de rassembler une grande partie des connaissances du site. Malgré tout, l'amélioration continue de la connaissance est un aspect essentiel pour appréhender pleinement les dynamiques des espèces, des milieux naturels et pour définir les opérations de gestion conservatoire.

Le tome I du DOCOB constitue un bon socle de connaissances. Néanmoins, depuis 15 ans, cette base de connaissances a, nécessairement, fait l'objet de compléments. D'une part, les connaissances sur les milieux et les espèces ont requis des mises à jour pour apprécier les évolutions. D'autre part, certaines lacunes, identifiées en 2006, ont été comblées.

Cette partie de l'évaluation fait état des connaissances, permet d'évaluer si les lacunes identifiées en 2006 ont été comblées, quels sont les domaines qui nécessiteront de nouvelles expertises et dresse une liste des établissements et des personnes ressources dans le cadre de l'amélioration des connaissances à venir.

### 1. Suivis et études des espèces d'intérêt communautaire

---

#### Problématique :

En 2006, le DOCOB faisait état d'un manque de connaissances chez certaines espèces d'intérêt communautaire. Il était préconisé de combler ces lacunes pour adapter les actions et maintenir une dynamique.

#### Actions engagées et résultats :

1. Espèces végétales
  - Liparis de Loesel

Le site Natura 2000 héberge trois stations de Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) dans le secteur arrière-dunaire de Kersigenou : la grande cuvette, le parking Est et la Petite sablière. Lors de l'écriture du DOCOB, seules deux stations étaient recensées. La prospection régulière a permis la découverte d'une nouvelle station en 2010. Le suivi des stations à Liparis de Loesel est bisannuel, ce qui permet d'avoir une bonne image de la dynamique de la population de cette espèce.

En 2009, Conservatoire botanique national de Bailleul soumet un plan d'actions national (Valentin et al., 2010) en faveur de l'espèce, déclinable régionalement (Quere, 2020).

La mise en place d'un protocole par le Conservatoire national botanique à partir de 2014 permet de pouvoir effectuer une réelle comparaison des données d'une année sur l'autre et de mieux définir la répartition des Liparis de Loesel.

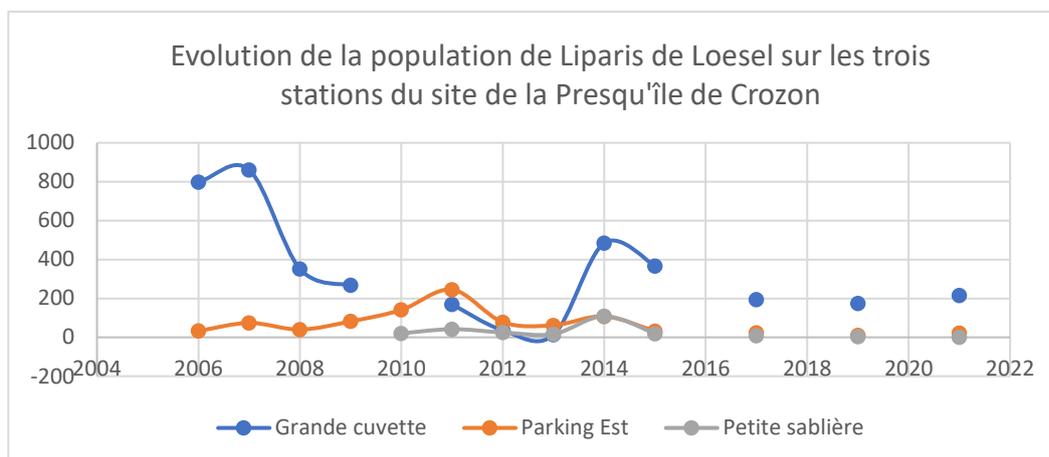


Figure 26 : Evolution de la population de Liparis de Loesel.

2.A.1. Gestion du Liparis de Loesel			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Suivis et prospections	Bonne connaissance sur l'évolution de la population.	■■■	Maintenir les suivis. Améliorer la connaissance quant à l'impact des mesures de gestion sur l'espèce.

Tableau 59 : Bilan de l'action 2.A.1.

- Spiranthe d'été

La Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*) ne fait pas l'objet de suivis annuels, néanmoins quelques données ont été recensées entre 2006 et 2013, dans le cadre de comptage d'orchidées au sein de la grande cuvette. La situation de la Spiranthe d'été est peu connue, il est donc difficile de conclure sur la situation de cette espèce.

La présence de la Spiranthe d'été dans le DOCOB est aujourd'hui sujette à questionnement puisque l'espèce n'est pas incluse dans l'annexe II de la Directive Habitat, Faune, Flore.

2.A.2. Gestion de la Spiranthe d'été			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Peu de suivis.	Connaissance faible	■■	Engager des suivis.

Tableau 60 : Bilan de l'action 2.A.2.

- Oseille des rochers

La population d'Oseille des rochers (*Rumex rupestris*) sur le site n'est pas suivie et peu connue. Le bilan des connaissances sur les espèces végétales d'intérêt communautaire, réalisé par le CBNB à l'échelle de la Bretagne (Masson & Hardegen, 2015), fait état de quatre stations connues pour cette espèce. Les localités sont Kerloc'h, Kersigénou, Pen Hat, Trez Bihan. Les effectifs ne sont pas connus. L'étude met en lumière une problématique d'hybridation qui pourrait menacer le maintien de l'espèce à long terme. Le CBNB met en garde sur la possibilité d'une erreur dans l'identification. Il conviendra de vérifier si le Rumex présent en Presqu'île est bien celui inclus dans l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore.

2.A.3. Gestion des stations d'oseille des rochers			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Pas de suivis.	Connaissance faible	■	Réactualisation de l'inventaire. Engager des suivis.

Tableau 61 : Bilan de l'action 2.A.3.

- Trichomane remarquable

La population de Trichomane Remarquable (*Hymenophyllum tunbrigense*) n'est pas suivie sur le site. Il existe deux stations abritant l'espèce : la grotte St Nicolas et la grotte de la pointe de Morgat (hors secteur mais à proximité). Les stations sont difficiles d'accès ce qui complique un éventuel suivi régulier. Comme aucune action n'est à prévoir pour protéger l'espèce, le suivi n'a pas été jugé prioritaire.

2.A.4. Suivi du trichomanes remarquable			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Pas de suivis.	Connaissance de deux stations.	■	Faire une visite de contrôle sur les deux stations connues.

Tableau 62 : Bilan de l'action 2.A.4.

## 2. Espèces animales

- Loutre d'Europe

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ne fait pas l'objet de suivi régulier, mais sa présence sur plusieurs secteurs du périmètre Natura 2000 est avérée. Plusieurs prospections appuient ces affirmations, grâce à l'observation à plusieurs reprises d'épreintes. Elle est notamment sédentaire, avec des preuves de reproduction sur le secteur de Kerloc'h et l'Aber (quelques suivis par le PNMI).

D'après l'Atlas du GMB, elle est présente sur les quatre communes du site, avec plus 70 observations sur la commune de Crozon.

Le PNMI en partenariat avec le GMB ont mené une étude (Simonnet, 2010) sur la Loutre d'Europe, à l'échelle du PNMI. Cette étude présente un état des lieux des connaissances sur la Loutre à l'échelle du PNMI avec les problématiques de conservation liées.

2.D.1. Développer les connaissances au sujet de la population presque-ilienne			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Peu de suivis, mais de nombreuses observations.	Connaissance moyenne	■■■	Engager des suivis.

Tableau 63 : Bilan de l'action 2.D.1.

- Grand Rhinolophe

Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) fait l'objet de suivis réguliers depuis 1995. Les comptages annuels ont lieu au mois de février pour identifier les effectifs en gîte d'hivernage ; et en été pour identifier les effectifs en gîte de mise-bas pour notamment recenser les jeunes.

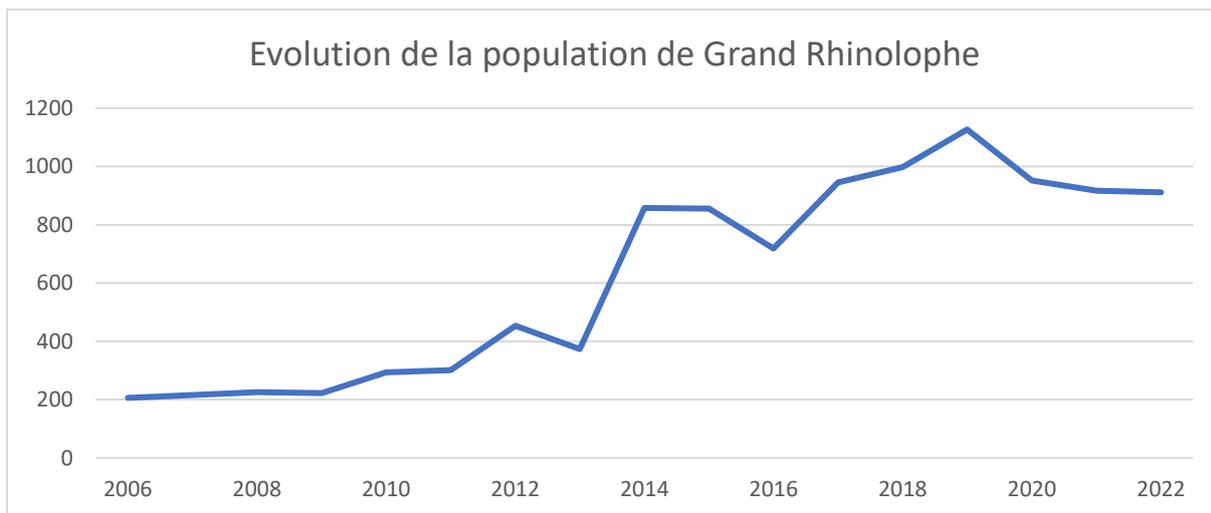


Figure 31 : Evolution de la population de Grand Rhinolophe sur la Presqu’île de Crozon entre 2006 et 2022.

L’interprétation de ces chiffres est à nuancer car le nombre de gîtes comptabilisés à évolué. En effet, entre 2006 et 2022, 12 nouvelles stations ont été ajoutées au comptage.

Ce sont aujourd’hui 44 sites qui sont suivis à l’échelle du site. Les connaissances ont permis de mettre en place des actions de conservation qui ont été bénéfiques, et aujourd’hui la population Presqu’îlienne se porte bien. Nous savons aujourd’hui que la Presqu’île de Crozon est un site d’intérêt national puisque que la population représente 2 à 3 % des effectifs français.

Ce résultat s’explique par 20 ans de travail de conservation et d’étude et le Grand rhinolophe est une espèce facile à protéger (Boireau J., communication personnelle).

La connaissance ne s’arrête pas au comptage étant donné le GMB a réalisé trois travaux d’études dans le cadre de l’action « chauves-souris » sur le site :

- une étude sur les terrains de chasse de la colonie de Grand rhinolophe de Camaret-sur-Mer (Boireau et Le Campion, 2011),
- une étude sur les terrains de chasse de la colonie de Grand rhinolophe de Lanvéoc (Boireau, 2018)
- une étude du régime alimentaire du Grand rhinolophe (Boireau et Le jeune, 2007),

L’étude du régime alimentaire a notamment permis de découvrir que la population de Grand rhinolophe chasse sur les cordons dunaires.

Les connaissances se sont donc bien développées sur l’espèce, grâce à un suivi très rigoureux et à la conduite d’études.

2.C.2. Poursuivre le suivi et l’étude de la population de Grands Rhinolophes sur le site et dans la Presqu’île			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l’objectif	Reconduction
Suivi annuel rigoureux	Très bonne connaissance	■■■■	Maintenir les suivis.

Tableau 65 : Bilan de l’action 2.C.2.

Nous savons aujourd’hui que le site Natura 2000 « Presqu’île de Crozon » héberge d’autres espèces de chiroptères (Vespertilion, Barbastelle). Pour autant, la connaissance de ces espèces (territoires de chasse, effectifs, gîtes...) est faible et n’a pas été améliorée depuis 2006.

2.C.1. Poursuivre les prospections liées aux différentes espèces de chauves-souris dans la Presqu’île de Crozon			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l’objectif	Reconduction
	Peu de connaissance.	■	Possibilité de mener une étude complémentaire. Cf. perspectives.

Tableau 65 : Bilan de l’action 2.C.1.

- Phoque gris

L’objectif est ici largement atteint puisqu’un suivi protocolé du Phoque gris (*Halichoerus grypus*) est mis en place par le PNMI. Les agents techniques de la CCPCAM assurent le suivi mensuel des phoques en mer d’Iroise à partir de la côte. Le comptage à terre rassemble les observations à partir du Cap de la Chèvre et de la pointe de Dinan. Les agents effectuent le comptage 30 minutes avant et après la basse mer, ils recensent le nombre d’individus, déterminent l’espèce et les activités de l’animal. L’intérêt du suivi est notamment d’identifier les potentiels zones de déploiement de l’espèce. L’avantage ici c’est que la Presqu’île de Crozon est le seul site continental où il y a la possibilité de compter les phoques en mer d’Iroise. Pour instant les données ne permettent pas de déterminer s’il y a une mise-bas, mais elle est possible.

Pour imaginer faire plus, il serait possible de faire la promotion d’un outil (Obsenmer) pour faire remonter les observations des usagers. Le suivi va s’étendre à la rade de Brest, porté par Océanopolis.

2.E.1. Etude du Phoque gris			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l’objectif	Reconduction
Mis en place d’un suivi protocolé. Suivi des échouages.	Le PNMI capitalise les données.	■■■■	A maintenir.

Tableau 66 : Bilan de l’action 2.E.1.

- Invertébrés

Le document d’objectif fait l’état d’une grande méconnaissance des invertébrés tant sur leur biologie, leur effectif et leur répartition.

Pour répondre à cette lacune, la CCPCAM a fait faire une étude par Bretagne Vivante en partenariat avec un écologue indépendant (Bretagne Vivante et Fouillet, 2014) sur les cinq espèces d’invertébrés identifiées dans le DOCOB. L’étude a permis de faire une prospection et une cartographie de répartition. Pour autant, l’étude n’a pu être qualitative et n’a que succinctement développé les connaissances compte tenu du faible budget dédié à l’étude.

Le Gretia (Groupe d’étude pour les Invertébrés armoricains) indique que seul le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) présente un réel enjeu de connaissance à développer.

2.B.1. Développer les connaissances sur les populations d’invertébrés du site			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l’objectif	Reconduction
Une courte étude sur les espèces d’intérêt communautaire.	Pas assez de connaissances pour engager des actions de conservation.	■■	Développer la connaissance sur le Damier de la Succise.

Tableau 67 : Bilan de l’action 2.B.1.

### Perspectives :

Certaines espèces sont rigoureusement suivies, et l'on peut aujourd'hui voir des tendances de populations qui se dessinent comme c'est le cas chez le Liparis de Loesel et le Grand rhinolophe. Les suivis de ces espèces doivent se poursuivre pour orienter au mieux les pratiques de conservation.

Pour les autres espèces, les connaissances sont moindres en lien avec un manque d'actions de suivis et d'études mises en place pendant cette première partie de l'animation du DOCOB. Cette lacune s'explique en partie par un manque d'outils « Natura 2000 » (financement, contrat Natura 2000) pour engager des suivis.

Il faudrait programmer des inventaires et des suivis pour les espèces d'intérêt communautaire sur lesquelles on manque d'information, ceci afin d'appréhender pleinement les dynamiques de populations.

Pour l'ensemble des espèces, de nouvelles prospections pourraient aussi être à envisager dans le cas éventuel d'apparitions de nouvelles stations d'espèces ou d'espèces.

Le GMB indique qu'il serait, par exemple, possible de réaliser un complément d'inventaire pour les chiroptères. En effet, de nouveaux outils existent depuis 2006 (ultrasons, radiopistages), qui permettraient d'améliorer les connaissances du site.

Pour la Loutre d'Europe, la mise en place d'un suivi n'est pas forcément nécessaire, et n'aurait pas beaucoup de sens à l'échelle du site Natura 2000. En effet, la Loutre d'Europe utilise une dizaine de kilomètres de cours d'eau, il est donc courant que la population fluctue à l'échelle de l'embouchure de la rivière. L'opérateur pourrait néanmoins maintenir une veille sur les connaissances à l'échelle du bassin versant. Un état des lieux sur les ruptures de continuités et l'emplacement des ponts pourrait également être à étudier. Le PNMI propose de faire un suivi du nombre de mois de présence de la Loutre sans détailler plus pour le site de l'Aber.

Le Gretia indique qu'un plan d'action « Papillons de jour » va être mis en place d'ici 1 à 2 ans, dont le Damier de la Succise fera partie. A moyen terme, il conviendra de se tenir au sujet de ce plan d'action. Un inventaire pourrait d'ores et déjà être réalisé sur le site Natura 2000.

Pour les suivis botaniques, ils devront au maximum suivre les protocoles de suivis nationaux, proposés par le CBNB répondant aux plans d'actions nationaux par exemple.

Des journées de formations de l'équipe du service espaces naturels à la reconnaissance des espèces d'intérêt communautaire ou aux indices faunistiques pourrait être envisager en partenariat avec les experts (CBNB, Bretagne Vivante, GMB). Une fois connues en régie, les espèces et les stations pourrait faire l'objet de suivis ponctuels sans la nécessité permanente de faire appel aux experts parfois peu disponibles.

## **2. Autres études**

---

### Problématique :

Ce volet présente l'ensemble des études qui contribue à l'amélioration des connaissances du site « Presqu'île de Crozon ».

### Actions engagées et résultats :

- Cartographie des habitats terrestres

La cartographie des habitats d'intérêt communautaire a été réalisée en 2000. Cette carte constitue donc l'état initial de référence de la répartition et de la superficie de chacun des habitats d'intérêt communautaire.

Malheureusement, aucune nouvelle campagne de terrain n'a été réalisée par la suite pour mettre à jour cette carte et permettre de juger de l'état de conservation actuel de ces différents habitats. Certains secteurs ont néanmoins été mis à jour. Ont pu ainsi être actualisés :

- le secteur de l'Aber (Delassus, 2018),

- les 27 sites de la RNR (Masquelier, 2021).

- Cartographie des habitats de l'estran

Une cartographie des habitats intertidaux d'après la typologie des cahiers d'habitats d'intérêt communautaire de la directive « Habitats » de la Presqu'île de Crozon a été réalisée en 2009 par l'Agence des aires marines protégées. La carte pourra être intégrée dans le prochain DOCOB.

Dans le cadre du LIFE MarHa, les fiches habitats ont été mises à jour, et sont aujourd'hui plus précises. Ces précisions pourront être utiles dans le cadre de la mise à jour du DOCOB afin de compléter les fiches habitats. Le PNMI indique que des données sur les Pouces-pieds et les Hermelles et les bancs de maërl (Quilien & Grall, 2011) pourront être rajouter au DOCOB.

1.D.1. Diagnostiquer les richesses de l'estran			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Cartographie des estrans. Données sur les pouces-pieds et les Hermelles.	Données à jour.	■ ■ ■ ■	Intégrer les nouvelles données à la mise à jour du DOCOB.

Tableau 68 : Bilan de l'action 1.D.1.

- Etude des zostères et des champs de blocs

En 2009-2010, une cartographie de la distribution et de caractérisation des herbiers à *Zostera marina* a été produite (Hily C., Lejart M, Larzilière A., 2010). Cette cartographie, réalisé par le Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR) à l'échelle du parc, a permis d'améliorer les connaissances au sujet de ces herbiers. Maintenant que leur distribution est connue, il est possible de mener des actions de protection, par exemple, en sensibilisant les usagers aux bonnes pratiques. Le PNMI a mis en œuvre en 2022 une étude pour actualiser cette cartographie et délimiter les herbiers qui n'avaient pas été cartographiés en 2010. Les résultats de l'étude seront disponibles début 2023.

1.D.4. Préservation des herbiers de zostères			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Réalisation de la cartographie des herbiers.		■ ■ ■ ■	Travail conjoint sur les herbiers avec le PNMI.

Tableau 69 : Bilan de l'action 1.D.4.

- Grottes marines

Il existe un inventaire des grottes de la presqu'île de Crozon (Agence française pour la biodiversité et al., 2017) qui comptabilise 440 grottes. La grotte du Kador est également suivie.

1.D.5. Surveillance des grottes marines			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Inventaire des grottes marines.		■ ■ ■ ■	Surveillance. Travail conjoint avec le PNMI.

Tableau 70 : Bilan de l'action 1.D.5.

- Etude invertébrés

Le Gretia dispose de plusieurs études réalisées dans le site Natura 2000. Ont ainsi pu être menées :

- un stage sur les Papillons de nuit en 2018,
- un stage arachno-carabique dans les dunes de l'Aber en 2006,
- une enquête sur les Argiope en 2014,
- environ 180 données dans le cadre d'une étude de la dépoldérisation sur les petits prés et marais salés en Bretagne et Loire Atlantique

- Programme PEPPS

Un programme de recherche concernant la pertinence environnementale de la restauration des petits prés et marais salés a été mené sur le site de l'Aber. Le programme est un partenariat entre plusieurs universités bretonnes.

- Inventaire naturaliste de la réserve

Un inventaire naturaliste succinct a été mené dans le cadre de la RNR sur 12 sites (Wiza, 2016).

### 3. Données et base de données

#### Problématique :

A l'échelle régionale, il existe des bases de données permettant de centraliser les observations des différents gestionnaires, des associations et des naturalistes bénévoles.

#### Actions engagées et résultats :

- Mammifères

Le Groupe Mammalogique Breton centralise les données sur les mammifères. Ces données regroupent les actions spécifiques sur l'étude des mammifères réalisées par l'équipe salariée, et les données ponctuelles enregistrées par les adhérents et naturalistes bénévoles.

L'ensemble de ces observations sont visualisables sur l'Atlas du GMB, consultable sur le site internet de l'association. <https://atlas.gmb.bzh/>

L'annexe VIII présente les observations de mammifères sur les communes concernées par Natura 2000. L'Atlas du GMB regroupe pour les quatre communes 1 890 observations, et ressece 49 espèces de mammifères.

- Plateforme de données naturalistes en Bretagne

Les plateformes Biodiv'Bretagne (disponible à l'adresse suivante : <https://data.biodiversite-bretagne.fr/accueil>) et Faune Bretagne (disponible à l'adresse suivante : <https://www.faune->

bretagne.org/) regroupent l'état actuel des observations d'espèces en Bretagne en partenariat avec les associations naturalistes et les services de l'état. L'ensemble de ces données est public.

- Données personnelles par le Gretia

La base de données du GRETIA regroupe environ 1 000 données sur les quatre communes concernées par le périmètre Natura 2000. Ces observations concernent principalement des observations d'espèces sans statut de protection particulier.

### Résultats :

Pour certaines espèces, il manque d'un outil collectif aux gestionnaires pour renseigner les données tant sur la partie faune que flore. Ce constat est partagé par la chargée de mission et par le service espaces naturels. Il manque notamment d'une géolocalisation précise des espèces qui sont uniquement localisées à l'échelle de la commune comme sur la plateforme biodiversité Bretagne.

La chargée de mission Natura 2000 souligne qu'il manque des espèces dans Faune Bretagne notamment les gastéropodes (collecte des données de l'Escargot de Quimper).

Le service espaces naturels indique qu'il manque de données naturalistes localisées précisément notamment en botanique, en entomologie. A noté qu'en botanique, il existe la couche alerte « flore vasculaire » (Hardegen M., Guyader D., 2021) diffusé par le CBNB qui recense les zones avec des espèces protégés, remarquables ou inscrites à UICN. Cependant, à l'utilisation la couche d'alerte nécessiterait une formation des agents du service Espaces naturels de la part du CBNB.

Certains taxons peuvent sans doute être étudiés en régie, comme les amphibiens.

## **4. Documents de gestion**

---

### Problématique :

Les plans de gestion sont des documents stratégiques pour mener une politique de gestion cohérente à l'échelle d'un site. Même si le DOCOB fait office de guide général à l'échelle du périmètre Natura 2000, certains sites requièrent un document précis de gestion, ajuster à l'échelle du site.

### Actions engagées et résultats :

- L'Aber

Le PNMI a initié en lien avec le CDL et la communauté de communes un plan de gestion (PNMI et al., 2020) pour le site de l'Aber, abouti en 2018. Ce document de gestion, qui comprend une exploitation cartographique de l'altimétrie de la flèche dunaire, a permis de répondre à l'action prévue initialement par le DOCOB de suivi scientifique sur la réouverture du Polder et sur la flèche dunaire.

Sans compter que le document va au-delà de ce que proposait le DOCOB. Il contient un état des lieux complet du site et des objectifs de gestion, déclinés en un programme d'actions précis. Pour sa rédaction, plusieurs bilans et études ont été menés : étude de la fréquentation, inventaires botaniques, bilan sur le foncier.

Aujourd'hui, le plan de gestion est opérationnel. Les actions sont réalisées par les deux cogestionnaires : le PNMI réalise les suivis et la gestion des milieux aquatiques, et la CCPCAM, la gestion des milieux terrestres.

<b>1.C.7. Poursuite du suivi scientifique sur la réouverture du Polder de l'Aber et de l'évolution de la flèche dunaire</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Rédaction du plan de gestion complet.	Plan de gestion exploitable par le service EN.	■ ■ ■ ■	Application du plan de gestion.

Tableau 71 : Bilan de l'action 1.C.7.

► Tourbière de Tromel

Dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000, la tourbière de Tromel a fait l'objet d'une étude (Bourdon et Coic, 2007) approfondie servant de plan de gestion pour le site. Le plan de gestion est complet puisqu'il comprend les trois points prévus initialement : étude hydraulique, étude de fréquentation et définition des secteurs à ouvrir.

Pour autant, le plan de gestion est ancien et le document ne sert pas de référence pour le service espaces naturels, qui s'est tourné vers le PNRA pour des conseils avant de réaliser les actions de gestion.

<b>2.C.9. Réalisation d'un plan de gestion précis de la tourbière de Tromel</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Rédaction du plan de gestion.	Plan de gestion non utilisé.	■ ■ ■	Mise à jour du plan de gestion.

Tableau 72 : Bilan de l'action 1.C.9.

► Réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique

La Réserve est dotée d'un plan de gestion depuis 2015, mis à jour en 2020 (Bouillot et Coat, 2019). Plusieurs des sites de la réserve sont inclus dans le périmètre Natura 2000. Des actions communes sont donc envisageables sur ces sites.

► Dunes de Lesteven

L'ONF, propriétaire d'une partie du massif dunaire de Lesteven, a élaboré un plan de gestion pour la période 2008 – 2027. Le secteur n'est pas ou peu géré par le service EN, la gestion se fait en régie par l'ONF, qui applique son plan de gestion. Les sites sont précisés ci-dessous.

\*\*\*

Le service espaces naturels manque réellement de document de gestion à l'échelle des sites qui servirait de base pour décliner les opérations.

Perspectives :

Pour le moment, peu de sites sont dotés d'un plan de gestion, l'Aber étant l'unique site avec un document à jour et exploitable. Il serait envisageable d'étendre la rédaction de plan de gestion à d'autres sites. Le service EN a pu identifier certains secteurs dont la rédaction d'un plan de gestion pourrait être intéressante, pour prendre en compte l'ensemble des enjeux et des menaces :

► Les landes de Kerlaër à Roscanvel ont sûrement un certain potentiel en termes d'enjeux « habitat » et « espèce ». Le site mériterait un inventaire et un état des lieux des enjeux notamment ceux des odonates et du Damier de la Succise, et potentiellement une réflexion générale de gestion à l'échelle du site.

► Le site de Kerloc’h est très diversifié, notamment du fait de sa partie aquatique à l’interface entre mer et rivière et par sa diversité d’habitat. Des enjeux non négligeables sont à souligner : enrichissement par les saules, pression de pêche, habitat d’espèce, submersion. Au vu de la complexité du site, un plan de gestion pourrait être à considérer. Le DOCOB évoque un plan de gestion en cours de réalisation, qui ne semble pas avoir été utilisé. Le document n’a pas été retrouvé. Il existe plusieurs documents pour ce secteur :

- une étude hydrologique réalisée par Bihan Ingénierie (2009)
- Un rapport dans le cadre de la déclaration d’utilité publique réalisé par Aqua Terra (1997)
- Une étude préalable au contrat territorial volet « cours d’eau » réalisée par l’EPAB (2017)

► Kersiguénois est un site d’ampleur qui héberge un cortège d’espèces typiques de la dune et de l’arrière-dune. Un plan de gestion pourrait être une réponse à la gestion des diverses problématiques de fréquentation, de plantes invasives. Pour ce site, il serait également intéressant de mieux prendre en compte les espèces protégées non identifiées dans le document d’objectifs.

\*\*\*

Thème de l’étude	Réalisation
Cartographie des habitats de l’Estran	■ ■ ■ ■
Réalisation d’un plan de gestion pour la tourbière de Tromel	■ ■ ■
Etude approfondie sur la Loutre en Presqu’île	■ ■
Détermination des territoires de chasse de la colonie de grands rhinolophes de l’église St Rémy à Camaret	■ ■ ■ ■
Etude et prospection entomologique	■ ■
Déterminer les amphibiens et les reptiles sur le site	■

Tableau 73 : Domaines nécessitant des investigations supplémentaires identifiés dans le DOCOB et leur niveau de réalisation

### Bilan général sur l’amélioration des connaissances

Le site Natura 2000 et plus largement la Presqu’île de Crozon est le théâtre de nombreuses observations naturalistes. Ponctuellement, l’opérateur Natura 2000 passe à côté de données qui sont capitalisées par les associations, les naturalistes indépendants et les autres structures gestionnaires.

Cette évaluation a justement permis de faire un état des lieux des connaissances disponibles, existantes et de les rassembler. Ce travail de capitalisation et de mutualisation sera donc à renforcer dans une démarche d’amélioration continue des connaissances. Ce travail de veille se fera en lien avec les acteurs locaux concernés et les personnes ressources identifiées dans cette évaluation.

Structure	Thématique	Personnes ressources
Conservatoire Botanique National de Brest	- Botanique - Flore d’intérêt communautaire - Habitats	- Emmanuel Quéré - Marion Hardegen
Bretagne Vivante	- Botanique - Stations d’espèces	- Michel David - Section locale
Groupe Mammalogique Breton	- Chiroptères - Loutres - Mammifères	- Josselin Boireau (Chiro) - Franck Simonnet (Loutre)
Parc Naturel Marin d’Iroise	- Phoques gris - Grottes, estran	- Cécile Gicquel - Anna Capietto

	- Plan de gestion de l'Aber	
Groupe d'étude des invertébrés Armoricaïns	- Invertébrés	- Mael Garrin
Réserve Naturel Régionale	- Géologie - Plan de gestion de la réserve	- Sophie Coat
Parc Naturel Régional d'Armorique	- Autres sites Natura 2000 - Conseils techniques	- Jérémie Bourdoulou - Agathe Larzillière
Office Nationale des Forêts	- Plan de gestion de Lesteven et des bois	- Laurence Roche

Tableau 74 : Structures et personnes ressources dans le cadre de l'amélioration des connaissances

L'évaluation de l'état des connaissances souligne que certains taxons ont largement été suivis, tandis que l'on constate des lacunes sur d'autres, en particulier le Damier de la Succise. Néanmoins, les études proposées par le DOCOB ont, pour la plupart, été réalisées, apportant ainsi, plus d'informations sur les espèces concernées. Il serait intéressant de développer les connaissances sur les amphibiens et les reptiles.

Certains secteurs géographiques bénéficient de données détaillées alors que sur d'autres secteurs, on manque d'informations. De manière générale, les données disponibles sont fournies à l'échelle de la commune et sont insuffisantes pour définir des mesures de gestion adéquates avec les objectifs de conservation.

Il pourrait être intéressant de réaliser des inventaires sur des secteurs moins étudiés, ainsi que des suivis (protocoles simplifiés). Faute de moyens et de disponibilités des experts, il serait intéressant de mobiliser d'avantage les naturalistes passionnés, présents sur le territoire et de former les agents du service espaces naturels.

Dans le cadre de l'évaluation du DOCOB, il ressort que les moyens financiers sont insuffisants pour permettre les inventaires et les suivis nécessaires pour appréhender la dynamique des espèces d'intérêt communautaire.

# PARTIE 5

## INFORMATION ET SENSIBILISATION



### Objectifs et actions concernés

- 1.D. Connaissance et préservation de l'estran
  - 1.D.2. Veiller à une pratique de la pêche à pied respectueuse des milieux
  - 1.D.3. Privilégier un nettoyage manuel et respectueux des milieux pour les hauts de plage
  - 1.D.4. Préservation des herbiers de zostères
- 1.E. Lutte contre les espèces invasives
  - 1.E.4. Sensibiliser et informer les acteurs économiques et le public.
- 2.C. Assurer le maintien des populations de Chiroptères
  - 2.C.7. Intégration sociale des enjeux liés aux chauves-souris
- 3.A. Information autour de la procédure
  - 3.A.1. Mise en place d'outils d'information accessibles et leur mise à jour régulière
  - 3.A.2. Diffusion à l'échelle de la Presqu'île de l'information et animations autour de Natura 2000
- 3.B. Education au respect de l'environnement
  - 3.B.1. Education à l'environnement
  - 3.B.2. Sensibilisation des acteurs économiques

## Information & sensibilisation

Le DOCOB axait tout un objectif sur l'information et la sensibilisation au sujet du programme Natura 2000 et plus largement au sujet des espaces naturels.

Cette partie dresse le bilan des leviers qui ont été mobilisés dans un objectif de diffusion autour de la procédure et des bonnes pratiques.

Actions engagées :

### **1. Information et concertation, l'engagement des acteurs du territoire**

---

- Natura 2000, un outil de concertation

Natura 2000 est encore jeune lors de la rédaction du premier DOCOB. A ses débuts, la démarche Natura 2000 est donc peu connue et manque de lisibilité sur le territoire. Il était préconisé de diffuser les informations sur ce programme européen pour améliorer la compréhension de Natura 2000 auprès des usagers et des habitants.

En 2005, sur le territoire de la communauté de communes, Natura 2000 était mal connu et peu compris. Des craintes étaient exprimées quant aux interdictions qui en découleraient, en particulier par les acteurs de la chasse et de l'agriculture.

Pour dissiper ces craintes, un travail de concertation a été mené lors de la rédaction du DOCOB. L'idée est de réunir et d'échanger avec les acteurs pour les rassurer sur les objectifs de Natura 2000, de faire comprendre que ce n'est pas une mise sous cloche et que les activités sont maintenues tout en diminuant les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Ces rencontres ont permis que chacun puisse s'exprimer, d'échanger afin de mener une réflexion commune.

- Natura 2000, un outil pour développer la culture des espaces naturels

Un point intéressant de la démarche Natura 2000, c'est qu'elle a permis d'instaurer une certaine culture de la protection de la nature chez les acteurs du territoire. En effet, en 15 ans de mise en œuvre, le rapport à l'environnement a changé, et une culture de la préservation des espaces naturels, en partie grâce à Natura 2000, particulièrement chez la population et les élus.

La présence au sein de la collectivité d'une compétence dans ce domaine a permis cette meilleure visibilité et d'avoir une possibilité pour les décideurs de trouver des réponses à leurs questions et à leurs craintes concernant la protection de la nature.

- Coordination et centralisation des actions

Le travail de diffusion et d'intégration de la démarche est exécuté par l'opérateur Natura 2000, et particulièrement par la chargée de mission Natura 2000. Elle apparaît donc comme l'interlocuteur principal, en capacité de répondre aux questions sur la procédure et de la faire connaître. Cette position d'interlocuteur au sujet des espaces naturels était d'autant plus vraie dans les premières années de la mise en place de la procédure, puisque l'opérateur Natura 2000 est la seule instance à être présente localement.

Depuis la création du service espaces naturels communautaire, d'autres interlocuteurs sont apparus sur les questions « naturalistes » et « espaces naturels ». Ces interlocuteurs sont parfois plus perceptibles par le public pour ces questions : gardes du littoral, conservatrice de la réserve par

exemple. La chargée de mission Natura 2000 reste l'interlocuteur premier pour les questions directement en lien avec la procédure : contrats Natura 2000, évaluations d'incidence.

Le DOCOB préconisait la création d'un classeur de liaison, outil de liaison destiné aux membres du comité de pilotage. Le classeur a été mis en place au début, mais, vite abandonné, et paraît aujourd'hui obsolète.

- Communication auprès des acteurs du territoire

La politique Natura 2000 qui au début paraissait peu connue et peu comprise, semble aujourd'hui bien intégrée dans le territoire. C'est notamment grâce à une stabilité du dispositif contrairement au début de la procédure.

Le questionnaire de satisfaction de 2021, diffusé par la Communauté de communes, montre que 27,6 % des sondés ne sont pas en capacité de répondre si le programme est un atout ou une contrainte. Ce chiffre montre qu'il existe encore un manque de connaissance sur la procédure. Par ailleurs, six répondants suggèrent de communiquer davantage sur les actions réalisées (commentaires tirés du questionnaire 2020).

- Professionnels : tourisme et élus

Les professionnels du tourisme sont régulièrement informés et sensibilisés à propos des thématiques environnementales. Les démarches de protection comme Natura 2000 et la Réserve Naturelle Régionale sont présentées aux professionnelles du tourisme et aux élus. Avant la saison, le personnel des mairies, du PNRA, les permanents et les saisonniers de l'office de tourisme, participent à une réunion d'information à propos de Natura 2000, de la route des fortifications et de la réserve.

Sensibilisation des professionnels (services techniques mairie, jardinerie, pépiniériste, paysagistes) au sujet des plantes invasives.

<b>3.B.2. Sensibilisation des acteurs économiques</b>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Sessions de formation : non réalisé. Diffusion : à renforcer	Les professionnels n'ont pas été une priorité dans le cadre de sensibilisations.	■	A reconduire et à renforcer.

Tableau 75 : Bilan de l'action 3.B.2.

<b>3.A.1. Mise en place d'outils d'information accessibles et leur mise à jour régulière</b>			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Classeur de liaison : abandonné. Site internet : ✓ Interlocuteur : ✓	Procédure suivie par les membres concernées.	■ ■ ■ ■	Maintien des actions.

Tableau 76 : Bilan de l'action 3.A.1.

## 2. Communication auprès du public

- Orienter la sensibilisation vers « les espaces naturels », un choix de l'opérateur

Parmi les actions à mener pour préserver les espaces naturels et les espèces, la sensibilisation du public à la fragilité et à l'importance des milieux naturels constitue une priorité.

Le choix d'orientation de l'information s'est principalement porté sur la découverte des espaces naturels et sur les espèces qu'ils abritent plutôt que sur le programme en lui-même.

Cette question sur l'intérêt de parler de la préservation des espaces naturels plutôt que de l'outil Natura 2000 demeure d'actualité. En effet, Natura 2000 reste un outil européen complexe à expliquer.

La chargée de communication corrobore cette stratégie. En effet, elle indique que les articles qui concernent du « concret » (espèces, milieux et actions) sont beaucoup mieux reçus que les articles théoriques (retour sur un comité de pilotage, réunion des instances). A titre d'exemple, l'article sur les travaux de gestion réalisés par les agents du service technique espaces naturels sur la tourbière de Tromel, avait été bien accueilli sur les réseaux sociaux.

Dans l'ensemble, Natura 2000 semble identifié comme un « outil qui protège la nature ». Cependant parfois tout est classé « Natura 2000 » auprès du public (y compris des éléments plutôt liés à l'urbanisme par exemple).

Les principaux thèmes abordés dans le cadre de la communication autour de Natura 2000 sont donc principalement le patrimoine naturel, les bonnes pratiques vis-à-vis des espaces naturels et le retour sur les chantiers.

- Différents canaux de communication

La chargée de mission, en lien avec des partenaires, utilise divers canaux de communication et de sensibilisation, permettant de toucher un maximum de personnes. En effet, le travail de communication et de sensibilisation s'est fait autour d'un large public : scolaires de la maternelle aux étudiants, acteurs économiques, grand public.

La chargée de mission, en lien avec la chargée de communication, utilise différents canaux de communication, présentés ci-après.

#### - Site internet & réseaux sociaux

De 2006 à 2013, la diffusion d'informations se fait via une page Natura 2000 sur le site de la Communauté de communes. Aujourd'hui, le site de la collectivité compte une page dédiée à Natura 2000. D'après les chiffres de fréquentation (chiffre de 2021), le site enregistre 135 visites sur cette page, avec un temps moyen de 2 minutes 50' de lecture.

A partir de 2013, un site internet dédié à Natura 2000 est proposé. Il s'appuie sur l'interface imaginé par l'ATEN et est régulièrement mis à jour par la chargée de mission Natura 2000. Le site comprend plusieurs rubriques comme les informations générales du site Natura (périmètre, enjeux), les actualités du site (travaux de gestion, bilan des COPILs), des documents téléchargeables (DOCOB, chartes). Le site est disponible à l'adresse suivante : <http://presquile-de-crozon.n2000.fr/>.

Le site internet est accessible pour tout le monde, gratuitement et en permanence. Les personnes intéressées par la démarche peuvent donc suivre l'actualité du site Natura 2000.

Pour autant, on peut se questionner sur sa portée aujourd'hui, et sur son intérêt, sachant qu'il n'est que partiellement mis à jour.

Depuis 2017, la Communauté de communes possède une page Facebook qui permet de diffuser des informations sur les actions et de partager les articles de presse locaux. L'avantage des réseaux sociaux c'est qu'ils permettent de toucher un public différent que celui touché par les autres médias. De plus, la page Facebook permet d'avoir un retour direct grâce aux commentaires et aux réactions, ce qui n'est pas possible avec la presse écrite. Plusieurs actions avaient d'ailleurs été particulièrement bien accueillies comme les travaux sur la tourbière de Tromel ou l'installation de l'enclos à Gravelot (hors périmètre Natura 2000).

### - Presse écrite

A l'échelle du territoire, la Communauté de communes dispose d'un bulletin intercommunal : *Septentrion* jusqu'en 2016, puis *Horizon*. Ces journaux ont permis de présenter Natura 2000 aux habitants dès 2005. Ce sont généralement deux pages qui sont dédiées aux espaces naturels dans chaque bulletin permettant ainsi d'approfondir les thèmes abordés. La liste des articles publiés dans le bulletin intercommunal est présentée en annexe IX. La diffusion est régulière puisque le bulletin paraît trois fois par an, et a permis d'aborder de nombreux sujets. Entre 11 000 et 12 000 exemplaires sont distribués à chaque fois. Le bulletin intercommunal a été choisi comme « lettre info-site ».

Chaque mois, la Communauté de communes loue des encarts dans des petites revues mensuelles du territoire (Amzer, Al Louarnig). Ces mensuels ont pu aborder les thématiques suivantes : les plantes du bord de mer (Sept. 2017), Natura 200 (Mai 2019), les plages sans déchets (Juil. 2020), les bonnes pratiques du randonneurs (Aout 2021), les oiseaux.

Par ailleurs, Natura 2000 et l'entretien des espaces naturels par la Communauté de communes font l'objet d'une dizaine d'articles par an dans la presse locale (Télégramme, Ouest France). La presse locale permet de mettre en avant et d'expliquer les actions de gestion au moment où elles sont réalisées. Les articles de presse ont parfois les inconvénients de comporter des erreurs, que les propos soient déformés ou coupés.

Quelques articles de presse à plus grande échelle ont déjà été publiés. On pourra facilement citer *Le Monde* qui s'est emparé du sujet sur la fréquentation de l'île vierge. La chargée de communication signale que les articles nationaux ont généralement une portée négative car les médias ont tendance à vouloir « faire le buzz », et n'ont pas forcément toutes les circonstances des sujets.

### - Animation nature & conférences

Plusieurs animations grand public sont proposées aux habitants et aux visiteurs de la Presqu'île de Crozon.

Quelques exemples d'animations qui ont pu être proposés sont cités ci-dessous :

- Conférence sur les estrans en 2006,
- Visite de la tourbière de Tromel,
- Sortie découverte du système dunaire à Pen Had (2011) et Goulien / Kersiguenou (2010, 2012, 2014, 2015),
- Sortie Landes et falaises à Pen Hir (2012)
- Sortie Prés salés à l'Aber (2012, 2014)
- Sortie Estran (2010),
- Sortie pêche au chalut (2010)
- Nuit de la chauve-souris (en 2006, 2007 et 2014) : conférences suivies de sorties de terrain en partenariat avec le GMB,
- Conférence.

Les animations nature permettent de faire découvrir les sites naturels en approfondissant les sujets traités, et en montrant directement les enjeux sur le terrain. Elles visent généralement des personnes déjà sensibles aux problématiques abordées.

2.C.7 Intégration sociale des enjeux liés aux chauves-souris			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Nuit de la chauve-souris : ✓ Habitants : non réalisé. Professionnel : non réalisé.	Le travail de sensibilisation autour de la chauve-souris est encore à mener.	■ ■	A reconduire et à renforcer.

Tableau 77 : Bilan de l'action 2.C.7.

- Présence sur le terrain

La présence assidue sur le terrain des gardes, des agents techniques, de la conservatrice de la réserve et de la chargée de mission Natura 2000 contribue à la sensibilisation, et cela particulièrement depuis la création du service espaces naturels communautaire. Les gardes, de part leur travail quotidien, ont une présence effective sur les milieux naturels, ils rappellent la réglementation et relèvent les incivilités et sensibilisent les usagers. Pour l'été 2020, ce sont 52 journées de surveillance et 2203 personnes sensibilisées. La présence d'un interlocuteur sur le terrain est profitable pour soulever la discussion et le débat.

La chargée de mission Natura 2000 est également régulièrement présente sur les sites et participe ponctuellement à la sensibilisation du public sur le terrain, tout comme le font les gardes du littoral. Cette présence a pu être particulièrement utile avant la création du service espaces naturels et lors d'évènement de grande ampleur (Fêtes maritimes de Brest).

La présence sur le terrain est également utile afin d'encadrer certaines activités. La veille concernant la pratique respectueuse de la pêche à pied est une mesure du DOCOB. La compréhension des règles de pêche par la sensibilisation des usagers permet d'éviter le braconnage et incite à une pratique respectueuse de l'environnement. Le Parc Naturel Marin d'Iroise, le PNRA et la Réserve Naturelle Régionale organisent des sensibilisations des pêcheurs à pied de loisirs, des sorties découvertes sur les espèces de l'estran, des conférences sur la richesse du milieu. Sur les plages régulièrement fréquentées dans le cadre de pêche à pied, des panneaux informatifs présentent la réglementation de pêche prévue par les affaires maritimes. Ces actions s'inscrivent particulièrement dans un programme « LIFE pêche à pied de loisirs » piloté par Brest Métropole. Le PNMI effectue également des missions de contrôle de la circulation sur le domaine public maritime et lors des manifestations nautiques.

1.D.2. Veiller à une pêche à pied respectueuse des milieux			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Sensibilisation des pêcheurs à pied.		■ ■ ■	Travail avec les partenaires (PNMI)

Tableau 78 : Bilan de l'action 1.D.2

- Publication « Communauté de communes »

Le service espaces naturels, en lien avec le service communication font paraître des publications en lien avec les espaces naturels de la Presqu'île. Ces ouvrages sont diffusés via le site internet de la communauté de communes, en libre-service au siège de la collectivité, dans les offices de tourisme, dans les mairies, les musées les commerces et campings.

Listes des ouvrages produits :

- Découverte des espaces naturels de la Presqu'île de Crozon et de l'Aulne maritime. Guide de découverte des habitats et des espèces du site. Septembre 2020.

- Les plantes invasives en Presqu'île de Crozon : mémento et fiches techniques. Les fiches comprennent l'origine de la plante, les dangers qu'elle engendre et les techniques de destruction. Juin 2018.

La problématique des plantes invasives est au cœur des actions de sensibilisation de la CCPCAM. En plus du mémento, la Communauté de communes sensibilise les professionnels à cette problématique. Elle a organisé des réunions, regroupant personnel de services techniques, mairies, jardinerie, pépiniéristes et paysagistes. Des animations ont également eu lieu, à destination du grand public, sur cette thématique. La presse écrite interne *Septentrion* et externe *Télégramme* produise des articles à ce sujet. A plusieurs reprises (2012, 2016, 2019), les propriétaires privés sont incités à éliminer les espèces invasives présentes dans leur terrain via des campagne de courrier.

- Petit guide du promeneur. Livret sur la faune, la flore et les milieux de la Presqu'île avec quelques règles de bonnes pratiques. Juin 2018.

- A la découverte des plantes du bord de mer. Livret détaillant les espèces d'intérêt patrimoniales retrouvables sur les sites de la Réserve Naturelle Régionale. Janvier 2018.

- Camping-cars et véhicules aménagés : étape en presqu'île de Crozon-Aulne Maritime. En français ou en anglais. Plusieurs versions en fonction des aménagement nouveaux sur la Presqu'île. Guide pratique à destination des campeurs en camping-cars et véhicule aménagés présentant la réglementation, les infrastructures les concernant. 2019-2020 et réédition pour la saison 2021-2022.

Les guides pratiques pour les camping-cars et véhicules aménagés, édités depuis quelques années, font partie d'une campagne générale de sensibilisation à propos du camping sauvage, problème récurrent en Presqu'île de Crozon. Les guides sont distribués directement lors de tournées de surveillance et de comptage véhicules sur la plupart des stationnement littoraux de la Presqu'île. Cette campagne de sensibilisation a permis la distribution de plus 650 guides en 2017, 700 guides en 2018, 120 guides en 2019. Ces guides comprennent la réglementation sur les espaces naturels, un ensemble de bonnes pratiques, une présentation des aires d'étape de presqu'île.

- Signalétique sur l'ensemble des sites

La signalétique sur les sites a fait l'objet d'une réflexion dans le cadre de Natura 2000. En effet, l'installation de panneaux a un réel impact sur le paysage et doit être fait avec parcimonie. Un choix a donc été réalisé, de ne pas installer de panneaux expliquant Natura 2000 sur le site afin de conserver le caractère le plus sauvage et naturel possible. Les panneaux installés sensibilisent à la préservation des espaces naturels (bonnes pratiques, la réglementation en vigueur et la connaissance des milieux naturels faune et flore). Natura 2000 est présent sous forme de logo. Sur le secteur de la Réserve, le choix est différent puisque des pupitres pédagogiques, des bornes et des panneaux réglementaires sont installés sur les sites. 17 pupitres seront inclus dans le périmètre Natura 2000.

Un travail de recensement des panneaux est prévu afin d'optimiser les messages et de diminuer l'impact sur les sites.

De plus, ces signalétiques demandent un entretien régulier, notamment à cause des dégradations.

<b>3.B.1. Education à l'environnement</b>			
<b>Actions engagées</b>	<b>Résultats</b>	<b>Atteinte de l'objectif</b>	<b>Reconduction</b>
Plaquettes : ✓ Presse : ✓ Animations : à renforcer. Terrain : à renforcer.	Pas assez d'actions de sensibilisation menées sur ce point.	■ ■ ■	A reconduire et à renforcer.

Partenariat : maison des minéraux, ERB.			
---	--	--	--

Tableau 79 : Bilan de l'action 3.B.1.

3.A.2. Diffusion à l'échelle de la Presqu'île de l'information et animations autour de Natura 2000			
Actions engagées	Résultats	Atteinte de l'objectif	Reconduction
Lettre info-site : <i>abandonnée</i> . Bulletin intercommunal : ✓ Presse : ✓ Animations : peu engagées.	Une démarche qui semble de plus en plus connue et acceptée, mais les actions de diffusion sont à renforcer.		Actions à renforcer.

Tableau 80 : Bilan de l'action 3.A.2.

### 3. Transmission des connaissances auprès des étudiants

- Actions engagées :

Régulièrement, la chargée de mission Natura 2000 présente la démarche Natura 2000 et les espaces naturels dans le cadre de formation de professionnels : auprès des élèves du master « Gestion et conservation de la biodiversité » de l'Université Bretagne Ouest et des élèves du lycée de Kerliver (Hanvec).

Le travail avec le milieu universitaire et les formations professionnels est intéressant d'une part, pour sensibiliser et former activement les futurs acteurs de la gestion des espaces naturels. D'autre part, maintenir le lien avec le monde de la formation permet de faciliter la recherche de stagiaires, de pouvoir organiser des chantiers bénévoles (arrachages de ravenelles, coupe de pins...), d'être informé lorsque le site entre dans le cadre d'études (thèse, par exemple : Sawtschuk, 2010). Les étudiants brestois réalisent des suivis de lande sur le site de Pen Hir, données qui peuvent ensuite être exploitées et permet une approche scientifique.

- Les animations scolaires, un devoir de Natura 2000 ?

Au début de la démarche, quelques interventions dans les écoles ont été réalisées par la chargée de mission. Aujourd'hui, des questions restent en suspens quant au fait que les animations scolaires soit une des missions de l'opérateur.

### 4. Autres intervenants et acteurs de la sensibilisation : leurs actions

L'animation et la sensibilisation sur le patrimoine naturel sont également assurée par différents partenaires :

- La Réserve Naturelle Régionale

Dans le cadre de la RNR, la Conservatrice organise des présentations de la réserve, organise des conférences (grottes marines, biodiversité littorale), des journées de découverte et intervient lors de forums. A travers une sélection de photographies et de reportages, la Réserve Naturelle Régionale a proposé pour la période 2020-2021 une exposition sur le patrimoine minéral et biologique de la réserve. La Réserve Naturelle de la Presqu'île de Crozon a également développé une série de vidéos, disponible sur le site de la réserve, pour découvrir le patrimoine de la réserve. Cette série, « Brèves de nature », aborde par exemple les thèmes de la faune marine de l'estran breton, des plantes des falaises maritimes.

- La Maison des Minéraux :

La Maison des Minéraux est un réel partenaire dans l'action de sensibilisation, particulièrement sur la RNR dont elle est le partenaire pédagogique. Le musée propose des balades nature axées sur la géologie, la faune, la flore des sites en RNR. Il a également développé un panel d'activités pédagogiques auprès des groupes scolaires.

- Le Parc Naturel Marin d'Iroise :

Le Parc Marin organise des événements pour faire découvrir la biodiversité du parc : exposition photos, visite guidée, sortie à la découverte des poissons de l'estran.

Il est à noter que le PNMI prévoit d'embaucher un volontaire en service civique pour l'été 2023, affilié aux sites présqu'îlien. Sa principale mission s'orientera vers l'information et la sensibilisation du public sur le site de l'Aber.

- Autre partenaires :

Il existe d'autres partenaires qui participent à l'information et la sensibilisation aux espaces naturels : le PNRA ou le GMB par exemple.

\*\*\*

### Résultats des actions de sensibilisation et d'information :

Plusieurs années de suite, le questionnaire de satisfaction annuel de la CCPCAM contenait une question autour de la diffusion de la RNR, ça n'a pas été le cas pour le programme Natura 2000. Il est donc difficile d'évaluer l'efficacité de la communication et de la diffusion autour de Natura 2000, et le nombre de personnes touchées.

Le temps consacré à l'animation, l'information est la sensibilisation correspond en moyenne à 9,9 jours de travail (annexe V) pour la chargée de mission, soit environ 13,2 % du temps de travail complet sur Natura 2000 (ce chiffre comprend également les autres postes concernés par Natura 2000 cf. page 17).

La sensibilisation des usagers a pour finalité d'induire des changements de comportements vers des comportements et des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ce changement est un processus long entre l'acceptation du changement et la prise d'habitude par les usagers. L'efficacité des actions de sensibilisation est donc difficilement mesurable. Malgré tout, de manière générale, les usagers acceptent et respectent de mieux en mieux les aménagements présents sur la Presqu'île.

Le service espaces naturels est, pour aujourd'hui, peu équipé en outils pédagogiques destinés aux animations. Sans ces outils, il est compliqué d'initier les animations. Une sensibilisation accrue au respect des espaces naturels est d'ailleurs une suggestion qui apparaît une dizaine de fois dans le questionnaire de satisfaction de 2020.

Encore aujourd'hui, une communication autour des actions de gestions est nécessaire. Il arrive régulièrement que les locaux ne perçoivent pas correctement les actions de gestion : coupe de pins, débroussaillage de pruneliers. Généralement, les chantiers sont accompagnés d'un article explicatif dans les journaux locaux. Une communication sur le site (panneau explicatif provisoire) semblerait être un plus pour sensibiliser les usagers.

Concernant l'éducation à l'environnement, quelques actions sont réalisées par la chargée de mission, compléter par l'action des partenaires, ce qui permet de répondre en partie à l'objectif 3 « Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels ». Aujourd'hui, la question du maintien

des actions de sensibilisation et des canaux à utiliser reste en suspens. On peut notamment se demander si Natura 2000 a vocation à réaliser de l'animation.

### Perspectives :

Afin d'évaluer les actions de communication autour de la démarche Natura 2000, il pourrait être envisager d'intégrer une question sur ce sujet dans le questionnaire de satisfaction annuel diffusé par la CCPCAM.

Il est important de maintenir la diffusion des informations auprès de la population locale et des usagers. Il pourrait être intéressant de développer d'autres moyens de communications comme les réseaux sociaux. Pendant la période estivale, on pourrait imaginer la création d'un stand de sensibilisation tenu par les agents du service espaces naturels sur les stationnements des plages ou sur les marchés locaux. Il est également proposé d'installer des panneaux provisoires sur les chantiers en cours de réalisation ou lors de compétitions sportives. Certains outils obsolètes (classeur de liaison, lettre info-site) ne nécessitent pas d'être maintenus.

Cette diversification des actions de sensibilisation pourrait permettre de cibler un maximum de personnes : population locale, touristes, élus, professionnels, sportifs... Il serait également intéressant de développer la sensibilisation vers le public peu ou moins averti ce qui permettrait d'attirer l'attention sur les bonnes pratiques.

Le temps alloué à l'animation gagne à être renforcé au sein du service espaces naturels : soit en dégageant du temps aux agents actuels du service (gardes, agents techniques) ; soit un poste d'animateur à temps plein spécialement dédié à l'animation autour des espaces naturels pourrait être envisagé.

La sensibilisation, notamment en milieu scolaire, s'inscrit au-delà de la mise en œuvre du DOCOB. Natura 2000 n'a pas spécialement vocation à faire de l'éducation à l'environnement. Ainsi, il faudra se poser la question quant au maintien d'un objectif « d'éducation à l'environnement » dans le futur DOCOB. Il sera nécessaire de connaître le positionnement de la DREAL sur cette question.

## **Bilan général sur l'information et la sensibilisation**

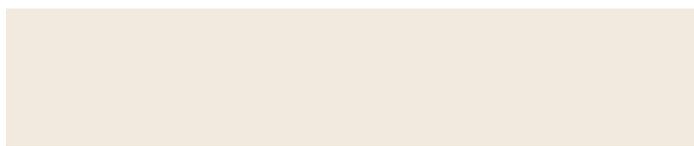
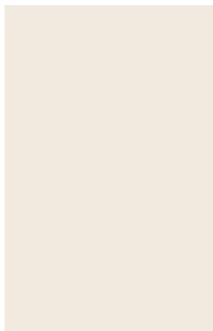
Depuis le début de la procédure, les connaissances des décideurs dans le domaine de la préservation des espaces naturels se sont améliorées. En effet, on observe une sensibilité croissante aux enjeux environnementaux et une meilleure prise en compte de ces aspects dans les décisions des élus.

Le public est lui aussi plus sensible aux aménagements sur les espaces naturels et de manière générale à la protection de la biodiversité. Pour autant, le travail n'est pas terminé puisque l'on continue de constater des infractions et des incivilités sur les espaces naturels.

Il est indispensable de poursuivre le lien avec les formations universitaires pour avoir des échanges et des partenariats (stages, suivis...). Il est également nécessaire de maintenir un travail commun avec les partenaires du territoire qui participent à la diffusion de la connaissance scientifique et à la sensibilisation des bonnes pratiques. En effet, certaines structures apparaissent comme moteur de cette diffusion d'information.

# PARTIE 6

## AGRICULTURE



### Objectifs et actions concernés

Objectif 1. Maintien et restauration des habitats d'intérêt communautaire

1.A. gestion des landes sèches, landes humides et pelouses littorales

1.A.3. Suivi et entretien de la lande rase d'intérêt communautaire

1.A.5. Rajeunissement de certains secteurs de lande hautes

1.B. Gestion des systèmes dunaires

1.B.3. Limiter l'enfrichement des zones dunaires

1.B.4. Limiter la fermeture des dépressions humides intradunales

## Agriculture

La déprise agricole est un phénomène non négligeable dans le déclin du bon état de conservation des milieux ouverts. En effet, on assiste à une fermeture et une uniformisation des milieux ouverts, qui étaient exploités il y a une centaine d'années. Ce phénomène se fait au détriment des habitats et des espèces d'intérêt communautaire comme les landes rases et les dunes.

A l'échelle du site Natura 2000, les habitats d'intérêt communautaire susceptibles d'être utilisés par l'agriculture recouvrent : 496,12 ha de landes sèches à mésophiles, 46,76 ha de dunes grises, 7,69 ha de dunes blanches.

La disparition progressive de l'agriculture sur l'ouest de la Presqu'île de Crozon a entraîné un abandon des pratiques de fauche et de pâturage qui étaient des outils de gestion utiles pour entretenir certains milieux naturels.

Aujourd'hui, les parcelles agricoles sont rares et se trouvent surtout à l'est du territoire.

Sur le site Natura 2000, il existe peu d'exploitations et celles-ci n'agissent que très peu sur les milieux naturels. Ainsi depuis de nombreuses années, on observe une fermeture des paysages dont certains composés d'habitats d'intérêt communautaire comme les landes rases ou les milieux arrière-dunaires.

### **1. Les conventions d'usage, un outil pour les terrains du CDL**

---

Historiquement, le Conservatoire du Littoral met en œuvre des conventions de mise à disposition de terrain avec des agriculteurs.

Ces conventions ont pour objet de permettre à des exploitants d'occuper et d'exploiter à des fins professionnelles un ensemble de parcelles agricoles.

Ces conventions d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du conservatoire lie dans une convention tripartite le CDL, au gestionnaire, ici, la communauté de communes, à l'exploitant.

La plupart de ces parcelles se trouvant en site classé, les exploitants sont tenus de respecter un cahier des charges.

Ont ainsi entre autres pu être autorisés les usages suivants :

- installation des ruchers au Cap de la Chèvre,
- installation de ruchers sur les secteurs de Kerabars, de Menesguen et de Porzh an Dour,
- mise en place de fauche, et de cultures en rotation sur le secteur de l'Aber,
- mise en place d'un pâturage équins sur le secteur de Kersiguenou.

Un prêt à titre gratuit pour faire du pâturage bovin sur le secteur de la pointe St Barbe a été signé, mais l'exploitant n'a jamais installé d'animaux.

### **2. Les mesures agro-environnementales**

---

Dans le cadre de Natura 2000, des outils sont proposés afin de permettre aux agriculteurs de s'investir pour la préservation de la biodiversité sur leur exploitation. Il s'agit des mesures contractuelles de type Mesures Agro-environnementales.

Développé à partir de 2007, ce dispositif a pour but : d’accompagner le changement de pratiques agricoles en faveur de pratiques plus respectueuses, de réduire les pressions agricoles sur l’environnement, de maintenir les pratiques favorables et de répondre à des problématiques d’enfrichement liées à la déprise agricole.

Cette aide financière dont peuvent bénéficier les exploitants agricoles est issue du second pilier de la PAC (Politique Agricole Commune). Elle est fondée sur les manques à gagner qu’impliquent les changements de pratiques. Le montant est versé en contrepartie d’obligations définies dans un cahier des charges, et in fine, vise à favoriser certaines pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

De 2007 à 2014, les MAEt (mesures agro-environnementales territorialisées), ciblées en priorité sur les sites Natura 2000, deviennent un outil privilégié de gestion des habitats et des espèces d’intérêt communautaire. Depuis 2015, les Mesures Agro-environnementales Climatiques (MAEc) ont pris le relai. Ces nouvelles mesures permettent notamment de proposer une aide pour un engagement global d’une exploitation plutôt que l’engagement par parcelles.

De 2009 à 2014, l’organisation, l’animation et la contractualisation des mesures agro-environnementales disponibles sur territoire sont assurées par le PNRA. Cette animation locale du dispositif s’inscrit dans un projet de territoire au sein du programme de développement rural hexagonal.

Aujourd’hui, la mission d’animation de ces contrats agricoles est confiée à l’EPAB (établissement public de gestion et d’aménagement de la baie de Douarnenez).

Année	Objectif de la mesure	Bénéficiaire	Surface (Ha)	Secteur
2009	Friches – restauration et maintien en herbe Pâturage de landes Entretien extensif des prairies Pâturage de dunes	Le Mérour J.	8,76	Trésigneau
2009	Entretien extensif des prairies Entretien très extensif de prairies	Kerléguer G.	18,53	Dinan, Kerdreux, Lostmarc’h
2010	Entretien extensif de prairies	Kerléguer G.	12,17	Dinan, Kerdreux, Lostmarc’h
2012	Pâturage extensif Pâturage très extensif Pâturage ou fauche de lande	Le Mérour J.	1,84	Trésigneau
2012	Entretien très extensif des prairies	Kerléguer G.	10,62	Dinan, Kerdreux, Lostmarc’h
2016	Ouverture de milieu	Le Mérour J.	5	Trésigneau
2016	Fauche et pâturage	Trétout L.	15,73	Menesguen, Rostudel
2016	Conversion : sur la surface totale 12% maïs / 70 en Herbe.		4,66	Cap de la Chèvre
2016	Maintien de l’ouverture et absence de fertilisation		2,07	Cap de la Chèvre
2016	Maintien de l’ouverture et absence de fertilisation		5,59	Lostmarc’h
2016	Conversion : sur la surface totale 12% maïs / 70 en Herbe.		10,05	Lostmarc’h
2016	Maintien de l’ouverture et absence de fertilisation		4,86	Dinan
2016	Conversion : sur la surface totale 12% maïs / 70 en Herbe.		17,26	Dinan
2017	Maintien de l’ouverture et absence de fertilisation	Préssensé V.	6,89	Kerguillé
2017	Conversion : sur la surface totale 12% maïs / 70 en Herbe.		0,24	Trez Bihan - Guern
2017	Maintien de l’ouverture et absence de fertilisation.		0,22	Cap de la Chèvre
2019	Mesure « système » polyculture élevage		0,61	L’aber
2020	Conversion en Agriculture Biologique		7,52	Trez Bihan - Guern
2020	Conversion : sur la surface totale 12% maïs / 70 en Herbe.		18,85	Cap de la Chèvre

Tableau : liste des mesures agro-environnementales

\*\*\*

L'apparition des « Mesures agro-environnementales » en 2006 a donc facilité la contractualisation d'opérations de gestion sur les parcelles agricoles. Pour autant, pendant la période d'application du DOCOB, les mesures agro-environnementales ont peu contribué à maintenir des milieux ouverts.

Lors de la définition du périmètre Natura 2000, peu de parcelles agricoles ont été incluses dans le périmètre. Cette quasi-absence de parcelles agricoles sur le site diminue évidemment les opportunités pour les agriculteurs de mettre en place des MAEc.

Au vu du constat d'enfrichement généralisé à l'échelle du site, il est évident que le dispositif n'est en mesure de donner qu'une réponse très limitée à l'objectif.

Cette faible contractualisation de MAE s'explique par des problématiques liées au foncier agricole : un accès difficile lié à une spéculation, un morcellement, un développement des friches en zone agricole. Cette pression foncière est notamment vraie sur le bâti agricole. Les agriculteurs, particulièrement ceux qui voudraient s'installer, se trouvent face à des difficultés de trouver des bâtiments pour en faire des sièges d'exploitation.

### **3. La ferme de Kerguillé, un projet agricole pour espaces naturels**

---

Un projet agricole phare est à retenir sur le site Natura 2000 : la mise en place d'une exploitation agricole sur la ferme de Kerguillé, un projet estampillé Conservatoire du littoral.

En 2008, le CDL achète une exploitation sur la pointe de Dinan à Crozon qui comprends un siège d'exploitation dans le lieu-dit de Kerguillé et un ensemble de terrains sur les secteurs de Dinan, Kerdreux, Losmarc'h et Bregoulou. La gestion agricole, qui correspond à environ 48 ha en pâturage, fauche de prairie et de lande, est confiée à des agriculteurs qui utilisent les lieux et versent une redevance d'occupation au propriétaire, le CDL. A cela s'ajoute une mise à disposition d'un bâtiment à vocation professionnelle agricole, une maison et une chambre d'hôte. L'ensemble des conditions d'occupation de la ferme font l'objet d'une convention d'occupation temporaire d'usage agricole portant sur le domaine public du Conservatoire du Littoral.

A la suite de l'achat par le CDL et avant les premières installations, les parcelles font l'objet d'un défrichement sur une douzaine hectares. La gérance est ensuite confiée aux premiers exploitants. Ils y élèveront jusqu'en 2014, des chèvres pour produire du fromage, de la viande caprine et des veaux.

En 2015, le CDL lance un appel à projet pour la reprise de la ferme suite au départ des agriculteurs. Un couple d'agriculteurs reprend donc l'exploitation en 2016.

Au vu des objectifs de restauration et de maintien de milieux ouverts, l'élevage en bio est l'unique activité envisageable. Ils se sont donc tournés vers l'élevage ovin avec un chargement adapté à la sensibilité, la fragilité et à la spécificité des parcelles (Interview de Vincent Pressensé, juin 2019. Disponible à l'adresse suivant : <https://www.toutcommenceenfinistere.com/ferme-kerguille-crozon>, consulté en mars 2021). Vincent Pressensé et Emilie Simon élèvent des moutons de race rustique et locale (landes de Bretagnes et Rousson de la Hague). Les races choisies sont adaptées aux bords de mer et à la qualité des terrains proposés par le CDL. Au printemps, la ferme héberge environ 400 animaux, soit 200 brebis, 4 à 5 mâles et 200 petits.

L'activité purement agricole s'ajoute une activité de gestion d'un gîte, particulièrement utilisé par les randonneurs du GR34 et les familles. Cette activité connexe permet de faciliter l'équilibre financier de l'exploitation.

Le Conservatoire du littoral définit un cahier des charges précis. L'essentiel du projet est le maintien des prairies permanentes. Bien que les parcelles définies dans la convention aient été défrichées au début du premier projet, elles n'ont pas été entretenues par les premiers agriculteurs et aujourd'hui se sont refermées par des fougères et des pruneliers. A l'heure actuelle, la gestion conservatoire par agro-pastoralisme est donc compliquée sans une réouverture mécanique, difficilement réalisable par les agriculteurs.

Un agro-pastoralisme extensif pourrait être envisagé dans une optique de gestion conservatoire, sous réserve d'une réouverture mécanique des parcelles. Le pâturage à des fins d'entretien des habitats d'intérêt communautaire a déjà été évoqué entre l'opérateur Natura 2000 et les agriculteurs installés sur la ferme. Pour autant, il n'a pas encore été mis en place, car il n'est pas intéressant en termes d'élevage au vu de la pauvreté des milieux. La clef dans ce partenariat serait que le pâturage comme moyen de gestion puisse être une prestation rémunérée de la part des agriculteurs, à travers des MAEt par exemple. Ce sont notamment les parcelles en arrière-dunes à Kerdreux qui pourrait être concernées par ce genre de prestation.

La création de la ferme de Kerguillé par le CDL est l'illustration d'un projet agricole qui pourrait être bénéfique pour l'entretien de milieux naturels. Pour le moment, ce sont principalement les prairies qui sont entretenues, mais il serait largement concevable d'étendre le partenariat de gestion aux secteurs de landes et des dunes, sous réserve de financement des exploitants.

## Bilan général sur l'agriculture

L'activité agricole n'est pas une composante majeure du site Natura 2000. Ce contexte s'explique principalement par une absence d'inclusion de parcelles agricoles dans le périmètre du site, et de manière générale, un monde agricole peu développé dans l'Ouest de la Presqu'île.

Au vu du peu de parcelles intégrées au site et du peu d'exploitations agricoles à proximité, l'agriculture est un levier qui n'a pas ou très peu été utilisée pour la gestion des habitats d'intérêt communautaire. En effet, à l'échelle du territoire, on assiste à un retrait important de l'agriculture sur l'Ouest de la Presqu'île, zone directement concernée par le site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon ».

Si ce volet peut paraître léger en nombre d'actions, il faut rappeler que l'agriculture ne permet pas vraiment d'agir sur les habitats d'intérêt communautaire. En effet, l'agriculture est principalement dirigée sur les parcelles cultivées ou agricoles. En effet, les parcelles hébergeant des habitats d'intérêt communautaire ne sont pas attractives pour les exploitants du fait de leur faible valeur agronomique pour les bêtes. L'exploitation de ces parcelles est souvent plus une contrainte. Une réflexion pourrait être menée pour financer l'entretien des habitats d'intérêt communautaire à travers des mesures de types MAEt. Par ailleurs, il faut également évoquer, que dans le contexte d'élaboration du DOCOB, d'autres problématiques étaient prioritaires par rapport aux enjeux agricoles.

Par ailleurs, la problématique de la pression foncière est à souligner. Pour les exploitants, la difficulté à trouver du bâti agricole pour les sièges d'exploitation conduit à un réel déclin sur l'Ouest presqu'îlien.

L'abandon des pratiques agricoles n'est pas récent, mais les conséquences émergent aujourd'hui puisque les milieux se referment.

Réintroduire les animaux qui ont permis de contenir pendant des siècles la lande rase, pourrait être une solution pertinente face à l'enrichissement constaté. En effet, l'agriculture est un moyen de gestion judicieux, sur certains terrains pas trop fragiles et avec des animaux appropriés. Les animaux pourraient de prime abord être utilisés pour l'entretien sur les secteurs ouverts, et à moyen terme, sur de nouveaux secteurs réouverts mécaniquement.

Pour autant, le pâturage ne semble pas être une solution pour le moment, puisque les partenariats avec les agriculteurs ne sont pas encore envisageables.

Définir les MAEt qui pourraient être envisagées sur le site et reprendre contact avec les acteurs du monde agricole local pourrait être des premières actions vers une gestion des espaces naturels par un agropastoralisme extensif.



# EVALUATION TRANSVERSALE



## Bilan général de 15 ans d'actions

L'évaluation du DOCOB du site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon » a permis de faire un bilan de 15 ans de mise en œuvre. Cette évaluation a mis en évidence les avancées et pointe également les faiblesses.

Dans cette première phase d'animation, le programme Natura 2000 s'est progressivement mis en place au sein du territoire. L'établissement de la politique à l'échelle locale s'est fait en parallèle de la construction lui-même du programme à l'échelle nationale. L'opérateur a donc vu naître et/ou évoluer, au fur et à mesure de l'animation, des outils de mises en œuvre qui ne préexistaient pas ou nécessitaient des améliorations.

### Des actions efficaces à maintenir et à renforcer

Le programme Natura 2000 a été un réel moteur de la gestion des espaces naturels en Presqu'île de Crozon, notamment dans la concertation avec les acteurs du territoire. En d'autres termes, la politique Natura 2000 a permis la mise en relation de différents acteurs, et d'ouvrir un certain dialogue qui n'existait alors pas à l'époque, en particulier entre certains usagers et entre les usagers et certains gestionnaires. Parmi ces acteurs, on mentionnera les usagers, les collectivités, le Conservatoire du littoral et les autres structures gestionnaires.

Natura 2000 a également été initiateur de plusieurs actions de gestion grâce aux contrats Natura 2000, principalement en lien avec la forte fréquentation du site. En effet, cette problématique semble avoir été jugé comme prioritaire par rapport à l'entretien lié à la dynamique naturelle.

En conclusion, il est indéniable que le programme Natura 2000 a été moteur dans une dynamique de territoire pour empêcher la perte de la biodiversité.

### Chronologie de la mise en œuvre du Document d'Objectifs

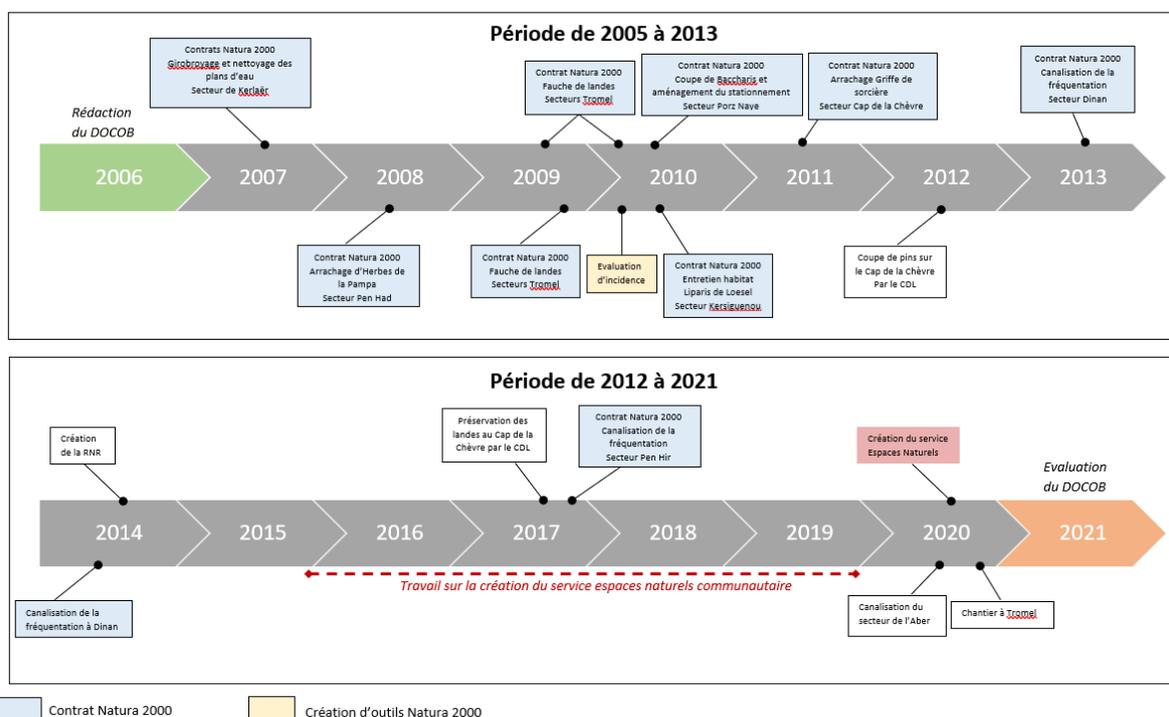


Figure 32 : Chronologie de la mise en œuvre du DOCOB.

## **Des faiblesses, pistes pour une amélioration**

---

La mise en œuvre a été moins efficace en ce qui concerne l'entretien des habitats d'intérêt communautaire menacés par un développement naturel de la végétation. Les experts soulignent la nécessité d'orienter les futures actions vers l'entretien des milieux ouverts, dont la tendance naturelle est la fermeture et le vieillissement considérés comme une forme de dégradation.

L'évaluation met également en exergue un manque de suivis de la dynamique des milieux, notamment après les opérations de gestion. On relève le manque d'une appréciation scientifique (retours d'expérience sur des sites pilotes, références scientifiques) pour définir les orientations de gestion.

Les actions relatives à la préservation et aux suivis des espèces d'intérêt communautaire sont également peu nombreuses. Le volet « amélioration des connaissances » n'a pas suffisamment été développé pour certaines espèces dans le cadre de Natura 2000, et certains taxons restent encore mal connus. Les connaissances manquent notamment pour appuyer les choix de gestion de l'opérateur.

\*\*\*

Le tableau récapitulatif de l'atteinte des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels est présenté en annexe X.

## **Des freins qui ont entravé la gestion**

---

Différents freins ont ralenti la mise en œuvre du DOCOB et ont empêché l'aboutissement de certaines actions.

Il en ressort notamment que la multitude de propriétaires sur le site (parcellaire très découpé) complique l'élaboration de mesures de gestion sur les espaces naturels.

Certaines lacunes peuvent également être expliquées par un manque de temps de l'opérateur pour initier des actions. En effet, un mi-temps incluant une grosse proportion de démarches administratives et d'autres dossiers débordant sur le temps Natura 2000 ont limité la capacité à mettre en place des projets Natura 2000. Également, on peut relever que jusqu'en 2020, l'opérateur ne possède pas d'équipe en régie pour, entre autres, mettre en œuvre certaines actions simples de maintenance, d'entretien des habitats ou de suivi.

Les freins directement liés aux limites de la démarche Natura 2000 sont traités dans la partie « Natura 2000, un outil suffisant pour la protection des espaces naturels ? » page 118.

## **Des questionnements qui restent en suspens**

---

Certaines questions restent en suspens quant aux approches de gestion, on peut notamment soulever la question de la priorisation des enjeux lors de la gestion.

De manière générale, le manque d'une approche scientifique dans la gestion place l'opérateur dans l'incertitude lors des choix de gestion. En effet, l'opérateur doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion scientifique approfondie pour définir les orientations de gestion.

D'autres questions subsistent quant aux suivis et aux inventaires scientifiques du site. On peut aujourd'hui se poser différentes questions : quelles espèces sont à suivre ou à inventorier en priorité ? Quel protocole mettre en place ?

Plusieurs acteurs partagent le souhait de l'étude d'une extension de site. Cette extension permettrait notamment d'inclure le territoire de chasse des Grands Rhinolophes (suite à l'étude de radiopistage) et l'étang du Fret. Cette réflexion pourra notamment entrer dans la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées, qui donnera la possibilité de modifier le périmètre des sites Natura 2000.

Sans compter que certaines problématiques du site s'inscrivent bien au-delà de la démarche Natura 2000, et résident en la mise en place d'un réel projet de territoire, l'Opération Grand Site par exemple. D'autres démarches pourront sans doute mieux répondre à certaines problématiques du site. On peut d'ailleurs s'interroger sur le positionnement et les limites de la démarche.

### **Natura 2000, un outil suffisant pour la protection des espaces naturels ?**

---

La présente évaluation montre que Natura 2000 est un outil assez efficace mais pas suffisant dans la protection des espaces naturels.

Les contrats Natura 2000 sont une réelle plus-value de ce programme européen, mais les avancées en termes de maintien du bon état de conservation des habitats et des espèces dépendent finalement d'un ensemble d'outils présents sur le territoire. De nombreux partenaires initient des actions de gestion en dehors des financements du programme Natura 2000 (Région, Département, Communauté de communes). On peut cependant noter que beaucoup se sont inspirés des actions proposées dans le DOCOB pour la mise en place d'actions de gestion.

Les opérations de gestions menées au titre de Natura 2000 ont donc été bénéfiques en termes de protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, mais n'ont que partiellement atteint leurs buts. Assurément, il faudrait plus de temps d'animation et de financement de contrats Natura 2000 pour garantir l'atteinte des objectifs et la diversification des actions.

Le manque de suivis mis en évidence dans cette évaluation tient en partie aux leviers d'action limités de Natura 2000. En effet, la démarche ne prévoit pas de financement pour les actions de suivis, et, il est parfois difficile des les organiser en régie.

En définitive, le programme Natura 2000 est un bon outil mais, à lui seul, ne permet pas de répondre aux exigences du DOCOB.

### **Le service espaces naturels, un nouvel atout dans la gestion du site**

---

Parmi les réussites du DOCOB, retenons l'investissement des acteurs du territoire qui a permis la création du service espaces naturels.

En effet depuis 2015, la priorité a été donnée à la mise en place d'un service espace naturel communautaire. Ce service confère un atout majeur dans la future mise en œuvre du prochain DOCOB, dès lors qu'une part de plus en plus importante des actions de gestion vont pouvoir être menées en régie. La création du service a d'ores et déjà commencé à porter ses fruits puisque de plus en plus d'actions de gestion sont mises en place. A l'avenir, l'enjeu technique majeur, sera pour le service espaces naturels de mettre en place des contrats Natura 2000 en régie de trouver un équilibre entre gestion des espaces naturels et gestion des sentiers.

## Regard critique sur l'évaluation

L'évaluation du DOCOB est un bon outil pour faire un bilan des mesures mises en place, de leur efficacité et pour décider de la meilleure suite à donner en termes de gestion du site Natura 2000 concerné.

Cependant, cette évaluation a été un exercice délicat lié à plusieurs difficultés rencontrées lors de ce travail. Certains résultats restent donc à nuancer.

Premièrement, les suivis ont été peu nombreux, et nous avons manqué « d'états de référence ». Ce manque de suivis est accompagné d'un manque d'indicateurs, outils de base pour suivre les actions et leurs effets. Ce manque d'indicateurs ne permet pas une appréciation scientifique, et repose plutôt sur une analyse empirique. L'absence de suivis quantitatifs ne permet pas de connaître l'impact des mesures de gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Un point de vigilance est également à porter sur les données utilisées dans le cadre de l'évaluation. En effet, certaines données utilisées n'ont pas fait l'objet de mise à jour récente. Il est également possible que des conclusions soient tirées à partir de données qui ne soient pas idéales mais qui soit les seules données exploitables, par exemple les photographies aériennes. Il est donc possible que les conclusions tirées soient à nuancer.

Par ailleurs, beaucoup d'actions réalisées par d'autres acteurs ont été inclus à ce diagnostic, il donc important de bien faire la part des choses entre la gestion au titre de Natura 2000 et la gestion des espaces naturels de manière générale.

## CONCLUSION

### *Des perspectives à mettre en place*

L'évaluation a permis, en plus de faire un bilan de 15 ans de mises en œuvre, de dégager les manques et les faiblesses, que se soit en termes d'enjeux ou de mises en œuvre.

Actualisation du DOCOB, la prochaine étape

---

Globalement, le document d'objectif ne nécessite pas une réécriture, et les modifications sont plutôt mineures vis-à-vis de son contenu. Il est donc proposé de faire une actualisation plutôt qu'une révision complète du DOCOB. En effet, même si le contexte a largement évolué, les enjeux, les menaces qui y pèsent sur le site et les outils à disposition de l'opérateur local sont pratiquement identiques à ceux déjà identifiés dans le premier DOCOB.

Assurément, le DOCOB Natura 2000 n'est plus à jour concernant : les évolutions du territoire, la réglementation, les nouveaux acteurs de la protection des espaces naturels et l'état des connaissances scientifiques. Les objectifs et les actions devront être optimisés.

Le futur DOCOB devra s'adapter aux préconisations de la DREAL en élargissant la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire à toutes les espèces à enjeux. Il conviendra également qu'il s'appuie sur des indicateurs comme il est proposé dans la méthode CT88 proposée par l'ATEN (OFB, 2021). Il faudra donc mettre un point de vigilance quant à la définition d'indicateurs simples, les indicateurs relevant généralement de paramètres biologiques complexes à suivre.

Le futur DOCOB devra également s'intégrer de manière optimale à l'ensemble des outils existants sur le territoire pour contribuer à une gestion globale des espaces naturels. Nous pouvons rappeler qu'aujourd'hui, Natura 2000 se place dans un contexte particulier, où plusieurs projets de protection des espaces naturels sont en place (RNR, PNMI) ou sont en réflexion (OGS).

Et après ?

---

Maintenant que Natura 2000 est bien établi dans le paysage de la protection des espaces naturels, il s'agira, dans un deuxième temps d'animation, de continuer et de renforcer les actions de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les actions pourront d'avantage s'orienter vers la gestion et le suivi des sites et des espèces en portant une attention spécifique aux actions qui n'ont pas abouti dans cette première période d'animation.

Le premier enjeu sera de maintenir une animation active en mobilisant les acteurs du territoire. L'évaluation réaffirme le besoin d'appropriation de la démarche Natura 2000 par les acteurs locaux.

Le second enjeu sera d'initier des actions de gestion incluant les contrats Natura 2000 et les actions qui sont désormais possibles grâce au service espaces naturels communautaire. L'idée est d'initier des mesures cohérentes et complémentaires avec celles déjà mises en place.

Le troisième enjeu sera de mettre en place un suivi régulier de l'état de conservation des milieux naturels et des espèces. En effet, nous savons que le volet qui a pêché pendant cette première période d'animation sont les suivis. Ils devront donc être l'objet d'une attention particulière dans la mise à jour du DOCOB et l'animation du site.

**Il est à espérer que la mise à jour du Document d'objectifs redonne de l'impulsion à la démarche qui, connaît une bonne relance de la dynamique depuis la création du service espaces naturels.**

## Bibliographie

- Agence française pour la biodiversité, Parc naturel marin d'Iroise, Le Hir M. (2017). Grottes intertidales du Parc naturel marin d'Iroise.
- Boillot S. et Coat S., (2019). Plan de gestion 2020-2029 de la Réserve naturelle régionale des sites d'intérêt géologique de la Presqu'île de Crozon. Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime, 280 p.
- Boireau J. & Le Campion T. (2011). Etude des terrains de chasse de la colonie de grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* de Camaret-sur-Mer (29). Site Natura 2000 FR5300019 « Presqu'île de Crozon ». Groupe Mammalogique Breton. 59 pp.
- Boireau J. 2018. Projet Trame Verte et Bleue du Parc Naturel Régional d'Armorique. Etude des corridors de la colonie du Grand rhinolophe de la base de Lanvéoc-Poulmic (29). Groupe Mammalogique Breton. 36 pp.
- Boireau J. & Le Jeune P. 2007. Etude du régime alimentaire du grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774) dans quatre colonies du département du Finistère (France). Résultats et propositions conservatoires. Groupe Mammalogique Breton. 70pp.
- Bourdon P. et Coic. T. 2007. Fonctionnement hydraulique, carte de végétation, flore et faune remarquables. Proposition d'aménagements et gestion conservatoire. 9pp.
- Bretagne Vivante & Fouillet P. (2014). Analyse et cartographie des populations de 5 espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire : Cordulie à cops fin, Agrion de mercure, Damier de la Succise, Lucane cerf-volant et Escargot de Quimper sur le site Natura 2000 « Presqu'île de Crozon ». 30 pp.
- Castay S. (2014). Etude des grottes en mer à marée de la Presqu'île de Crozon. Mise en place d'une typologie. Mémoire de Master 1, Université de Bretagne Occidentale. 51 p.
- CEREMA (2019). Accompagnement à l'évaluation des documents d'objectifs Natura 2000. Des repères pour auto-évaluer un DOCOB Natura 2000. 37 pp.
- Comité de bassin Loire-Bretagne (2019). Etat des lieux du Bassin Loire-Bretagne établi en application de la directive cadre sur l'eau. Elaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022 – 2027. 390 pp.
- Conseil Départemental du Finistère (2020). Atlas des espaces naturels sensibles et des zones de préemption du Département. CC Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime. 10 pp.
- Delacourte (2020). Site de l'Aber : Tome 1 : état des lieux & enjeux. 93 pp. Tome 2 : Programme d'actions. 80 pp. Tome 3 : Evaluation. 20 pp. PNMI, CDL, communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime.
- Delassus L. (2018). Inventaire et cartographie de la végétation de l'Aber de Crozon. Conservatoire Botanique National de Brest. 202 pp.
- Gueguen S. (2006). Document d'objectifs du site FR5300019 « Presqu'île de Crozon ». Tome 1 : Etat des lieux. 175pp. Tome 2 : Les objectifs et mesures de gestion. 298 pp. Tome 3 : Cartes et annexes. Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime.

- Hardegen M., Guyader D. (2021). Couche d'alerte « flore vasculaire » du CBN de Brest. Document utilisateur Bretagne – Edition mars 2021. Conservatoire botanique national de Brest. 6 p.
- Hily C., Lejart M., Larziliere A. (2010). Herbiers de zostère marines (*Zostera marina*) du Parc naturel marin d'Iroise (état initial 2009 – 2010). Laboratoire des sciences de l'environnement marin (LEMAR).
- Le Moigne (2005). Inventaire, analyse et propositions de gestion des plantes invasives présentes dans le périmètre Natura 2000 du site 19 « Presqu'île de Crozon ».
- Masquelier A. (2021). Cartographie de la végétation de la RNR géologique de la Presqu'île de Crozon par la méthode de la phytosociologie. Mémoire de stage de Master 2. UBO. 91 pp.
- Masson G. et Hardegen M. (2015). Natura 2000 en Bretagne : Espèce végétales d'intérêt communautaire. Bilan des connaissances et enjeux de conservation. DREAL Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 43 p.
- Office Nationale des Forêts (2008). Forêt Domaniale des dunes de Lesteven. Premier aménagement 2008 – 2027. Série unique d'intérêt écologique général. 34 pp.
- Office Nationale des Forêts (2018). Aménagement des boisements de la Presqu'île de Crozon 2018 – 2032. Aménagement forestier. 44 pp.
- Office Français de la Biodiversité (Mise à jour en avril 2021). Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Outils de gestion et de planification. Cahier technique n°88.
- Parc Naturel Marin d'Iroise, Conservatoire du littoral, CCPCAM, Commune de Crozon (2020). Plan de gestion. Site de l'Aber. Tome 1 & 2. 88p. et 103p.
- Quere E. & Geslin J. (2016). Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne. Conservatoire Botanique National de Brest. 41 pp.
- Quere E. (2020). Plan national d'actions. Mise en œuvre de la déclinaison régionale en faveur de la conservation du liparis de Loesel (*liparis loeselii*) en Bretagne. Bilan des actions 2017 - 2018- 2019. 29 pp.
- Quillien N. & Grall J. (2011). Caractérisation des bancs de maërl dans le périmètre du Parc Naturel Marin d'Iroise. Rapport final. 81 p.
- Riu M. & Kerever C. (2017). Diagnostic et schéma d'intention pour la mise en place d'un service « Espaces Naturels ». Dervenn Conseils et Ingénierie – Portances Conseils. 29 pp.
- Sawtshuk J. (2010). Restauration écologique des pelouses et des landes des falaises littorales atlantiques : analyse des trajectoires successionales en environnement contraint. Thèse. Université de Bretagne occidentale. 398 p.
- SERAMA. (2017). Etude préalable au contrat territorial volet « Cours d'eau sur le bassin versant du Kerloc'h. Note de Synthèse. EPAB. 12 pp.
- Simonnet F. (2010). Statut et conservation de la Loutre d'Europe (*lutra lutra*) dans le Parc naturel marin d'Iroise. 54 p.

- URBICAND, SOBERCO Environnement, A3 PAYSAGE, ATEMIA (2020). Etude diagnostic et opportunité d'une démarche « Grand Site de France ». 180 pp.
- Valentin B., Toussaint B., Duhamel, F. Valet J.M. (2010). Plan national d'actions en faveur du Liparis de Loesel. Conservatoire botanique national de Bailleul – Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de la mer. 154 pp.
- Vagne B. (2020). L'homme et les espaces naturels littoraux – Étude de la fréquentation humaine du site de l'Aber. Université de Bretagne Sud), Parc naturel Marin d'Iroise, Conservatoire du Littoral.
- Wiza S. (2016). Inventaires naturalistes sur le RNR. Bretagne vivante. 26 pp.

## Pages web

- Tout commence en Finistère, interview de Vincent Pressensé :

<https://www.toutcommenceenfinistere.com/ferme-kerguille-crozon>, consulté en mars 2022.

- Journées de rencontres et de réflexion inter-acteurs sur la restauration et l'observation des hauts de falaises littorales :

<https://restobs.sciencesconf.org/>, consulté en mars 2022.

- Natura 2000 « Presqu'île de Crozon » :

<http://presquile-de-crozon.n2000.fr/>, consulté en avril 2022.

- Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne maritime, page dédiée à Natura 2000 :

<https://www.comcom-crozon.com/environnement/espaces-naturels/natura-2000/>, consulté en avril 2022.

- Atlas du Groupe Mammalogique Breton :

<https://atlas.gmb.bzh/>, consulté en février 2022.

- Plateformes Biodiv'Bretagne :

<https://data.biodiversite-bretagne.fr/accueil>, consulté en avril 2022.

- Faune Bretagne :

<https://www.faune-bretagne.org/>, consulté en février 2022.

# **ANNEXES**

## Annexe I

### Liste des habitats d'intérêt communautaire.

#### 1 – Habitats côtiers et végétation halophytiques

##### 11 - Eaux marines et milieux à marées :

1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

1150 - Lagunes côtières\*

1170 - Récifs

##### 12 - Falaises maritimes et plages de galets :

1210 - Végétation annuelle des laisses de mer

1220 - Végétation vivace des rivages de galets

1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

##### 13 - Marais et prés-salés atlantiques et continentaux :

1310 - Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses

1330 - Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*)

#### 2 – Dunes maritimes et continentales

##### 21 - Dunes maritimes des rivages atlantiques :

2110 - Dunes mobiles embryonnaires

2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)

2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)

2190 - Dépressions humides intradunales

#### 3 – Habitats d'eaux douces

##### 31 - Eaux dormantes :

3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.

#### 4 – Landes et fourrés tempérés

4020 - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*\*

4030 - Landes sèches européennes

#### 6 – Formation herbacées naturelles et semi-naturelles

##### 64 - Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes :

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

#### 7 – Tourbière hautes et tourbière basses

##### 71 - Tourbières acides à sphaignes :

7110 - Tourbières hautes actives

7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

##### 72 - Tourbières neutro-alkalines (bas marais alcalins) :

7210 - Marais calcaires à *Cladium mariscus*

7230 - Tourbières basses alcalines

#### 8 – Habitats rocheux et grottes

##### 83 - Autres habitats rocheux :

8330 - Grottes marines submergées ou semi-submergées

#### 9 – Les forêts

##### 91 - Forêts de l'Europe tempérée :

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*).

## Annexe II

### Liste des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire.

#### Plantes :

Le liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) - Code Natura 2000 : 1903

L'oseille des rochers (*Rumex rupestris*) - Code Natura 2000 : 1441

Le trichomanès remarquable (*Trichomanes speciosum*) - Code Natura 2000 : 1421

#### Insectes :

La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) - Code Natura 2000 : 1041

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) - Code Natura 2000 : 1044

Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) - Code Natura 2000 : 1065

l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) - Code Natura 2000 : 1078

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) - Code Natura 2000 : 1083

l'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) - Code Natura 2000 : 1007

#### Mammifères :

Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) - Code Natura 2000 : 1304

Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) - Code Natura 2000 : 1308

Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) - Code Natura 2000 : 1321

Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) - Code Natura 2000 : 1355

Phoque gris (*Halichoerus grypus*) - Code Natura 2000 : 1364

## ANNEXE III

### Composition des groupes de travail dans le cadre de l'évaluation du DOCOB

Groupe de travail n°1 : Groupe « technique »	Groupe de Travail n°2 : Groupe « usagers »
<p><b>Communauté de communes :</b></p> <p>Chargée de mission Natura 2000 : Guéguen S.            Chargée d'évaluation du Docob : Courant A.            Directeur Général des Services : Le Brenn H.            Réserve Régionale de France : Coat S.            Service « Espaces naturels » communautaire : Sionneau Y.</p> <p><b>Experts scientifiques et techniques :</b></p> <p>Parc Naturel Marin d'Iroise : Gicquel C.            Conservatoire du littoral : Gay I.            Parc Naturel Régional d'Armorique : Bourdoulous J.            Office national des Forêts : Sansot P.            Service « Espaces naturels » de Crozon : Cadiou D.            Conservatoire Botanique National de Brest : Querre E.            Groupe Mammalogique Breton : Caroff C.            Bretagne Vivante : David M.</p> <p><b>Instance de l'Etat :</b></p> <p>DDTM : Pascal Jakymiw            DREAL : Pierre-Jean Berthelot            Département du Finistère : Le Bars R.            Région Bretagne : Binard R.</p> <p><b>Elus :</b></p> <p>Président de la commission « Espaces naturels, biodiversité, climat et énergie » : Pascalini M.</p>	<p><b>Communauté de communes :</b></p> <p>Chargée de mission Natura 2000 : Guéguen S.            Chargée d'évaluation du Docob : Courant A.            Directeur Général des Services : Le Brenn H.            Réserve Régionale de France : Coat S.            Service « Espaces naturels » communautaire : Sionneau Y.</p> <p><b>Usagers :</b></p> <p>Sociétés de chasse communales            Pêcheurs : AAPPMA            Surfeurs : Surfing club Crozon            VTTistes : Club de VTT Presqu'île de Crozon            Randonneurs : Fédération française de randonnée pédestre            Escaladeurs : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade            Chambre d'agriculture</p>

## ANNEXE IV

### Liste des personnes ressources contactées dans le cadre de l'évaluation

Berthelot Pierre-Jean. Chargé de mission biodiversité à la DREAL Bretagne.  
Accompagnement autour de la démarche d'évaluation. Rencontre le 02/12/21.

Boireau Josselin. Chargée de mission « Etudes et conservation » au Groupe mammalogique Breton.  
Connaissance sur les mammifères. Rencontres du 17/02/22.

Bourlier Olivier. Responsable du service de l'eau au sein de la CCPCAM.  
Information sur les analyses de l'eau.

Cadiou Didier. Agent du service Espaces Naturels de la mairie de Crozon.  
Retours sur les actions réalisées par la mairie, travail de mémoire sur l'évolution du territoire. Contacts réguliers tout au long de l'évaluation.

Capietto Anna. Chargée de mission MarHa au Parc Naturel Marin d'Iroise.  
Participation au groupe de travail, retour sur la partie marine.

Champion Emmanuelle. Chargée de coordination de l'équipe Natura 2000 au sein de la LPO et formatrice au sein de l'OFB.  
Retour sur la méthode CT88. Rencontre le 10/11/2021.

Coat Sophie. Conservatrice de la Réserve Naturelle Régionale.  
Retours sur les actions de la Réserve. Contacts réguliers tout au long de l'évaluation.

Cotton Solange. Représentante de la Fédération Française de Randonnée.  
Participation au groupe de travail en tant qu'utilisateur.

Michel David. Naturaliste au sein de Bretagne Vivante.  
Participation au groupe de travail, avis d'expert sur les questions naturalistes. Rencontre du 17/02/22.

Garrin Mael. Groupe d'étude des invertébrés Armoricaïns.  
Connaissance sur les invertébrés. Rencontre du 15/02/22.

Gay Isabelle. Chargée de mission Finistère au Conservatoire du littoral.  
Retours sur les actions réalisées par le CDL. Contacts réguliers tout au long de l'évaluation.

Larzillière Agathe. Chargée de mission biodiversité au Parc Naturel Régional d'Armorique.  
Participation au groupe de travail, regard sur les évolutions du territoire.

Le Bars Ronan. Technicien Espaces Naturels Sensibles au Conseil Départemental du Finistère.  
Retour sur les actions du Département dans le cadre des ENS.

Le Bris Chrystelle. Pôle accueil et Qualité au sein de la Office de Tourisme. CCPCAM.  
Information sur la fréquentation en Presqu'île de Crozon.

Leclerc Pauline. Conseillère en réglementation et promotion des activités sportives de nature. Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.  
Participation au groupe de travail. Chiffres d'évolution des activités de nature.

Le Gall Joël. Président de la Société de Chasse de Crozon.  
Participation au groupe de travail et contact concernant les espèces. Echanges du 14/01/22.

Lenormand Anne. Chargée de mission Natura 2000 pour le site Marais de Vilaine.  
Retour d'expérience sur son évaluation et sur la méthode CEREMA. Rencontre le 29/11/21.

Loncle Nicolas. Chargé de mission Natura 2000 pour le site de Guissény.  
Retour d'expérience sur son évaluation et sur la méthode CEREMA. Rencontre le 18/11/21.

Neollier Marie-Amélie. Chargée de mission prévention et lutte contre les déchets plastiques.  
Informations sur les bacs à marée. Echanges du 17/03/22.

Pierre Aurélien. Chargé de mission Natura 2000 pour le site du Cap d'Erquy – Cap Fréhel.  
Retour d'expérience sur la révision du DOCOB. Rencontre le 24/11/21.

Querré Emmanuel. Chargée d'étude au Conservatoire Botanique National de Brest.  
Retour sur les états de conservation, efficacité des actions.

Quillien Lionel. Direction départementale des territoires et de la mer.  
Participation au groupe de travail pour accompagner la démarche.

Roche Laurence. Garde forestière à l'Office Nationale des Forêts.  
Retours sur les actions de l'ONF. Echanges du 29/12/2021.

Robin Olivier. Coordinateur du pôle milieux naturels – établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez.  
Information sur les MAEc.

Sionneau Yvan. Responsable de la gestion des Espaces Naturels et des sentiers à la Communauté de communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime.  
Retours sur les actions réalisées par le service. Contacts réguliers tout au long de l'évaluation.

## ANNEXE V

### Répartition du temps d'animation alloué aux différents volets Natura 2000

<i>Temps pour l'animation du DOCOB</i>	<i>Temps total</i>	<i>Gestion administrative, financière, gouvernance</i>	<i>Vie de réseau</i>	<i>Information, communication, sensibilisation</i>	<i>Suivis scientifiques et gestion</i>	<i>Evaluations d'incidences</i>	<i>Hors contrat</i>	<i>MAE</i>	<i>Contrat Natura 2000</i>
<i>2006 - 2010 Pas de données</i>									
2011	<b>70,5</b>	18,25 CM : 10,75 E : 7,5		11,5 CM : 10 E : 1,5	13,5	8	2,5	4,25	12,5
2012	<b>71,5</b>	21,5 CM : 14,5 E : 7		10,25 CM : 9,25 E : 1	9,25	12,5	6	4,75	6,75
2013	<b>60,25</b>	12 CM : 7,5 E : 5	9	8,25	4,75	2,25	8	2,25	5
2014	<b>86,25</b>	16,41 CM : 13,41 E : 3	16,66	15,45	8	10,19	9,16	0,87	7,5
2015	<b>77,64</b>	18,42 CM : 15,28 E : 3,14	5	7,62	7,02	6,12	13,5	2,5	9
2016	<b>93,89</b>	17,95 CM : 14,20 E : 3,75	10,50	6,86	32,26	5,83	8,79	1,83	9,87
2017	<b>75,33</b>	14,55 CM : 10,96 E : 3,59	6,16	7,63 CM : 5,19 Com : 2,44	29,1 CM : 22,5 SIG : 6,6	2,63	5,64	0	9,62
2018	<b>74,43</b>	20,36 CM : 16,45 E : 3,91	8,46	10,06 CM : 8,27 Com : 1,79	14,76 CM : 13,56 SIG : 1,2	4,04	13,98	0,38	2,37
2019	<b>73,49</b>	15,25 CM : 12,3 E : 2,95	10,52	7,79 CM : 6,7 Com : 1,09	29,09 CM : 27,89 SIG : 1,2	2,88	7,5	0	0,39
2020	<b>70,84</b>	18,08 CM : 15,96 E : 2,12	*Sensibilisation	13,71* CM : 11,72 Com : 1,99	16,53 CM : 14,09 SIG : 2,44	1,79	17,38	0,13	3,22

E = Encadrant / Com = Chargée de communication / S.I.G. = Technicienne SIG / CM = Chargée de mission

## ANNEXE VI

### Composition du comité de pilotage

---

le Préfet du Finistère, Mahé Phillipe,  
la sous-préfète de Chateaulin, Maynadier Claire,  
le Préfet maritime de l'Atlantique, Lebas Olivier,  
le Commandant de la Région Terre Nord Ouest, Général Casanova,  
Le Directeur de la DREAL, Navez Marc,  
le Délégué à la Mer et au Littoral, Vincent Hugues,  
le Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère, Charretton Phillipe,  
le Maire de Crozon, Berthelot Patrick,  
le Maire de Telgruc, Lemoigne Yves,  
le Maire de Camaret-sur-mer, Le Mérour Joseph,  
le Maire de Roscanvel, Gourvez Jean-Yves,  
le Président de la commission agricole de Crozon, Leroux Hervé,  
le Directeur régional de l'ONF,  
la Directrice régionale de l'OFB, Détoç Sylvie,  
La Présidente du Parc Naturel Régional d'Armorique, Peron Françoise,  
le Directeur-délégué du parc naturel marin d'Iroise, Boileau Fabien,  
le Président du conseil régional de Bretagne, Chesnais-Girard Loïg,  
la Présidente du conseil départemental du Finistère, Sarrabezolles Nathalie,  
le Directeur départemental de la cohésion sociale du Finistère, Barth Serge,  
le Délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Olivry Didier,  
le Président de la chambre d'agriculture du Finistère, Caugant Jean-Hervé,  
le Président de l'ODASEA du Finistère, Le Saint Hervé,  
le Président du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, Clavez Yves,  
le Président du comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs du Finistère, Vinay Paul,  
le Président de la fédération des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques, Perron P.  
le Président de l'AAPPMA de Crozon, Amiel Jean-Claude,  
le Président du comité départemental de la randonnée pédestre, Jaouen Yves,  
le Président du comité départemental de tourisme équestre du Finistère,  
le Président de la fédération départementale des chasseurs du Finistère, Autret Daniel,  
le Président de l'association de chasse sur le domaine public maritime du Finistère, Lancien Bruno,  
le Président de la société communale de chasse de Crozon, Le Gall Joël,  
le Président de la société communale de chasse de Camaret, Suignard Jean,  
le Président de la société communale de chasse de Roscanvel, Le Goff Joël,  
le Président de la société communale de chasse de Telgruc, Bideau Hervé,  
le Président du Centre Nautique de Crozon-Morgat, Macé Yvon,  
le Président du Centre nautique de Telgruc sur mer, Mazeau Daniel,  
le Président du Club VTT Presqu'île de Crozon, Le Brenn Hubert,  
le Directeur du Club Léo Lagrange, Valat Gabriel,  
le Président de l'ULAMIR Crozon, Treguier Gérard,  
la Directrice de l'APAS Camaret, Lebrour Marianne,  
le Président de Bretagne Vivante-SEPNB, Kervingant Gwénola,  
le Délégué de Bretagne Vivante-SEPNB, David Michel,  
Le Vice- Président du GRETIA, Roustide Didier,  
le Directeur du conservatoire botanique national de Brest, Dhervé Dominique,  
le Président du Groupe Mammalogique Breton, Bithorel Benoît,  
le Président de l'université de Bretagne occidentale, Gallou Matthieu,  
le Directeur d'IFREMER, Dosdat Antoinette,  
le Président de la Maison des Minéraux, Briand Luc,  
le Représentant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, Yesou Pierre.

## ANNEXE VII : Contrats Natura 2000

Période	Bénéficiaire	Montant total ht	Date signature	Actions prévues	Habitat / espèce concernés	Surface ou nb	Avancement
2006- 2011	<b>Société de chasse de Roscanvel</b>	9894.99 €	18/12/2006	Girobroyage de la lande.	Landes rases	3.701 ha	Contrat terminé
2006- 2011	<b>Société de chasse de Roscanvel</b>	1452 €	18/12/2006	Nettoyage de bordures de plan d'eau.	Mares formées dans les anciens trous de bombes	363 ml	Contrat terminé
2008-2013	<b>CCPC</b>	3927 €	07/04/2008	Arrachage d'herbes de la Pampa.	Dunes et landes rases	27 plants	Contrat terminé
2009-2014	<b>Mairie de Crozon</b>	3946,80 €	31/12/2009 (avenant)	Fauche de landes avec exportation des produits de coupe.	Tourbière de Tromel	0,25 ha	Contrat terminé
2010-2015	<b>Commune de Crozon</b>	3468 €	10/08/2010	Fauche de landes avec exportation des produits de coupe.	Tourbière de Tomel	0,25 ha	Contrat terminé
2010-2015	<b>Conservatoire du Littoral</b>	25552,62 €	18/12/2009	Arrachage de Baccharis et mise en défens	Dunes et landes rases	774 ml 320 ml mise en défens	Contrat terminé
2010-2015	<b>Conservatoire du Littoral</b>	15166,94 €	18/12/2009	Protection de l'habitat du Grand Rhinolophe (pose de grilles sur des fortifications)	Le Grand Rhinolophe (chauve-souris).	16 pct	Contrat terminé
2010-2015	<b>Commune de Crozon</b>	7068,36 €	28/12/2010	Entretien de l'habitat du Liparis de Loesel	Dépression humide intradunale et Liparis de Loesel	0,18 ha	Contrat terminé
2011-2016	<b>Commune de Crozon</b>	3827,20 €	29/12/2011	Arrachage griffes de Sorcières	Végétation de falaise	0,40 ha	Contrat terminé
2013-2018	<b>Conservatoire du Littoral</b>	16 666 €	09/2013	Canalisation du public sur la pointe de Dinan	Landes rases et végétation de falaise	1600 ml	Contrat terminé
2016- 2021	<b>Mairie de camaret</b>	25 948 €	16/11/2016	Canalisation du public sur la pointe de Pen-Hir	Landes rases et végétation de falaises	4000 ml	Travaux terminés

## ANNEXE VIII

### Observation des mammifères terrestres sur les communes du périmètre Natura 2000

	Crozon	Camaret-sur-Mer	Roscanvel	Telgruc
Nombre d'espèces	49	29	25	18
Nombre d'observation	1094	351	377	68
Grand rhinolophe	340	231	239	1
Lapin de Garenne	49	21	36	9
Renard roux	87	13	23	10
Blaireau européen	81	4	19	21
Chevreuril européen	78	4	19	5
Murin de Daubeton	7	1	7	
Hérisson d'Europe	25	3	6	6
Loutre d'Europe	72	7	5	1
Taupe d'Europe	24	5	2	1
Sérotine commune	2	1	2	
Belette d'Europe	21	6	2	
Ecureuil roux	50		2	1
Mulot sylvestre	24	5	2	
Oreillards	10	4	2	1
Musaraigne couronnée	11	5	1	
Crossope aquatique	3	1	1	
Crocidure musette	8	6	1	
Murin à oreilles échancrées			1	
Pipistrelle commune	18	6	1	2
Martre	11	2	1	4
Hermine			1	1
Rat des moissons	13	4	1	
Ragondin	25	3	1	1
Myotis sp.			1	
Fouine	3			1
Campagnol amphibie	17	1		1
Campagnol agreste	14	5		
Rat surmulot	13			
Rat musqué	3	1		
Campagnol souterrain	13	5		
Musaraigne pygmée	10	3		
Campagnol roussâtre	16	2		
Sanglier	5	1		
Souris grise	5	1		
Vison d'Amérique	5			
Putois	4			
Lièvre	3			
Barbastelle d'Europe	2			
Autres chiroptères	8			

## Annexe IX

### Liste des articles autour de Natura 2000 publiés dans les bulletins intercommunaux

---

#### ❖ Septentrion

Janvier 2005 : Dossier Espaces naturels : Natura 2000 qu'est-ce que c'est ?, la démarche Natura 2000, le site Presqu'île de Crozon, les autres sites natura 2000. 6 p.

Juillet 2005 : Natura 2000 où en est-on ? L'herbe de la pampa une espèce exotique envahissante. 2 p.

Janvier 2006 : Natura 2000 dernière ligne droite, une action pour limiter les pins. 2 p.

Juillet 2006 – 9 : Natura 2000, tous concernés. 1 p.

Janvier 2007 : Natura 2000 des outils pour agir, un contrat sur les landes de Kerlaer et un encart sur le Damier. 2 p.

Juillet 2007 : La richesse des grottes marines, Pourquoi interdire vélo moto et chevaux dans les dunes. 1p.

Janvier 2008 : Etude sur la tourbière de Tromel, Natura 2000 sensibiliser les habitants. 2 p.

Juillet 2008 : Poursuite de la lutte contre les invasives, pêche à pied - mode d'emploi. 2 p.

Avril 2009 : Natura 2000, agir pour la nature. 1 p.

Janvier 2010 : Agir grâce aux contrats, Radiopistage Grands Rhinolophes. ½ p.

Avril 2010 : La Loutre d'Europe. 1 p.

Juillet 2010 : Respecter les interdits, pourquoi ? 1 p.

Janvier 2011- 20 : Natura 2000 : 3 sites pour la Presqu'île de Crozon. 1 p.

Avril 2011 : Des manifestations sportives compatibles avec la nature. ½ p.

Juillet 2011 : Découvrez les bords de mer. ½ p.

Avril 2012 : Les pelouses aérohalines. 1 p.

Juillet 2012 : Les laisses de mer – plage. 1 p.

Janvier 2013 : Les prés salés. 1 p.

Avril 2013 : Les zones humides. 1 p.

Juillet 2013-28 : Les dunes. 1 p.

Décembre 2013 : Les pins. 1 p.

Août 2014 : Les landes. 1 p.

Janvier 2015 : Les dunes, un milieu menacé. 1 p.

Avril 2015 : Natura 2000, espaces naturels protéger et faire connaître. 1 p.

Août 2015 : Le phoque gris/ (½ p.). Le frelon asiatique. ½ p.

Janvier 2016 : Le Crave à Bec Rouge (½ p.). Partageons la nature (½ p.).

Avril 2016 : Le Grand Rhinolophe. 1 p.

Juillet 2016 : La randonnée dans les espaces naturels. 1 p.

Décembre 2016 : Natura 2000 : où en est-on ? 1 p.

#### ❖ Horizon

Avril 2017 : Contrat N2000 à Pen Hir. 1 p.

Novembre 2017 : Natura 2000, de nombreux paysages à découvrir. 2 p.

Mai 2018 : Partageons l'espace avec les autres espèces. 1 p.

Décembre 2018 : Les petits habitants des fortifications. 1 p.

Avril 2019 : La Réserve : travaux à Trez Rouz et animations. 2 p.

Décembre 2019 : Plan de gestion de l'Aber. 1 p.

Décembre 2020 : Le service espaces naturels 2 p. Les bois et forêts du territoire.1 p.

Été 2021 : Les bonnes pratiques. Nouveaux aménagements. 2 p.

## Annexe X : Atteinte des objectifs

Objectifs à long terme	Atteinte de l'objectif	Objectifs opérationnels	Atteinte de l'objectif
Maintien et restauration des habitats d'intérêt communautaire	■ ■	1.A. Gestion des landes sèches, landes humides et pelouses littorales	■ ■
		1.B. Gestion des systèmes dunaires	■ ■
		1.C. Gestion des zones humides	■ ■ ■
		1.D. Connaissance et préservation de l'estran	■ ■ ■
		1.E. Lutte contre les espèces invasives	■ ■
		1.F. Organiser l'accueil du public sur le site Natura 2000	■ ■ ■
Maintien des populations d'espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et de leurs habitats d'espèces	■ ■	2.A. Assurer la pérennisation de plantes d'intérêt communautaire	■ ■
		2.B. Assurer le maintien des populations d'invertébrés	■
		2.C. Assurer le maintien des populations de chiroptères	■ ■ ■ ■
		2.D. Assurer le maintien de la population de Loutres	■ ■ ■
		2.E. Prise en compte du reste de la faune et de la flore	■ ■ ■
Assurer une information et une sensibilisation au sujet des espaces naturels	■ ■ ■	3.A. Information autour de la procédure Natura 2000	■ ■ ■ ■
		3.B. Education au respect de l'environnement	■ ■
Vers une gestion du patrimoine naturel à l'échelle de la Presqu'île de Crozon	■ ■ ■ ■	4.A. Assurer la mise en œuvre du DOCOB	■ ■ ■ ■
		4.B. Vers une politique communautaire d'entretien et de gestion du patrimoine naturel	■ ■ ■ ■

